



Assemblée générale

Distr. générale
23 février 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 161 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération au niveau régional	14
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	16
II. Ressources financières	72
A. Vue d'ensemble	72
B. Contributions non budgétisées	73
C. Gains d'efficacité	73
D. Taux de vacance	73
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	74
F. Formation	75
G. Désarmement, démobilisation et réintégration	76
H. Services de détection des mines et de déminage	77
I. Autres activités relatives aux programmes	78



J. Projets à effet rapide	82
III. Analyse des variations	83
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	88
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/302 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	89
A. Assemblée générale	89
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	100
Annexes	
I. Définitions	103
II. Organigrammes	105
III. Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	107
Carte	112

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (exercice 2022/23), dont le montant s'élève à 1 262 069 700 dollars.

Ce budget est en augmentation de 90 457 200 dollars (7,7 %) par rapport aux crédits de 1 171 612 500 dollars ouverts pour 2021/22.

Au cours de l'exercice 2022/23, la MINUSMA continuera d'œuvrer à la réalisation de son objectif général, qui est de rétablir durablement la paix et la stabilité au Mali, notamment en mettant en œuvre son plan d'adaptation, qui concerne toutes les composantes (composante civile, composante Police et composante militaire).

Le budget couvre le déploiement de 13 289 membres de contingents, 345 membres de la police des Nations Unies, 1 575 membres d'unités de police constituées, 837 fonctionnaires recrutés sur le plan international [dont 1 titulaire d'emploi de temporaire (autre que pour les réunions)], 903 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 206 Volontaires des Nations Unies et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 et l'objectif de la MINUSMA est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Appui au processus de paix, à la transition politique et aux élections, composante Protection des civils et appui en matière de sécurité, composante Promotion et protection des droits humains et réconciliation, composante Rétablissement de l'autorité de l'État et état de droit et composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; 1^{er} exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2020/21	Montant alloué 2021/22	Dépenses prévues 2022/23	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	490 635,6	485 350,5	508 170,5	22 820,0	4,7
Personnel civil	206 098,9	223 648,5	235 501,3	11 852,8	5,3
Dépenses opérationnelles	406 624,7	462 613,5	518 397,9	55 784,4	12,1
Montant brut	1 103 359,2	1 171 612,5	1 262 069,7	90 457,2	7,7
Recettes provenant des contributions du personnel	18 476,1	17 968,6	20 566,1	2 597,5	14,5
Montant net	1 084 883,1	1 153 643,9	1 241 503,6	87 859,7	7,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 103 359,2	1 171 612,5	1 262 069,7	90 457,2	7,7

Ressources humaines^a										
	Observa- teurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouverne- ments	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2021/22	–	–	–	–	100	76	–	32	–	208
Effectif proposé 2022/23	–	–	–	–	101	76	1	30	–	208
Composantes										
Appui au processus de paix, à la transition politique et aux élections										
Effectif approuvé 2021/22	–	–	–	–	35	19	–	15	–	69
Effectif proposé 2022/23	–	–	–	–	35	19	–	15	–	69
Protection des civils et appui en matière de sécurité										
Effectif approuvé 2021/22	–	13 289	345	1 575	57	88	–	13	–	15 367
Effectif proposé 2022/23	–	13 289	345	1 575	57	88	–	13	–	15 367
Promotion et protection des droits humains et réconciliation										
Effectif approuvé 2021/22	–	–	–	–	35	39	–	25	–	99
Effectif proposé 2022/23	–	–	–	–	37	39	–	25	–	101
Rétablissement de l'autorité de l'État et état de droit										
Effectif approuvé 2021/22	–	–	–	–	32	34	–	17	19	102
Effectif proposé 2022/23	–	–	–	–	32	34	–	17	19	102
Appui										
Effectif approuvé 2021/22	–	–	–	–	568	647	–	104	–	1 319
Effectif proposé 2022/23	–	–	–	–	574	647	–	106	–	1 327
Total										
Effectif approuvé 2021/22	–	13 289	345	1 575	827	903	–	206	19	17 164
Effectif proposé 2022/23	–	13 289	345	1 575	836	903	1	206	19	17 174
Variation nette	–	–	–	–	9	–	1	–	–	10

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b À savoir 150 administrateurs et 753 agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2022, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2584 (2021).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir durablement la paix et la stabilité au Mali en appuyant la mise en œuvre de l'accord de paix, la transition politique et la stabilisation du centre du pays.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés par composantes (composante Appui au processus de paix, à la transition politique et aux élections, composante Protection des civils et appui en matière de sécurité, composante Promotion et protection des droits humains et réconciliation, composante Rétablissement de l'autorité de l'État et état de droit et composante Appui), qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif général fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2021/22, y compris les reclassements, est analysée pour chaque composante.

5. La Mission, dont le quartier général se trouve à Bamako, couvre le centre et le nord du Mali ; elle compte cinq bureaux régionaux (Gao, Kidal, Ménaka, Mopti et Tombouctou) et quatre secteurs militaires (est, ouest, nord et centre).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Les principales hypothèses sur lesquelles reposent les activités prévues de la Mission pour l'exercice 2022/23, énoncées ci-après, tiennent compte du contexte actuel au Mali et de l'importance centrale des priorités stratégiques inscrites au mandat de la MINUSMA.

a) La situation politique et les conditions de sécurité au Mali resteront difficiles : la transition politique prolongée a créé de nouveaux défis et que la situation de sécurité demeure volatile, notamment au vu des menaces terroristes croissantes. Malgré les efforts du Gouvernement provisoire, la mise en œuvre tardive du processus de transition et du plan d'action du Gouvernement a compromis l'achèvement de la transition politique. En outre, les principales réformes prioritaires et les dispositions prévues dans l'accord de paix ne seront toujours pas appliquées. Pour que ces tâches puissent être menées à bien, la MINUSMA devra poursuivre ses bons offices et un appui international et régional coordonné devra être apporté. De plus, il faudra redéfinir les priorités et réaligner les activités de base en fonction des ressources existantes pour faire face à l'évolution du contexte et exécuter efficacement le mandat.

b) En raison de la prolongation de la transition politique et du calendrier électoral, les autorités nationales auront encore besoin d'un soutien technique et logistique ainsi que d'un appui en matière de sécurité de la part de la MINUSMA et des partenaires internationaux si elles veulent mener à bien le cycle électoral et les opérations électorales retardées. Des échanges réguliers avec les acteurs politiques et la société civile, y compris les groupes de femmes et de jeunes, favoriseront une large participation aux opérations électorales, ainsi que la prévention et l'atténuation des conflits liés aux élections, de sorte que les élections soient pacifiques, transparentes et crédibles. La Mission continuera d'associer les parties prenantes et les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, comme l'équipe de pays des Nations Unies, aux activités afin de tirer le meilleur parti des atouts, des compétences et des mécanismes de financement de chacun.

c) Les sanctions auront des conséquences négatives sur les conditions économiques et sociales au Mali, mais aussi sur l'appui national et régional coordonné au processus politique, ce qui fait que la Mission devra poursuivre ses bons offices.

d) Il faudra poursuivre les efforts visant à stabiliser davantage le centre du Mali, notamment en raison des difficultés politiques, économiques et procédurales rencontrées s'agissant de redéfinir et de mettre en œuvre la stratégie visant à protéger les civils, à réduire les violences intercommunautaires, à restaurer l'autorité et la présence de l'État et à rétablir les services sociaux de base dans le centre du Mali. Au titre de sa deuxième priorité stratégique, la Mission continuera de faciliter l'exécution par les acteurs maliens de la stratégie de stabilisation du centre du pays axée sur les aspects politiques. Ces activités d'appui ainsi que leurs modalités, en particulier en ce qui concerne l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, s'inscriront dans une démarche davantage axée sur les résultats afin de permettre à la Mission de gagner en efficacité et en crédibilité auprès des autorités maliennes, de la population et des partenaires régionaux et internationaux.

e) La Mission poursuivra le processus devant lui permettre de mieux s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain. Elle s'appuiera sur la flexibilité et la mobilité accrues du personnel civil et du personnel de police, notamment sur le renforcement de la capacité de sa force d'agir de façon intégrée pour protéger les civils. À cette fin, elle continuera d'aider les acteurs maliens de la sécurité publique à protéger les principaux centres de population, à créer l'espace nécessaire au déroulement du processus de paix et à faciliter le rétablissement de l'autorité de l'État. L'insécurité risque de s'étendre au sud du Mali, ce qui ferait reculer l'autorité de l'État. Afin d'atténuer ce risque, l'exécution de plans d'action préventive destinés à des régions telles que celles de Ségou, de San et de Sikasso sera facilitée en coordination avec les autorités nationales et l'équipe de pays des Nations Unies.

f) La Mission continuera d'appliquer des mesures visant à prévenir la propagation de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les restrictions nationales seront certes moins sévères qu'auparavant, mais la MINUSMA continuera de mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour s'assurer que son personnel ne constitue pas un vecteur de contamination. Les conséquences socioéconomiques à long terme de la COVID-19 feront grimper le taux de pauvreté et exacerberont les vulnérabilités, et le financement international de l'aide humanitaire et du développement devrait diminuer. La Mission continuera de mener une action intégrée en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies pour atténuer les incidences négatives de la COVID-19 et progresser dans la réalisation de ses objectifs stratégiques.

g) Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix, la Mission continuera de mettre l'accent sur la planification intégrée, l'évaluation des résultats obtenus et l'application du principe de responsabilité pour exécuter son mandat de façon renforcée et axée sur les effets escomptés. Pour ce faire, elle renforcera les évaluations de la composante militaire et de la composante Police ainsi que l'utilisation du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. En outre, elle prendra des mesures d'atténuation des risques, qui seront accompagnées d'autres outils de suivi de la performance et d'une surveillance étroite de l'application de la délégation de pouvoirs. Elle continuera de faire tous les efforts nécessaires pour promouvoir la parité des genres, examiner et gérer les incidences environnementales de ses opérations et améliorer la conduite de son personnel en appliquant strictement la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Elle renforcera également ses partenariats par des mesures pratiques visant à accroître la collaboration et la complémentarité avec les acteurs régionaux, les secteurs de l'aide humanitaire et du développement du système des Nations Unies et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux.

7. Lancé à la MINUSMA en août 2019, le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est utilisé régulièrement pour planifier, évaluer, adapter et renforcer les opérations en vue d'améliorer l'exécution des activités prescrites, ainsi que pour orienter l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats. Il est également régulièrement utilisé pour évaluer l'efficacité et les effets des produits de la Mission ainsi que pour recenser les meilleures pratiques et les domaines dans lesquels les opérations peuvent être renforcées. La MINUSMA se sert également des données et des analyses centralisées dans le Système pour mieux montrer aux États Membres, notamment dans les rapports du Secrétaire général et lors des séances d'information du Conseil de sécurité, en quoi elle contribue à l'évolution de la situation et les difficultés auxquelles elle se heurte.

8. La MINUSMA a mis à profit ses processus de planification interne pour orienter l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats, son objectif étant de s'assurer : a) que ces cadres mettent l'accent sur ses grandes priorités ; b) qu'ils sont fondés sur les dernières analyses du contexte local et des nouvelles perspectives ; c) qu'ils ciblent les acteurs considérés comme jouant un rôle essentiel dans la promotion du changement et l'exécution des tâches prescrites ; d) qu'ils tiennent compte des évaluations de sa performance et de son impact ; e) que les indicateurs des cadres de budgétisation axée sur les résultats sont alignés sur les indicateurs et produits axés sur l'impact du Système complet de planification et d'évaluation de la performance et mettent donc de plus en plus l'accent sur l'impact. L'utilisation de ce système aux fins de l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats a également aidé la MINUSMA à se concentrer sur les produits qui ont les effets les plus marqués en ce qui concerne par exemple la protection des civils et l'alerte rapide.

Appui au processus de paix, à la transition politique et aux élections

9. Lors de la période de transition, un dialogue politique permanent, les bons offices de la Mission ainsi qu'une assistance technique et logistique seront nécessaires pour appliquer les dispositions en suspens de l'accord de paix en ce qui concerne les réformes essentielles, en particulier la réorganisation administrative et territoriale, la décentralisation et la réforme du secteur de la sécurité. La MINUSMA travaillera avec les autorités de transition et les mouvements signataires pour les encourager à continuer de se conformer aux dispositions de l'accord et s'assurer que la mise en œuvre accélérée de celui-ci revêt pour eux un caractère prioritaire. Les attentes du public resteront élevées et les partis politiques, les mouvements signataires et la société civile continueront de surveiller attentivement l'avancement du programme

des autorités de transition ; des troubles sociaux pourraient éclater si les conditions socioéconomiques et les conditions de sécurité continuaient de se détériorer.

10. L'appui prêté par la MINUSMA restera essentiel pour faire avancer la mise en œuvre et l'acceptation de l'accord de paix de 2015, ainsi que l'exécution par les acteurs maliens d'une stratégie globale axée sur les aspects politiques en faveur de la stabilisation du centre du Mali. Dans ce contexte, il demeurera primordial que la Mission renforce la confiance des parties dans les modalités de mise en œuvre des processus devant encore être menés, tels que le désarmement et la démobilisation des ex-combattants et leur intégration aux Forces de défense et de sécurité maliennes. Afin de contribuer à revitaliser la mise en œuvre de l'accord de paix, la Mission continuera d'exercer ses bons offices et de collaborer activement avec le Gouvernement national et les mouvements signataires, y compris la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, en vue d'aplanir les divergences et de résoudre les questions d'intérêt commun et ainsi de s'assurer qu'ils continuent de soutenir pleinement l'accord de paix. La mobilisation des principales parties prenantes nationales et des parties maliennes et l'appropriation du processus de paix par ces parties resteront déterminantes pour la bonne exécution de l'accord. Dans ce contexte, la première priorité stratégique de la Mission demeurera l'appui aux parties et aux autres acteurs maliens.

11. Grâce à ses bons offices et à un soutien technique et logistique et conformément à un plan d'action révisé, la Mission aidera les autorités nationales à maintenir l'élan politique nécessaire à la mise en œuvre de l'accord de paix et cherchera à y élargir la participation politique. Les parties se sont certes engagées à mettre en œuvre l'accord de paix, mais il reste possible que certains acteurs politiques continuent à demander une « relecture » des dispositions de l'accord, conformément aux dispositions pertinentes, ce qui pourrait obliger la Mission et l'équipe de médiation internationale à faire plus d'efforts pour encourager la recherche d'une solution consensuelle.

12. La Mission s'attachera particulièrement à aider les autorités maliennes à établir la chronologie des réformes politiques et institutionnelles, à mener une réforme inclusive du secteur de la sécurité et à augmenter de façon significative la représentation des femmes dans les mécanismes de mise en œuvre de l'accord de paix et dans les organes de décision. Elle mettra l'accent sur l'appui aux réseaux de femmes et aux femmes d'influence, sur la prise en compte et la coordination des questions de genre aux fins de l'avancement de l'égalité des genres au niveau de la prise de décisions relatives aux processus politiques, et sur la lutte contre la violence fondée sur le genre. Il demeurera primordial de renforcer les communications stratégiques pour encourager la participation du public aux processus politiques en informant la population du mandat de la Mission et en contribuant à restaurer la confiance de la population dans les institutions de l'État.

13. Les réformes politiques et institutionnelles indispensables, notamment celles nécessaires à la mise en œuvre de l'accord de paix, comme la réforme du secteur de la sécurité, la réorganisation administrative et territoriale et la décentralisation, devraient avoir progressé, mais devraient tout de même accuser des retards importants. Les acteurs internationaux, MINUSMA comprise, devront continuer d'intensifier leur appui en matière de coordination alors que le Gouvernement s'efforce d'amorcer les principales réformes, qui dépendront de la durée de la transition, et de s'attaquer aux causes structurelles sous-jacentes des tensions politiques et sociales, du conflit et de la violence au Mali.

14. Il faudra continuer d'appuyer en priorité le Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, y compris son Secrétariat permanent et ses comités régionaux, afin de faire avancer les processus de stabilisation dans le centre du pays. En parallèle, des efforts seront faits à l'appui des mesures de défense et de sécurité prévues dans

l'accord de paix de 2015 et du rétablissement de l'autorité de l'État. Dans le cadre de l'approche globale que la Mission a adoptée pour aider les acteurs maliens à stabiliser le centre du pays, elle facilitera l'exécution de la stratégie globale axée sur les aspects politiques, notamment au moyen de ses bons offices, du renforcement des capacités et de l'appui aux consultations, et contribuera à la prévention et à la gestion des conflits, à la consolidation et à la pérennisation de la paix, au moyen de ses bons offices, de mécanismes d'alerte rapide renforcés, de la promotion d'accords de paix locaux, du respect des obligations en matière de droits humains, de la promotion d'initiatives de réconciliation, d'opérations intégrées et renforcées en faveur de la protection physique et d'une action coordonnée pour garantir l'accès humanitaire.

Protection des civils et appui en matière de sécurité

15. Les menaces terroristes et asymétriques persisteront dans le nord du Mali et continueront de représenter un risque important dans le centre du pays, sur fond de présence restreinte de l'État, ce qui exacerbera l'insécurité et les tensions entre les communautés. Les groupes armés terroristes et d'autres groupes extrémistes armés non étatiques continueront de mener des attaques violentes de plus en plus sophistiquées et complexes contre la population civile, ainsi que contre les forces nationales et internationales. La MINUSMA devra donc renforcer la protection des civils dans ces zones.

16. La Mission atténuera les menaces de plus en plus grandes qui pèsent sur les civils en menant plus fréquemment des opérations de protection physique coordonnées et intégrées, en recourant davantage aux mécanismes d'alerte et de réaction rapides et en s'efforçant de permettre l'accès humanitaire, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Le conflit armé dans le centre du pays continuera de favoriser l'insécurité et les conflits intercommunautaires ; la MINUSMA devra donc continuer d'exercer ses bons offices et de prêter une assistance technique pour aider les autorités maliennes à faire avancer les processus politiques associant toutes les parties.

17. La situation humanitaire, en particulier dans les régions de Mopti et de Ménaka et dans les régions adjacentes, continuera de se détériorer, exacerbant les vulnérabilités et engendrant de nouvelles vagues de déplacements internes. L'insécurité et les menaces dirigées contre les activités ou les biens des acteurs humanitaires continueront de restreindre l'espace humanitaire et d'entraver l'acheminement efficace de l'aide. La MINUSMA continuera d'aider l'équipe de pays des Nations Unies et les autres acteurs concernés à fournir une assistance vitale dans les zones à haut risque ou difficiles d'accès. Pendant l'exercice 2022/23, la plupart des aspects, si ce n'est tous, de l'action visant à rétablir l'autorité de l'État (y compris l'organisation des processus électoraux qui n'ont pu être menés à bien pendant l'exercice 2021/22) nécessiteront un appui ciblé en matière de sécurité.

18. La Mission poursuivra ses efforts lui permettant de rester adaptée à son objectif, une attention particulière étant accordée aux besoins relatifs à la stabilisation dans le centre du Mali. À cette fin, elle renforcera le personnel en tenue, le matériel, les infrastructures et les ressources dont elle dispose pour pouvoir agir de façon souple face à l'évolution des défis liés à la sécurité et à la protection des civils. Elle continuera d'ajuster le calendrier d'adaptation en fonction de l'évolution du contexte national. L'environnement à haut risque et l'immensité du pays, associés au mauvais état des infrastructures, continueront d'entraver l'accès de toutes les composantes de la MINUSMA aux différentes régions du Mali et de rallonger les délais d'intervention. En conséquence, les hélicoptères et les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance resteront une composante essentielle de la capacité de la Mission d'assurer la continuité des opérations et de protéger les civils.

19. Les Forces armées maliennes redéployeront des unités reconstituées dans le nord du pays, mais continueront de compter sur le soutien de la MINUSMA. Le transfert progressif de responsabilités aux Forces de défense et de sécurité maliennes reste un objectif fondamental à atteindre pour assurer la sécurité et la protection de la population. Cela passera notamment par la poursuite de la collaboration avec les partenaires internationaux tels que l'Union européenne. Il demeurera primordial que les Forces de défense et de sécurité maliennes intensifient leur déploiement dans le centre du pays pour réduire l'influence des milices et des groupes radicaux, terroristes et armés locaux qui font obstacle au contrôle de l'État. Dans le cadre du soutien opérationnel et logistique apporté par la MINUSMA au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le centre du pays, des opérations coordonnées seront menées sur la base d'une planification claire, cohérente et dynamique, et le partage des informations et des renseignements sera renforcé, dans les limites du mandat de la Mission et sans préjudice des principes fondamentaux du maintien de la paix. Les forces de sécurité nationales, notamment la Police nationale, la Gendarmerie nationale, la Garde nationale et la Direction générale de la protection civile, prendront des mesures supplémentaires pour redéployer des unités dans le nord et le centre, mais elles resteront aux prises avec des difficultés et seront toujours limitées pour agir de façon indépendante, ce qui signifie qu'elles auront encore besoin du soutien des partenaires internationaux et régionaux.

20. En outre, des mesures seront prises pour renforcer la capacité à long terme des Forces de défense et de sécurité maliennes de répondre aux menaces liées aux explosifs et de les atténuer afin d'assurer le déploiement du personnel des Forces et la protection des civils dans un environnement à haut risque. La MINUSMA devra continuer de fournir un appui essentiel, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, en vue d'atténuer la menace grave que représentent toujours les engins explosifs improvisés, tant dans le nord que dans le centre du Mali. La complémentarité des compétences déployées par les militaires et le personnel de police de la Mission et le Service de la lutte antimines dans le cadre de leurs différents rôles permettra la poursuite de la prestation souple et économique de services de lutte antimines au nom de la MINUSMA.

21. Le processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration sera achevé, et un processus national de désarmement, démobilisation et réintégration sera lancé dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix et de la réforme du secteur de la sécurité. Toutefois, la Mission continuera de soutenir le fonctionnement des unités reconstituées dans le nord du Mali, afin que celles-ci assument progressivement des responsabilités plus importantes en matière de sécurité dans leurs zones de déploiement. Elle continuera également de prêter appui au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration en fournissant une assistance administrative, technique et financière aux fins de la démobilisation des groupes signataires. L'exécution du programme national sera complétée par la facilitation des programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité, l'objectif étant de démanteler les groupes armés et les milices communautaires, d'apaiser les tensions et d'améliorer les conditions de sécurité.

Promotion et protection des droits humains et réconciliation

22. La situation des droits humains et la situation humanitaire continueront de se dégrader, du fait, en grande partie, de l'intensification des violences perpétrées par les groupes extrémistes, les groupes armés communautaires et les milices, ainsi que du manque persistant de capacités dont souffrent le Gouvernement et ses forces de sécurité. Ce manque de capacités des autorités maliennes pourrait entraver l'avancement et la mise en œuvre complète des activités et des plans d'action liés à la protection et à la promotion des droits humains. Une action dans ce dernier domaine

restera essentielle pour permettre aux institutions nationales de faire respecter l'état de droit. À cette fin, la MINUSMA continuera d'enquêter sur les allégations de violations des droits humains et de faire rapport à ce sujet, tout en renforçant les capacités des institutions nationales, des organisations de la société civile, y compris les associations de femmes et de jeunes, et des défenseurs des droits humains, de sorte que les activités et les plans d'action liés à la protection et à la promotion des droits humains et au renforcement de l'espace civique et démocratique soient pleinement mis en œuvre. Elle devra donc être dotée des capacités nécessaires pour surveiller les violations des droits humains et du droit international humanitaire et les atteintes à ces droits dans tout le Mali, réunir des informations sur ces infractions et en rendre compte, et devra également s'efforcer de prévenir ces violations et ces atteintes, en particulier les violations graves commises contre des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits. Elle devra en outre prêter un appui technique pour que puisse se poursuivre l'application des mesures de réconciliation et de justice prévues dans l'accord de paix de 2015, notamment des recommandations de la Commission vérité, justice et réconciliation et de la Commission internationale d'enquête pour le Mali. En vue d'améliorer l'efficacité des Forces de défense et de sécurité maliennes et leur respect des droits humains et du droit international humanitaire, la Mission devra continuer de leur apporter un soutien intensif, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, en mettant l'accent sur des mesures d'atténuation de plus en plus ciblées pour combler les lacunes en matière de protection des droits humains.

23. La Mission s'attachera à renforcer l'appropriation par le pays des activités liées à la prévention, à la protection, à la prestation de services et à la reddition de comptes en matière de violence sexuelle liée aux conflits, conformément au communiqué conjoint signé en mars 2019 par le précédent Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies. En collaboration étroite avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies et de la société civile, elle devra entretenir le dialogue avec le Gouvernement en ce qui concerne les quatre domaines stratégiques du plan d'action visant à prévenir les violences sexuelles liées aux conflits, à savoir la prévention, la protection, la prise en charge et la gestion des personnes rescapées et la lutte contre l'impunité.

Rétablissement de l'autorité de l'État et état de droit

24. Le Gouvernement continuera de rencontrer des difficultés s'agissant d'accroître la présence de l'État et d'en rétablir l'autorité dans le nord et le centre du Mali. Compte tenu de la complexité des menaces et des ressources limitées pour les atténuer, la MINUSMA devra concourir au rétablissement et à l'extension d'une autorité étatique plus efficace et plus responsable, capable de fournir certains services essentiels et de renforcer l'état de droit dans les zones prioritaires. Elle devra notamment appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement axée sur les aspects politiques en faveur de la stabilisation du centre du Mali. Un accroissement durable de la présence de l'État et de la prestation de services nécessitera un déploiement coordonné et efficace des fonctionnaires des administrations régionales et locales, des Forces de défense et de sécurité maliennes et du personnel judiciaire et pénitentiaire. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires, la Mission aidera le Gouvernement à renforcer ses capacités aux niveaux national, régional et local en matière de protection sociale, de cohésion sociale et d'accès équitable à des services essentiels de qualité. Elle mettra en avant à quel point il est important pour la consolidation de la paix et la réconciliation d'œuvrer à la fourniture de services publics et gouvernementaux, notamment par la présence physique de différentes unités administratives aux niveaux des collectivités, des cercles et des régions, ainsi que par la réalisation des dividendes de la paix. À cet

égard, il restera impératif que la Mission aide le Gouvernement à créer un environnement protecteur, à permettre le retour des personnes déplacées et des réfugiés, à organiser des élections et à fournir des services sociaux de base à la population.

25. L'impunité en ce qui concerne les violations graves des droits humains et les atteintes à ces droits, la corruption, le terrorisme et la criminalité organisée transnationale restera une préoccupation majeure dans l'ensemble du Mali. La Mission continuera d'encourager les réformes judiciaires, en particulier la réforme du droit pénal, la réforme de la justice militaire, la réforme foncière et les réformes en faveur d'une complémentarité constructive entre la justice formelle et la justice traditionnelle, en coordination avec les mesures prises pour mettre en place et renforcer les systèmes judiciaires et pénitentiaires. Elle intensifiera également sa lutte contre l'impunité en offrant un appui technique aux autorités judiciaires pour ce qui est des enquêtes, des poursuites, de la détention et de la procédure de jugement concernant les personnes soupçonnées d'infractions visant à entraver les efforts de paix, notamment les infractions liées au terrorisme, les atrocités criminelles ou les activités liées à la criminalité transnationale organisée, et en suivant le traitement par la justice des affaires emblématiques, notamment celles ayant trait aux violations du droit international des droits humains et du droit international humanitaire et aux atteintes à ces droits. La Mission continuera d'aider les autorités nationales à prévenir la propagation de la radicalisation et de l'extrémisme violent en milieu carcéral. Un mécanisme national devant permettre de donner suite aux recommandations de la Commission internationale d'enquête sera mis en place.

Activités d'appui de la Mission

26. Le projet de budget pour l'exercice 2022/23 comprend des activités d'appui de la Mission qui sont alignées sur les tâches prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2584 (2021) à l'appui des deux priorités stratégiques. Les conditions de sécurité difficiles ont conduit la Mission à poursuivre en priorité la mise en œuvre de projets visant à renforcer la sécurité des soldats de la paix et de son personnel. La Mission continuera également de concourir au processus d'adaptation de la force devant rendre celle-ci plus souple et plus à même de faire face aux problèmes de sécurité et de protéger les civils. En outre, elle s'efforcera d'intégrer la stratégie d'inclusion des personnes handicapées à ses projets, notamment en reconfigurant ses points d'accès et ses abris fortifiés. Par ailleurs, elle continuera de chercher à réduire son empreinte écologique.

27. Le projet de budget pour l'exercice 2022/23 comprend un total de sept projets de construction dont les coûts prévus sont supérieurs à 1 million de dollars chacun. Deux des projets sont liés au renforcement de la sécurité : a) construction de structures de défense sur le terrain dans cinq bases opérationnelles temporaires (3,0 millions de dollars) ; b) amélioration de la sécurité du périmètre de la Mission, notamment des systèmes de lutte contre les incendies et des bornes d'incendie, et mise en conformité des points d'accès en tenant compte de la stratégie d'inclusion des personnes handicapées (2,1 millions de dollars). Trois des projets sont liés à l'adaptation de la force : a) transformation d'une base opérationnelle temporaire à Ogossogou en un camp devant accueillir 150 personnes (2,1 millions de dollars) ; b) construction de trois camps de transit, à Mopti, à Ansongo et à Ménaka, pour les opérations des équipes spéciales mobiles (1,6 million de dollars) ; c) élargissement des infrastructures à Ansongo et à Douentza pour permettre le stockage de carburant et de munitions (1,0 million de dollars). Enfin, deux des projets sont liés à l'amélioration continue des installations existantes : a) construction de logements et d'installations sanitaires en dur pour remplacer les installations préfabriquées qui ont dépassé leur durée de vie utile, dans le cadre de l'Initiative Elsie pour la participation

des femmes aux opérations de paix (3,0 millions de dollars) ; b) construction de bureaux de contrôle des mouvements et de terminaux de passagers (salles d'enregistrement, salles d'attente pour les personnalités importantes et autres passagers, zones de contrôle des bagages et toilettes) fortifiés et de halls d'arrivée non fortifiés à Aguelhok, à Tessalit, à Tombouctou, à Kidal, à Ménaka et à Douentza (1,2 million de dollars).

28. En application de la stratégie environnementale de l'ONU, la Mission continuera d'améliorer ses installations de traitement des boues résiduaires et des eaux usées à Bamako, à Kidal, à Goundam et à Ber, ce qui comprendra le remplacement des stations d'épuration des eaux usées qui existent depuis un certain temps et présentent des problèmes structurels. Elle prévoit également de remplacer la production d'électricité à partir de combustible par la production d'énergie renouvelable à partir de sources photovoltaïques. En outre, elle cherche un prestataire de services de gestion des déchets (collecte, traitement, élimination et compostage des déchets solides et biomédicaux non dangereux) pour 12 sites.

29. La Mission continuera de renforcer la sécurité de ses bases, en plus de construire des structures de défense sur le terrain. Elle prévoit notamment de construire une salle sécurisée et d'agrandir l'espace de réception sécurisé à Kidal et d'installer un système de vidéosurveillance en circuit fermé à Ménaka. Elle améliorera également la protection de ses camps dans les régions grâce à la construction de systèmes de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers (C-RAM) à Kidal et d'installations pour des systèmes d'aéronefs non habités à Gao, à Tombouctou et à Mopti.

30. Pour renforcer la sécurité des soldats de la paix et de son personnel, ainsi que pour mieux apprécier la situation aux fins de la protection des civils, la MINUSMA continuera de déployer des systèmes d'aéronefs non habités et des systèmes C-RAM. Elle mettra en place des systèmes de détection visuelle des menaces à Gao, à Kidal, à Tombouctou, à Ménaka et à Mopti. En outre, elle installera des systèmes C-RAM à Kidal et un radar de surveillance au sol et un système de commande à Douentza. Des systèmes de détection des intrusions dans le périmètre seront également mis en place à Douentza, à Aguelhok et à Ansongo.

31. Pendant l'exercice 2022/23, sur la base des impératifs opérationnels qu'elle prévoit d'avoir, la Mission entend déployer 12 avions et 33 hélicoptères, ainsi que 23 aéronefs sans pilote dans 11 systèmes de drones aériens et 4 dispositifs habités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. Il est prévu que les projets de construction liés au déploiement des moyens aériens (nouvelles aires de stationnement, installations pour les équipements de contrôle au sol, pistes, aires de trafic, surfaces dures, installations spéciales de stockage de carburant, hangars climatisés et locaux à usage de bureaux à Gao, à Mopti et à Kidal) soient achevés d'ici la fin de l'exercice 2021/22.

32. L'âge moyen des véhicules qui composent le parc de la Mission se situe entre 13 et 15 ans, ce qui est supérieur à la durée d'utilité estimée. Les véhicules ont été utilisés de manière excessive sur les routes et les terrains particulièrement accidentés du Mali, et nombre d'entre eux sont constamment en mauvais état. Par conséquent, au nom de la sécurité de son personnel, la MINUSMA compte remplacer ces véhicules de manière progressive. Pour l'exercice 2022/23, elle remplacera les 25 véhicules légers les plus anciens. En outre, sur la base des recommandations de la Section de la sécurité et de la sûreté, elle remplacera 30 véhicules blindés dans des sites régionaux.

33. Le projet de budget pour l'exercice 2022/23 comprend la création de neuf postes et d'un emploi de temporaire, qui sont essentiels à l'exécution du mandat, et répond aux impératifs opérationnels de la Mission. Le reclassement de deux postes auquel il

est proposé de procéder est indispensable pour que le niveau des postes corresponde à l'étendue des responsabilités.

34. Les dépenses prévues au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2022/23 affichent une augmentation, qui s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé que pendant l'exercice précédent pour les contingents ; b) les coûts plus élevés du soutien logistique autonome du matériel appartenant aux contingents, en raison de l'amélioration attendue des performances du matériel en question ; c) les coûts plus élevés d'entreposage et d'approvisionnement relatifs aux rations, l'objectif étant de garantir la sécurité sanitaire et la disponibilité des aliments à Tombouctou pour le secteur ouest ; d) la modification du barème des traitements relatif au personnel recruté sur le plan national ; e) le déploiement prévu de 5 hélicoptères militaires de manœuvre supplémentaires et de 4 véhicules sans pilote dans le cadre de l'adaptation de la force ; f) les frais de carburant ; g) l'acquisition de matériel de sécurité et de sûreté ; h) les coûts plus élevés en ce qui concerne l'exploitation et de l'entretien d'une solution de bout en bout pour les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, ainsi que l'exploitation et l'entretien des groupes électrogènes.

C. Coopération au niveau régional

35. La coopération avec les partenaires régionaux est un aspect clé de la bonne exécution du mandat de la Mission. Par l'intermédiaire du Comité de suivi de l'Accord, qui se compose de membres de l'équipe de médiation internationale dirigée par l'Algérie, ainsi que de partenaires régionaux et internationaux du Mali, la Mission continuera de jouer un rôle important en aidant à faire avancer la mise en œuvre de l'accord de paix. Les acteurs régionaux, notamment ceux chargés de l'appui à la sécurité, exécuteront leurs mandats respectifs en menant des activités différentes, mais complémentaires, pour promouvoir la paix et la sécurité au Mali. Il restera important pour la Mission d'assurer cette coopération au niveau régional pour prêter un appui coordonné au Gouvernement.

36. Il demeurera essentiel, en particulier aux fins de la stabilisation du centre du pays, du processus de paix et de la recherche d'un terrain d'entente tout au long de la transition politique, que la MINUSMA facilite la coordination et continue de coopérer avec les autorités maliennes et l'Union africaine, par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres partenaires internationaux, dont les États de la sous-région. Pendant l'exercice 2022/23, elle continuera également de collaborer avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et les gouvernements de la région en vue d'améliorer l'analyse de la situation politique et l'analyse des conditions de sécurité au niveau régional et d'accroître les échanges d'informations et de données d'expérience. Ces activités de coopération, menées conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), porteront également sur les questions liées aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

37. La Mission continuera d'organiser des réunions de l'Instance de coordination au Mali en vue de renforcer la coordination opérationnelle et d'améliorer les moyens permettant aux forces nationales et internationales au Mali d'échanger des informations sur les menaces. Elle continuera également de renforcer la coordination des opérations avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, la Force conjointe du G5 Sahel et d'autres partenaires internationaux afin d'accroître les effets de

synergie entre les différents mandats. Dans le centre du pays, la Mission et ses partenaires continueront d'approfondir leur coopération, leur consensus et la complémentarité de l'action qu'ils mènent à l'appui de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de stabilisation.

38. Durant l'exercice 2022/23, la Mission continuera d'appuyer les activités de la Force conjointe du G5 Sahel, conformément aux recommandations formulées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2391 (2017) et 2531 (2020), alors que la lutte contre les groupes armés extrémistes et la criminalité organisée se poursuit. L'Instance de coordination au Mali continuera également de se réunir pour définir les priorités, repérer les difficultés et trouver des solutions, notamment en vue d'assurer un financement effectif, durable et prévisible de la Force conjointe.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

39. Tout au long de la transition politique, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'utiliser le plan intégré d'appui à la transition comme cadre stratégique pour définir la vision globale et les priorités communes des Nations Unies et mettre à profit les enseignements tirés de l'exercice précédent. Ce plan, auquel s'ajoutent le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020-2024 et le plan de réponse humanitaire, servira de cadre de planification axé sur les résultats pour une action du système des Nations plus cohérente, plus efficace sur le plan des ressources et plus intégrée dans le contexte des élections et de la transition politique qui se poursuit. Il servira également de base aux concertations sur la révision du cadre stratégique intégré, à laquelle il sera procédé une fois la transition politique achevée.

40. L'équipe électorale intégrée des Nations Unies continuera d'aider les autorités maliennes à mener les opérations électorales. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONU-Femmes, la MINUSMA apportera un soutien technique et opérationnel et un appui en matière de sécurité afin de favoriser l'engagement politique et les efforts de sécurité nécessaires à la création d'un environnement propice aux réformes institutionnelles et aux opérations électorales. L'équipe électorale intégrée continuera d'encourager la participation des femmes et des jeunes au processus électoral, qui est un aspect clé du retour à une gouvernance démocratique et ouverte à tous.

41. La Mission renforcera sa coordination avec ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et leur participation aux opérations électorales, en veillant à ce que les progrès substantiels accomplis du point de vue de la participation des femmes au processus de paix et à la vie politique soient protégés tout au long de la transition politique et du processus électoral. Elle continuera de promouvoir des stratégies visant à mieux protéger les femmes contre les violences sexuelles liées aux conflits et à améliorer la protection des enfants face au conflit malien.

42. En partenariat avec les principales parties prenantes, notamment les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, la Mission renforcera les mesures qu'elle prend pour créer les conditions de sécurité indispensables à l'acheminement sûr de l'aide humanitaire et concourra au retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, à l'intégration sur place ou à la réinstallation des déplacés et des réfugiés. En outre, elle continuera de collaborer avec des partenaires, notamment la Banque mondiale, en vue de renforcer les capacités de la Commission nationale de

désarmement, démobilisation et réinsertion et de faciliter la réinsertion socioéconomique durable des ex-combattants dans la vie civile.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

43. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

44. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général									
Postes approuvés 2021/22	1	–	3	2	2	8	2	–	10
Postes proposés 2022/23	1	–	3	2	2	8	2	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques									
Postes approuvés 2021/22	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Postes proposés 2022/23	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2021/22	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Postes proposés 2022/23	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette (voir tableau 2)	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Total partiel									
Effectif approuvé 2021/22	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Effectif proposé 2022/23	1	1	2	–	1	5	2	–	7
Variation nette	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Bureau du (de la) Chef de cabinet									
Postes approuvés 2021/22	–	1	16	23	9	49	11	24	84
Postes proposés 2022/23	–	1	16	23	9	49	11	24	84

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de la communication stratégique et de l'information									
Postes approuvés 2021/22	–	1	4	6	5	16	50	5	71
Postes proposés 2022/23	–	1	4	6	5	16	50	5	71
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2021/22	–	1	2	2	1	6	1	1	8
Postes proposés 2022/23	–	1	2	3	1	7	1	1	9
Variation nette (voir tableau 4)	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Chefs de bureaux locaux									
Postes approuvés 2021/22	–	4	3	–	4	11	8	–	19
Postes proposés 2022/23	–	4	4	–	4	12	8	–	20
Variation nette (voir tableau 5)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2021/22	–	–	1	–	–	1	–	2	3
Postes proposés 2022/23	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette (voir tableau 3)			(1)	–	–	(1)	–	(2)	(3)
Total (postes)									
Postes approuvés 2021/22	3	7	33	34	23	100	76	32	208
Postes proposés 2022/23	3	7	33	35	23	101	76	30	207
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	(2)	(1)
Total (emplois de temporaire)									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Total									
Effectif approuvé 2021/22	3	7	33	34	23	100	76	32	208
Effectif proposé 2022/23	3	8	33	35	23	102	76	30	208
Variation nette	–	1	–	1	–	2	–	(2)	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes et de 1 emploi de temporaire ; transfert de 1 poste (du Groupe du VIH/sida à la Division de l'appui à la mission)

Volontaires des Nations Unies : transfert de 2 postes (du Groupe du VIH/sida à la Division de l'appui à la mission)

Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emploi de temporaire	+1	D-1	Chef de service (gestion de programme)	Création	À Bamako
Total	+1		(voir tableau 1)		

45. Le tableau d'effectifs approuvé du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) comprend 6 postes (1 SSG, 1 P-5, 1 P-4, 1 agent(e) du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Service de la lutte antimines fournit des services à la MINUSMA dans le cadre de son partenariat de longue date avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et conformément au mémorandum d'accord général conclu entre ce dernier et l'ONU en 2014. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a recommandé, dans son audit sur le mécanisme de suivi et d'évaluation du Service de la lutte antimines (2019/152), que celui-ci renforce ses moyens de contrôle, notamment dans le domaine financier, ainsi que ses mécanismes de suivi et d'évaluation. Le Comité des commissaires aux comptes a fait siennes les conclusions du BSCI et, dans son audit de 2020 des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/75/5 (Vol. II)], a demandé au Service de la lutte antimines de réduire sa dépendance à l'égard de l'UNOPS, de renforcer sa présence locale et ses connaissances des conditions sur le terrain, de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre directement certains aspects des programmes de lutte contre les mines et d'évaluer le partenariat avec l'UNOPS pour s'assurer qu'il est efficace par rapport au coût.

46. À cet égard, il est proposé de faire apparaître dans le tableau d'effectifs de la MINUSMA la personne responsable de la composante Lutte antimines de la Mission au lieu d'inscrire le montant correspondant à la rubrique Fournitures, services et matériel divers comme cela se faisait auparavant avec l'UNOPS. La nouvelle approche qu'il est proposé d'adopter permettra de faire en sorte que le Service de la lutte antimines dirige directement les activités d'évaluation de la menace, de conception des programmes, de suivi et de représentation avec les hauts responsables de la Mission et avec les parties prenantes et partenaires gouvernementaux. Le coût de l'emploi de temporaire proposé est compensé par une réduction correspondante des dépenses opérationnelles à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

47. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un emploi de temporaire, comme indiqué au tableau 2.

Tableau 3
Ressources humaines : Groupe du VIH/sida

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	P-4	Spécialiste du VIH/sida	Transfert	À la Section des services médicaux (Division de l'appui à la mission)
Postes	-2	VNU	Spécialiste régional(e) du VIH/sida	Transfert	À la Section des services médicaux (Division de l'appui à la mission)
Total	-3		(voir tableau 1)		

48. Il est proposé de modifier le rattachement hiérarchique du Groupe du VIH/sida (1 P-4 et 2 Volontaires des Nations Unies), qui relève actuellement du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire), pour qu'il soit rattaché à la Section des services médicaux, qui relève du pilier Gestion de la prestation de services. Ce changement permettra à la Mission de s'aligner sur la recommandation de la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail tendant à intégrer le Groupe du VIH/sida à la Section des services médicaux afin d'utiliser les ressources de façon rationnelle et de tirer parti des compétences existantes de la Mission en matière de médecine et de promotion de la santé.

Équipe déontologie et discipline

Tableau 4
Ressources humaines : Équipe déontologie et discipline

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Création	À Mopti
Total	+1		(voir tableau 1)		

49. L'effectif approuvé pour l'Équipe déontologie et discipline comprend 8 postes (1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 agent(e) du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

50. L'Équipe déontologie et discipline, dont le mandat découle de la résolution [59/300](#) de l'Assemblée générale, a été créée au Département des opérations de maintien de la paix en novembre 2005 dans le cadre d'une série de réformes des activités de maintien de la paix des Nations Unies visant à renforcer le principe de responsabilité et à faire respecter les normes de conduite les plus élevées parmi le personnel des Nations Unies. Elle s'acquitte actuellement de sa mission en prenant des mesures de prévention, d'application et de réparation, notamment en mettant en œuvre la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté, en permettant aux accusateurs ou aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles d'accéder à l'aide et au soutien dont ils ont besoin, ainsi qu'en traitant les demandes de reconnaissance de la paternité et de pension alimentaire ordonnées par les tribunaux. Le travail de l'Équipe s'appuie sur la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, des fautes graves et du harcèlement sexuel, et donne la priorité au respect des droits des victimes et à l'aide aux victimes.

51. La dotation en effectifs de l'Équipe déontologie et discipline est restée la même depuis la création de la Mission en 2013, malgré le fait que le nombre autorisé de membres du personnel en tenue ait considérablement augmenté. En outre, dans sa résolution 68/259 B, l'Assemblée générale a confirmé que l'Équipe déontologie et discipline de la MINUSMA assumerait également un rôle régional et traiterait les questions de déontologie et de discipline dans les missions situées en Afrique de l'Ouest, ce qui a encore alourdi la charge de travail de l'Équipe.

52. Dans ce nouveau contexte, l'Équipe déontologie et discipline doit disposer de moyens supplémentaires pour renforcer ses travaux sur l'obligation de rendre des comptes et la responsabilité des cadres et des commandants et pour élargir ses mesures de prévention des fautes à toutes les catégories de personnel moyennant la formation, les activités de sensibilisation et la gestion des risques, notamment en ce qui concerne la prévention de l'abus de pouvoir sur le lieu de travail et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. La Mission a également intensifié la mise en œuvre du programme d'aide aux victimes et les efforts de sensibilisation de la population locale, en particulier s'agissant des dispositifs de signalement. Seul l'un des postes de l'Équipe est basé en dehors de Bamako, à Gao, et une présence régionale de responsables de la déontologie et de la discipline est essentielle, surtout lorsque l'on considère le nombre élevé de membres du personnel en tenue situés dans le secteur centre.

53. Si le poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) est approuvé et créé à Mopti, le (la) titulaire sera chargé(e), sous la supervision du (de la) Chef régional(e) de l'Équipe déontologie et discipline à Gao, de mettre en œuvre un programme de formation complet destiné à toutes les catégories de personnel, d'effectuer des visites aux fins de la gestion et de l'évaluation des risques et d'élaborer des programmes de formation visant à prévenir les fautes qui sont adaptés aux conditions locales. Le secteur de Mopti comprend des zones reculées où les soldats sont déployés dans des endroits très difficiles d'accès. Environ 4 000 agents en tenue y sont présents et on y trouve également des membres du personnel civil, mais aucun n'appartient à l'Équipe déontologie et discipline.

54. L'augmentation des effectifs dans le secteur centre permettra à l'Équipe déontologie et discipline de combler le manque de capacités dans cette zone critique, car l'Équipe n'est pas présente dans la région. Le (la) titulaire du poste qu'il est proposé de créer sera plus proche du personnel ayant besoin d'aide et de la population locale et fera connaître la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que les mécanismes de signalement des fautes.

55. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste, comme indiqué au tableau 4.

Chefs de bureaux locaux

Tableau 5

Ressources humaines : chefs des bureaux locaux

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-4	Coordonnateur(trice)	Création	À Mopti
Total	+1		(voir tableau 1)		

56. Les postes approuvés pour le Bureau du (de la) Chef de bureau à Mopti sont au nombre de 4 : 1 D-1, 1 agent(e) du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national.

57. Le bureau de Mopti est l'un des cinq bureaux régionaux de la MINUSMA et est une composante essentielle de la stratégie de stabilisation du centre, de la protection des civils et du rétablissement de l'autorité de l'État, entre autres tâches cruciales. Entre janvier et septembre 2021, le nombre de problèmes liés au terrorisme survenus dans la région de Mopti a été le plus élevé du pays. La présence d'éléments armés extrémistes et radicaux a exacerbé les risques menaçant la protection des civils et continue de limiter la capacité du Gouvernement de déployer des forces étatiques et des civils dans ces zones. Malgré ces difficultés de plus en plus grandes et l'augmentation de la charge de travail du bureau de Mopti, la dotation en effectifs du bureau n'a pas changé et ne suffit pas pour permettre d'atteindre le deuxième objectif stratégique de la Mission, à savoir faciliter la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation du centre. Un soutien supplémentaire en matière de capacités et de coordination est également nécessaire, non seulement car les éléments armés extrémistes et radicaux continuent d'étendre leurs opérations dans le sud, mais aussi pour améliorer la coordination et la cohérence de la planification avec les organismes, fonds, programmes et partenaires des Nations Unies présents dans la région.

58. Le (la) coordonnateur(trice) (P-4) apportera un soutien, notamment technique, essentiel au (à la) Chef du bureau de Mopti. Il (elle) facilitera la communication d'informations entre toutes les sections organiques et les composantes de la MINUSMA déployées à Mopti et avec le quartier général de la Mission. Il (elle) organisera et coordonnera les réunions sur les opérations et la planification et contribuera à la gestion globale, notamment à l'élaboration des documents utiles tels que les documents d'information sur les points de l'ordre du jour et les résumés écrits, et mènera des activités de suivi, le cas échéant. En tant qu'adjoint(e) au bureau local de Mopti, il (elle) facilitera la mise au point et la coordination des stratégies du bureau et de la région, appuiera la supervision et la planification de la mise en œuvre du mandat de la Mission et renforcera la coordination avec les partenaires et les autorités nationales. Surtout, il (elle) veillera à l'uniformité, à la cohérence et à la continuité de la mise en œuvre du mandat de la Mission par toutes les sections et composantes déployées à Mopti.

59. Pour améliorer la coordination à l'échelle de la Mission, le partage de l'information et la supervision stratégique des activités de la Mission dans les bureaux locaux et dans le cadre du plan d'adaptation de la Mission, la MINUSMA a déterminé qu'il était urgent de disposer de trois postes de coordonnateur(trice) (P-4) à Mopti, à Ménaka et à Tombouctou. Elle a repéré deux postes existants à Ménaka et à Tombouctou pouvant répondre à ce besoin, mais il n'existe aucun poste de la classe P-4 dans les ressources existantes qui puisse être transféré à Mopti. Au vu des problèmes de sécurité et des difficultés politiques de plus en plus complexes constatés à Mopti, la Mission doit pouvoir compter sur plus que les trois agents recrutés sur le plan international dont elle dispose actuellement. Si le poste de coordonnateur(trice) (P-4) n'est pas approuvé, elle ne disposera pas de moyens suffisants pour progresser dans la réalisation de son deuxième objectif stratégique, qui est d'appuyer la stratégie de stabilisation du centre axée sur les aspects politiques.

60. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste, comme indiqué au tableau 5.

Composante 1 : appui au processus de paix, à la transition politique et aux élections

61. La MINUSMA s'attachera en priorité à aider les autorités nationales et les parties signataires à mettre en œuvre les réformes politiques prévues dans l'accord de paix, en tenant compte des exigences relatives à la transition politique. Les réformes devraient faire avancer l'application de la réforme constitutionnelle et du programme

de décentralisation et faciliter la tenue élections reportées en 2021/22. La Mission continuera de privilégier les activités qui renforcent l'adhésion et l'attachement du pays aux deux priorités stratégiques de la MINUSMA : l'application des dispositions de l'accord de paix et la stabilisation du centre du pays. Si elle veut faire avancer les réformes politiques, renforcer les fonctions de l'État, y compris en matière de sécurité et de fourniture de services de base, et lutter contre l'extrémisme de façon efficace et durable, elle devra impérativement aider les acteurs maliens à prendre en main les solutions politiques et à s'approprier les solutions négociées entre toutes les parties prenantes. Pour favoriser la définition claire des ambitions du Gouvernement et du programme de réforme au niveau national, elle facilitera l'instauration d'un processus politique associant toutes les parties et reposant sur une large participation des dirigeants politiques, de l'armée, de la société civile et des organisations de femmes et de jeunes.

62. Pour garantir que le processus de paix reste sur la bonne voie, éviter de nouveaux retards dans sa mise en œuvre et renforcer la confiance du public dans le processus de manière plus générale, il sera primordial de mobiliser toutes les parties et de prendre des mesures concrètes en faveur de l'application de l'accord de paix. Dans le contexte du retour à la gouvernance démocratique et à l'ordre constitutionnel, la mise en œuvre intégrale de l'accord restera la principale priorité stratégique de la Mission et servira de cadre principal pour la paix et la stabilisation dans le nord du Mali. Les bons offices, les initiatives de renforcement de la confiance et les efforts de médiation auront pour objectif premier de faire en sorte que les autorités maliennes et les mouvements signataires restent attachés au processus dans le cadre du plan d'action actualisé de la mise en œuvre de l'accord de paix. Il faudra continuer d'accorder une attention particulière à la collaboration avec les parties pour accélérer la mise en œuvre de l'accord de paix, en veillant au respect des dispositions et en prenant des mesures concrètes pour revitaliser les rôles joués par le Comité de suivi de l'Accord et la Commission technique de sécurité. La Mission s'attachera également en priorité à aider le Gouvernement à rendre pleinement opérationnelle la Zone de développement des régions du nord.

63. La situation politique reste fragile et complexe et le rôle de la Mission demeurera crucial. Celle-ci s'attachera tout particulièrement à faciliter la participation des partis politiques, des mouvements signataires et des organisations de la société civile, en particulier des associations de femmes et de jeunes, des chefs religieux, des syndicats et des autres parties prenantes socioéconomiques et politico-économiques, à un dialogue sans exclusive et aux organes et aux processus de gouvernance nationale et locale. En complément, elle s'efforcera d'aider le Gouvernement à améliorer le processus politique, notamment en appuyant le renforcement des processus locaux de paix, de dialogue et de réconciliation associant toutes les parties et la meilleure mobilisation de la population. À cette fin, elle encouragera les consultations et le dialogue dans les domaines politique, social, sociétal, religieux et économique à tous les niveaux. Elle continuera de recourir de façon intensive aux communications stratégiques et aux initiatives de sensibilisation pour renforcer l'appui public et politique.

64. Afin de faire progresser les processus politiques dans la lignée de la transition politique, la MINUSMA fournira un soutien politique, technique et logistique aux institutions de l'État malien et aux autres structures politiques et gouvernementales nationales pour les aider à appliquer les réformes prévues par l'accord de paix, y compris la restructuration territoriale et les réformes du secteur de la sécurité, et pour mener à bien les opérations électorales libres et équitables attendues à tous les niveaux. Elle contribuera au renforcement des capacités électorales du pays, notamment pour ce qui est de la formation et de l'équipement des agents électoraux afin qu'ils puissent aider les autorités administratives locales à accomplir certaines

tâches techniques et logistiques, par l'entremise de l'équipe électorale intégrée des Nations Unies, constituée de la Section des affaires électorales de la Mission et de membres du personnel du PNUD et d'ONU-Femmes.

65. Pour atténuer le risque persistant de déstabilisation politique, la Mission aidera le Gouvernement à rétablir la confiance dans ses institutions et ses processus politiques, tout en veillant à la poursuite de la mise en œuvre des stratégies nationales et des processus de transition et de réforme en cours. À cette fin, l'assistance électorale qu'elle fournit sera axée sur : l'amélioration des conditions de sécurité pour les rendre propices à l'organisation des élections ; l'apport d'une expertise juridique, d'un soutien logistique et technique ainsi que d'un appui en matière de sécurité ; la promotion de la participation des jeunes et des femmes aux opérations électorales, ainsi que la progression du cadre juridique des élections. La Mission aidera également le Gouvernement national à mettre en œuvre toutes les réformes nécessaires du cycle électoral sur la base du calendrier électoral. En outre, elle continuera de prodiguer des conseils concernant la restructuration territoriale.

66. Conformément au deuxième objectif stratégique énoncé dans la résolution [2584 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité et dans le respect des priorités nationales, la Mission continuera également d'appuyer la mise en œuvre d'une stratégie globale de stabilisation du centre axée sur les aspects politiques, visant notamment à rétablir et à étendre l'autorité de l'État, à favoriser l'état de droit et à démanteler et à désarmer les milices. Dans le centre du pays, elle continuera de faciliter, sur les plans politique, opérationnel et technique, l'application de la stratégie de stabilisation tout en favorisant la tenue de dialogues politiques ouverts à toutes et à tous, au-delà des clivages communautaires, pour encourager une participation plus large et renforcer la cohésion nationale. Dans ce domaine, elle s'efforcera avant tout de prêter un appui technique et politique au Secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali et de continuer d'aider l'ensemble des parties prenantes à trouver un consensus. Ce faisant, elle encouragera et renforcera l'appropriation nationale par toutes les parties prenantes et tous les segments de la population malienne concernés de la mise en œuvre des deux objectifs stratégiques de la Mission.

67. Dans le cadre de l'appui prêté aux autorités locales dans l'ensemble du pays, en particulier dans le centre, la Mission renforcera son action visant à accroître la présence de l'État et à lui permettre de fournir des services de base. Elle favorisera et soutiendra également l'intégration et la participation effective de la société civile dans les processus de gouvernance aux niveaux national, régional et municipal afin que les parties prenantes se les approprient davantage et pour encourager l'État à faire en sorte qu'il y ait des retombées positives pour la population malienne. À cet effet, elle continuera également de contribuer aux mesures de renforcement des capacités des organisations de la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes), afin que celles-ci puissent jouer un rôle efficace et moteur dans la prise de décisions et s'assurer ainsi une plus large mobilisation sociopolitique en faveur de la gouvernance.

68. La MINUSMA continuera également de promouvoir l'intégration des questions de genre afin de faire progresser l'inclusion, la participation et la représentation sans entrave des femmes dans les processus politiques nationaux et locaux. Conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la priorité continuera d'être accordée à l'amélioration de la représentation des femmes dans les mécanismes de l'accord de paix et les fonctions électives à tous les niveaux de gouvernance. La Mission continuera d'aider les autorités et les réseaux de femmes présents dans le centre du pays à prévenir la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits, et veillera à ce que des mesures coordonnées et efficaces soient prises

pour faire face à ces violations en offrant des services d'appui aux personnes rescapées par l'intermédiaire du centre de services intégrés.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.1 Progrès vers l'achèvement de la transition politique, y compris le transfert de l'autorité du Gouvernement national de transition à des autorités démocratiquement élues, parmi lesquelles la représentation et la participation des femmes sont accrues

1.1.1 Le Représentant spécial du Secrétaire général exerce ses bons offices auprès des parties prenantes nationales pour que les réformes politiques et institutionnelles soient menées à bien (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : non quantifié ; 2022/23 : 6 réunions)

1.1.2 Amélioration de la représentation des femmes au Parlement (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 28 % ; 2022/23 : 31 %)

1.1.3 Participation régulière de candidates aux élections (2020/21 : 30 % ; 2021/22 : 30 % ; 2022/23 : 30 %)

1.1.4 Augmentation du nombre d'activités de prévention de la violence liée aux élections menées par les organisations de jeunes (2020/21 : 2 ; 2021/22 : 2 ; 2022/23 : 4)

1.1.5 Achèvement de la restructuration territoriale redéfinissant la carte électorale et application des lois connexes (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 1 ; 2022/23 : 3)

Produits

- Soutien logistique pour les réunions relatives aux bons offices, notamment pour 2 réunions avec des partis politiques et 2 réunions avec des représentants de la société civile, y compris des jeunes, des femmes et des dirigeants religieux, sur la transition politique
- Organisation de 4 ateliers de renforcement des capacités à l'intention des organisations de femmes et de jeunes pour accroître leur participation aux opérations électorales et aux réformes politiques et institutionnelles, et de 10 ateliers avec des partis politiques et des organisations de jeunes, de femmes et d'autres organisations de la société civile, afin d'établir des mécanismes de prévention de la violence liée aux élections et de soutenir les réformes institutionnelles
- Organisation de 7 réunions régionales à l'intention des « vestibules de veille » pour les femmes dans le district de Bamako et les régions du nord afin de promouvoir la participation des femmes aux élections en tant que candidates et qu'électrices
- Mise en route de 5 mécanismes de coordination et application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité moyennant des ateliers, des visioconférences, des réunions et un soutien technique, l'objectif étant de promouvoir et d'améliorer la participation et la représentation effectives des femmes dans le processus de paix
- Organisation de 3 réunions au niveau national et de 81 séances de sensibilisation avec des organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes et de jeunes, en vue de consolider leurs réseaux et de renforcer leurs capacités pour qu'elles puissent œuvrer en faveur de la transparence, de l'application du principe de responsabilité et de la participation citoyenne dans les régions de Bamako, de Mopti, de Ménaka, de Gao, de Kidal, de Taoudenni et de Tombouctou
- Organisation de 7 ateliers et de 3 séances de sensibilisation en vue de faciliter le recensement des personnes susceptibles de se porter candidates aux élections et aux sièges à pourvoir dans les mécanismes de sensibilisation, l'objectif étant de garantir que les priorités des femmes et des jeunes soient prises en

compte à tous les niveaux des réformes et des opérations électorales, et qu'au moins 30 % des postes soumis à élection ou à nomination soient occupés par des femmes (conformément à la loi malienne n° 2015-052)

- Dans le cadre du renforcement des capacités nécessaires à la bonne gestion des litiges électoraux, organisation de 2 ateliers destinés à la nouvelle autorité indépendante de gestion des élections, aux autorités locales, au Ministère de la justice et à la Cour constitutionnelle afin de favoriser des opérations électorales pacifiques
- Organisation de 6 ateliers visant à renforcer les capacités de l'autorité indépendante de gestion des élections, des organisations de la société civile, des organisations de femmes, des autorités locales, des partis politiques, des forces de sécurité maliennes, des groupes signataires et des médias, en vue de prévenir et d'atténuer efficacement les conflits liés aux élections
- Déploiement de 50 escortes armées et de 300 patrouilles pour aider les forces de sécurité maliennes à sécuriser les bureaux de vote les plus vulnérables et pour accompagner le transport du matériel électoral, à l'appui d'opérations électorales pacifiques et sûres
- Élaboration de 4 produits multimédias, organisation de 2 séances d'information et de 2 visites à l'intention des journalistes dans les régions et création d'au moins 10 produits radiophoniques, y compris des débats, des entretiens et des émissions, ainsi que de 60 messages radio (annonces d'intérêt public dans différentes langues) en vue d'informer les citoyens et les électeurs maliens des procédures électorales et ainsi d'éviter que les opérations électorales ne donnent lieu à des conflits
- Tenue de 10 ateliers avec les autorités maliennes pour faciliter la mise en place et le renforcement des nouvelles circonscriptions électorales dans les 10 nouvelles régions
- Organisation de 2 ateliers de renforcement des capacités et déploiement de 2 experts en réformes institutionnelles et électorales pour permettre au Gouvernement d'achever la réforme politique et institutionnelle, y compris d'adopter un nouveau cadre juridique électoral intégrant les recommandations et suggestions des différents acteurs
- Tenue de 10 ateliers de renforcement des capacités et fourniture de conseils techniques hebdomadaires et d'un soutien financier pour faciliter la professionnalisation de la nouvelle autorité indépendante de gestion des élections après sa mise en route et son déploiement

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.2 Accélération de l'application de l'accord de paix, notamment par l'intermédiaire du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord

1.2.1 Tenue de réunions plénières mensuelles du Comité de suivi de l'Accord et de ses quatre sous-comités thématiques et rédaction de rapports (nombre de réunions plénières tenues : 2020/21 : 4 ; 2021/22 : 12 ; 2022/23 : 12)

1.2.2 Coordination par le Haut Représentant du Président pour la mise en œuvre de l'accord de paix et d'autres institutions gouvernementales d'un soutien international accru au service de l'accélération du processus de paix (nombre de réunions : 2020/21 : nombre limité ; 2021/22 : 12 ; 2022/23 : 12)

1.2.3 Le Représentant spécial du Secrétaire général exerce ses bons offices auprès des parties signataires et d'autres parties prenantes nationales afin d'accélérer la mise en œuvre de l'accord de paix et de résoudre les points de discorde (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 7 ; 2022/23 : 7)

1.2.4 Amélioration de la participation des femmes au Comité de suivi de l'Accord (pourcentage de participantes : 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 31 % ; 2022/23 : 31 %)

Produits

- Création de 20 produits multimédias et 100 produits radiophoniques, y compris des reportages, des débats, des émissions et des interviews, réalisation de 5 grands projets avec des radios et télévisions locales dans les régions de Mopti, de Gao et de Tombouctou, production de 1 série de vidéos de sensibilisation sous la houlette des hauts responsables de la MINUSMA et organisation de 2 campagnes de sensibilisation à l'appui de la Journée de la paix et de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies
- Organisation par la Mission des réunions plénières mensuelles du Comité de suivi de l'Accord et de celles de ses quatre sous-comités thématiques, et prestation par celle-ci d'une assistance technique, y compris s'agissant de la coordination des réunions préparatoires, de la diffusion des rapports issus des réunions mensuelles et de la gestion des documents relatifs à l'application de l'accord de paix
- Tenue de réunions mensuelles de coordination entre le Comité de suivi de l'Accord et le Haut Représentant du Président pour la mise en œuvre de l'accord de paix et d'autres parties prenantes, y compris l'équipe de médiation internationale et d'autres acteurs internationaux
- Organisation de 3 consultations avec les mouvements signataires à l'appui de leur transformation en entités politiques
- Fourniture d'un appui technique et logistique pour 2 réunions avec les mouvements signataires, 2 réunions avec les partis politiques et 2 réunions avec le Conseil national de transition
- Organisation de 2 réunions avec les acteurs du Processus de Nouakchott et de 2 réunions avec la plateforme de coordination pour le Sahel, qui réunit des représentants des États Membres du Sahel et d'organisations régionales, et des partenaires internationaux
- Organisation de 1 réunion sur la coopération intermissions entre la MINUSMA et l'UNOWAS, à l'appui du processus de paix et de la dynamique régionale qu'il suscite
- Fourniture d'un soutien logistique pour 3 ateliers destinés aux jeunes, aux femmes et aux dirigeants religieux sur l'accord de paix en vue d'obtenir l'adhésion de la population

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.3 Intensification de l'application, par les acteurs maliens, d'une stratégie globale axée sur les aspects politiques visant à protéger les civils, à réduire les violences intercommunautaires et à rétablir la présence et l'autorité de l'État ainsi que les services sociaux de base dans le centre du Mali

1.3.1 Augmentation du nombre de réunions tenues aux niveaux national, régional et local entre les communautés, les parties prenantes, les structures du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, les institutions de l'État et les élus aux fins de la coordination et la coopération des opérations en faveur de la stabilisation du centre du pays (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 6 ; 2022/23 : 7)

1.3.2 Participation des organisations de la société civile (y compris celles qui représentent les femmes et les jeunes) à l'amélioration de la stratégie pour le centre du Mali (nombre d'organisations : 2020/21 : 160 ; 2021/22 : 180 ; 2022/23 : 190)

1.3.3 Renforcement de la direction du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali pour améliorer la coordination nationale concernant la stratégie de stabilisation du centre (nombre de

réunions : 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 2 ; 2022/23 : 12)

1.3.4 Collaboration entre le Cadre de concertation du Secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, les organisations gouvernementales et les organisations de la société civile au niveau de Bamako, et réalisation par le Cadre de concertation de missions de médiation sur le terrain dans les régions centrales (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 48 réunions tenues au niveau central et 12 au niveau local ; 2022/23 : 24 échanges au niveau central et 6 missions au niveau local)

Produits

- Fourniture d'un appui organisationnel à 12 réunions de coordination du Secrétariat permanent avec les ministères faisant partie du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali en vue d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie nationale de stabilisation du centre
- Fourniture d'un appui logistique et technique à 24 réunions du Cadre de concertation avec le Secrétariat permanent, les ministères et les institutions gouvernementales et non gouvernementales au niveau de Bamako, ainsi qu'à 6 missions de médiation sur le terrain pour promouvoir les initiatives de dialogue et de réconciliation
- Organisation de 4 réunions entre les communautés et autres acteurs concernés et les différentes structures du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali
- À l'appui de partenariats durables au service de la mise en œuvre de la stratégie globale axée sur les aspects politiques, tenue de 4 réunions avec des organisations de la société civile, notamment celles représentant les jeunes, les femmes et les chefs traditionnels et religieux, afin d'encourager les contributions et l'adhésion à la stratégie
- Mise à disposition d'une expertise technique (5 consultants) et d'un soutien logistique au Secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali pour faciliter la mise en œuvre par les acteurs maliens de la stratégie pour le centre
- Mise en œuvre d'initiatives trimestrielles de renforcement de la confiance visant à mieux faire connaître l'accord de paix et la stratégie de stabilisation pour le centre du pays auprès de toutes les couches de la population et des parties prenantes locales afin de prévenir et de gérer les conflits locaux et d'améliorer les relations entre civils et militaires
- Organisation de 10 activités, dont des ateliers, visant à accompagner les organisations de la société civile (y compris celles représentant les femmes et les jeunes) et les autorités locales dans l'appropriation nationale de la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation pour le centre du pays
- Organisation de 50 séances de sensibilisation au profit du centre du pays, et couverture multimédia, médiatique et radiophonique régulière des activités et manifestations pertinentes, l'accent étant mis sur les groupes de femmes et de jeunes dans la région du centre
- Organisation de campagnes de sensibilisation à la violence fondée sur le genre et à la violence sexuelle liée aux conflits en partenariat avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et les réseaux de femmes dans la région de Mopti

Facteurs externes

Évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire non anticipée dans les hypothèses budgétaires ; autres cas de force majeure ; modifications apportées au mandat au cours de l'exercice ; modifications de l'appui financier et politique fourni par la communauté internationale en faveur du processus de paix ; retards pris dans la transition politique, le calendrier électoral ainsi que la

mise en œuvre de la réforme constitutionnelle et de la restructuration territoriale ; niveau d'engagement des parties en faveur de l'accord de paix et du processus de stabilisation du centre du pays.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 1 (Appui au processus de paix, à la transition politique et aux élections)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Division des affaires politiques										
Postes approuvés 2021/22	–	3	9	11	4	27	14	10	51	
Postes proposés 2022/23	–	3	9	11	4	27	14	10	51	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section des affaires électorales										
Postes approuvés 2021/22	–	1	3	3	1	8	5	5	18	
Postes proposés 2022/23	–	1	3	3	1	8	5	5	18	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés 2021/22	–	4	12	14	5	35	19	15	69	
Postes proposés 2022/23	–	4	12	14	5	35	19	15	69	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 2 : protection des civils et appui en matière de sécurité

69. La MINUSMA renforcera encore l'action qu'elle mène pour aider les autorités maliennes à sécuriser et à stabiliser les zones exposées ou en proie à un conflit armé et à des violences physiques, améliorer la protection des civils, mettre en place un environnement sûr et sécurisé propice à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État et soutenir l'opérationnalisation des Forces de défense et de sécurité maliennes, en accordant une attention particulière aux unités reconstituées.

70. La protection des civils incombe en premier lieu aux autorités maliennes. Pour faire face aux attaques terroristes et aux menaces grandissantes qui pèsent sur les civils, la MINUSMA soutiendra les efforts des autorités maliennes en exerçant ses bons offices, en fournissant une protection physique et en renforçant la sûreté de l'environnement, en coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires. L'appui fourni pour améliorer l'efficacité des mécanismes de protection locale permettra de renforcer la mobilisation de tous les acteurs de la protection et de la sécurité, y compris les autorités locales, les représentants de la population et de la société civile et les membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, et de les responsabiliser davantage. En partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités maliennes, les acteurs locaux seront mobilisés et dotés des moyens d'évaluer et de recenser collectivement les risques afin de réduire la violence à l'échelle locale, de faciliter la cohésion sociale, de renforcer les réseaux d'alerte locale et l'analyse des menaces, et de soutenir les efforts de réconciliation et de protection. Ces activités viseront à prévenir et réduire

les conflits intercommunautaires et permettront de renforcer les efforts de stabilisation que mènent les autorités de l'État malien dans le centre du pays.

71. La MINUSMA continuera de renforcer ses capacités de réaction dans le cadre du plan d'adaptation de la Mission, en faisant appel aux équipes spéciales mobiles, afin de répondre aux nouvelles menaces pesant sur la sécurité. La stratégie intégrée de protection des civils de la Mission sera fondée sur la stratégie adoptée pour s'attaquer aux causes profondes de la crise, qui passe par le soutien au processus politique, la concertation locale et le renforcement des dispositifs d'alerte rapide de proximité, ainsi que par l'intensification du déploiement de forces étatiques menant leurs activités de façon efficace et responsable.

72. La MINUSMA continuera de prendre des mesures pour accroître l'efficacité des opérations en tant que mission totalement intégrée, notamment dans le centre du pays, en utilisant des bases opérationnelles temporaires qui permettront de mieux coordonner les opérations, en coopération avec les Forces de défense et de sécurité maliennes et les partenaires internationaux et humanitaires, le but étant de renforcer les mesures de protection des civils et de soutenir les populations. La composante Police de la MINUSMA continuera en outre d'appuyer le déploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord et le centre du Mali en renforçant les capacités de ces dernières, en leur apportant un appui technique et en menant des opérations conjointes de protection des civils, notamment pour protéger les femmes et les filles contre la violence sexuelle liée au conflit.

73. La Mission continuera de faciliter la mise en service du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et de renforcer la capacité des autorités nationales de poursuivre les personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions susceptibles de déstabiliser le processus de paix. Afin de renforcer les capacités locales en matière de résolution pacifique des différends, elle continuera également de soutenir l'action menée par les autorités maliennes et les acteurs de la société civile pour accroître la mobilisation de la population et contribuer au renforcement de la confiance et aux efforts de facilitation au niveau local, le but étant d'encourager le dialogue, la médiation, la réconciliation et la cohésion sociale. Elle continuera en outre d'appuyer la mise en place d'autres organes locaux de réconciliation.

74. Il sera essentiel de poursuivre les efforts visant à prévenir le recrutement de jeunes dans les groupes armés, à renforcer la résilience des populations, à lutter contre l'extrémisme violent et à réduire la violence au sein de la collectivité, si l'on veut fournir un appui efficace en matière de sécurité et assurer la protection des civils. La Mission continuera de mettre en œuvre des programmes de lutte contre la violence de proximité dans le nord du Mali, en complément du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Dans le cadre de l'appui fourni à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration, un programme de relèvement des communautés sera mis en œuvre pour soutenir le désarmement et le démantèlement des groupes d'autodéfense, en particulier dans le centre du pays. Les efforts de relèvement reposeront notamment sur des activités à court terme, qui viseront essentiellement à aider les autorités maliennes et d'autres partenaires à recenser des possibilités d'emploi temporaire pour les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

75. Dans le nord du pays, la Mission aidera la Plateforme à mettre en œuvre le plan d'action visant à interdire le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits. Elle continuera également de travailler avec la Coordination des mouvements de l'Azawad sur son plan d'action contre le recrutement et l'utilisation d'enfants et contre la violence sexuelle à leur égard, qui a été signé en 2017.

76. Étant donné que la menace présentée par les engins explosifs pour la population civile et le personnel des Nations Unies va en s'intensifiant dans l'ensemble du Mali, la Mission s'emploiera à faciliter l'adaptation, tout en améliorant sa disponibilité opérationnelle, ainsi qu'à renforcer les capacités et l'autonomie des unités en tenue pour ce qui est d'atténuer les menaces liées aux explosifs. Elle continuera de renforcer les capacités du pays en formant les équipes nationales, tout en améliorant la coordination avec tous les partenaires, conformément aux principes de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et aux recommandations issues de l'examen stratégique indépendant sur l'action menée par les missions des Nations Unies face à la menace liée aux engins explosifs improvisés. La MINUSMA continuera d'appuyer activement le Gouvernement dans la mise en place d'un plan d'action antimines dirigé par le Mali, de manière à protéger les civils. Elle s'attachera également à accroître la résilience des populations locales face aux menaces liées aux explosifs, en renforçant les capacités des organisations et des acteurs de la société civile nationale en matière de sensibilisation aux risques et d'assistance aux victimes.

77. La Mission apportera son appui au Gouvernement, par l'intermédiaire du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et de son commissariat, dans le cadre de la poursuite des efforts menés pour mettre en œuvre les principaux plans et stratégies concernant la réforme du secteur de la sécurité, tels que le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité (2018-2023), la politique nationale relative aux frontières pour 2018-2022 et la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Elle poursuivra l'action qu'elle mène pour soutenir les initiatives visant à renforcer les moyens dont disposent les Forces de défense et de sécurité maliennes pour prévenir et combattre les violences plus efficacement et plus progressivement et réduire la capacité des acteurs armés de commettre des violences physiques contre des civils. Elle continuera également de soutenir l'action menée pour coordonner l'appui international à la réforme du secteur de la sécurité, afin d'assurer la cohérence des efforts déployés par la communauté internationale en vue de reconstituer le secteur de la sécurité malien, selon le cadre défini par l'accord de paix. Les progrès accomplis au titre de la réforme globale du secteur de la sécurité permettront, à leur tour, de mettre en place le cadre nécessaire à la poursuite des efforts en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants.

78. La Mission continuera de soutenir le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, leur intégration dans les Forces de défense et de sécurité maliennes et leur redéploiement dans le cadre des unités reconstituées et réformées des Forces de défense et de sécurité maliennes. Elle soutiendra également le processus ordinaire de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris pour les personnes que l'on avait jugé ne pas remplir les conditions dans le cadre du processus accéléré et qui n'ont pas encore pu bénéficier de mesures de réinsertion.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

2.1 Renforcement de la capacité de garantir la sécurité dans le nord et d'assurer la protection des civils dans le centre

2.1.1 Nombre de victimes civiles enregistrées (morts violentes et blessures graves) (2020/21 : 1 831 ; 2021/22 : 1 500 ; 2022/23 : 1 000)

2.1.2 Nombre de cas de violences directes ou de menaces de violences directes contre des civils (2020/21 : 1 190 ; 2021/22 : 1 000 ; 2022/23 : 800)

2.1.3 Augmentation du nombre d'équipes des Forces de défense et de sécurité maliennes dotées de capacités renforcées en matière de gestion des risques liés aux explosifs leur permettant de se déployer dans les zones à risque et de protéger la population civile (2020/21 : 32 ; 2021/22 : 34 ; 2022/23 : 36)

2.1.4 Augmentation du nombre de comités consultatifs sur la sécurité créés et en activité et intensification des échanges avec ces derniers dans les régions du nord et du centre (2020/21 : 26 comités ; 2021/22 : 18 comités, dont 4 comités régionaux et 14 comités locaux ; 2022/23 : 60 comités)

Produits

- Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité grâce à la conduite de 1 100 missions de surveillance aérienne, de 1 500 patrouilles de protection des civils, de 15 opérations dirigées par la force et d'au moins 13 opérations conjointes, en coordination avec les Forces armées maliennes et les partenaires internationaux, selon que de besoin
- Facilitation de la mise en place d'interventions souples en cas de problèmes de sécurité par la création de deux bases opérationnelles temporaires fonctionnant de manière intégrée et coordonnée
- Appui au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le centre du Mali dans le cadre d'opérations coordonnées, grâce à une planification claire, cohérente et dynamique, y compris par la fourniture d'une aide pour les évacuations sanitaires primaires
- Fourniture de conseils et d'un suivi aux forces de sécurité maliennes, par l'organisation de 3 000 activités dans les régions du centre et du nord et au sein des unités spéciales chargées de lutter contre la grande criminalité organisée et le terrorisme et des directions générales à Bamako, portant sur la prise en compte des questions de genre (formations en cours d'emploi, partage de locaux et appui logistique)
- Conduite d'activités de sensibilisation et fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour l'organisation de 48 réunions du Comité consultatif sur la sécurité (à Bamako, Mopti, Ménaka, Gao et Tombouctou) rassemblant notamment les forces de sécurité maliennes, des membres de la population locale, des représentants communautaires, la société civile et des personnes d'influence aux niveaux des régions, des cercles et des municipalités, afin d'examiner les problèmes de sécurité à l'échelle locale
- Fourniture de conseils et d'un appui technique aux centres d'instruction des Forces de défense et de sécurité maliennes pour que la protection des civils soit systématiquement intégrée dans leurs sessions de formation et qu'il y soit tenu compte des questions de genre
- Organisation de sessions de formation technique et pratique d'une semaine à l'intention de 6 324 membres des forces de sécurité maliennes comprenant différents modules théoriques et pratiques et des séances de formation des formateurs portant notamment sur la lutte contre la violence de proximité, la criminalistique et la gestion de l'ordre public, en coopération avec les partenaires, l'objectif étant d'accroître leurs compétences dans les domaines suivants : police de proximité, lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, déontologie, droits humains et égalité des genres
- Appui à l'élaboration des programmes de formation des forces de sécurité maliennes, harmonisation des calendriers et des programmes, et renforcement de la coopération entre les dirigeants des Forces de défense et de sécurité maliennes et les décideurs dans l'optique de futures opérations conjointes, par l'organisation de 22 réunions et ateliers de suivi avec le personnel des Forces de défense et de sécurité maliennes au Ministère de la sécurité et de la protection civile et au sein des directions générales et régionales, afin de fournir des conseils techniques sur la conception de stratégies
- Fourniture d'une assistance stratégique à travers l'échange d'informations et de visions stratégiques afin de promouvoir la prise de décision, par l'organisation de 4 réunions de l'Instance de coordination au Mali

- Sécurité intérieure (commandants et directeurs) dans le but de renforcer la coordination et de faciliter les synergies entre ces différents acteurs
- Organisation de 2 campagnes d'information et de sensibilisation pour le centre et le nord, production de 100 émissions de radio et reportages, diffusion de 10 programmes radio interactifs permettant aux auditeurs d'exprimer leurs préoccupations en direct à la radio, organisation de 5 débats radiophoniques afin de discuter des problèmes de sécurité et de mieux faire connaître ces problèmes et les activités menées par la Mission pour y remédier, création de 30 produits multimédias et radiophoniques sur les activités et les opérations de la force et de la police de la MINUSMA et organisation de campagnes de communication multiplateformes
- Aide à l'encadrement et à la formation avant et pendant le déploiement dans la zone de la Mission à 8 pays fournisseurs de contingents disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques), selon les besoins
- Formation de 100 % des bataillons d'infanterie et des compagnies spécialisées en convois de combat, ainsi que de 9 unités de police constituées déployées dans le centre et le nord du Mali à la recherche et à la détection adaptés à la situation, sur demande, y compris 40 cours de formation spécialisée sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés à l'intention des commandants tactiques et des planificateurs de mission
- Fourniture d'une formation et d'un encadrement adaptés à la situation et conformes aux normes des Nations Unies, à l'intention des compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions de 2 pays fournisseurs de contingents et des équipes de neutralisation des explosifs et munitions de 4 compagnies spécialisées en convois de combat, après déploiement et sur demande, afin qu'elles puissent accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés
- Mise à disposition de 1 équipe de neutralisation des engins explosifs improvisés à Tombouctou pour combler les lacunes opérationnelles, et fourniture de chiens détecteurs d'explosifs à 100 % des camps géants de la MINUSMA, dans le cadre des efforts déployés par la Mission pour protéger les biens et le personnel contre la menace que représentent les explosifs
- Organisation de 8 séances de formation sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés adaptée aux situations, afin de former 2 équipes d'intervention supplémentaires des Forces de défense et de sécurité maliennes à la détection et à la neutralisation avancées d'engins explosifs, et fourniture de conseils techniques et d'un encadrement pour renforcer et soutenir la capacité de formation du Mali en matière d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs et faire face aux menaces liées aux engins explosifs dans l'ensemble du pays

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.2 Renforcement de l'efficacité des mécanismes communautaires en matière de gestion des conflits et de protection des civils

2.2.1 Diminution du nombre de personnes déplacées et de réfugiés en raison de violences au cours de la période considérée, qu'ils soient toujours déplacés ou retournés dans leur région d'origine (2020/21 : 386 454 ; 2021/22 : 40 000 ; 2022/23 : 380 000)

2.2.2 Intensification de la participation de la population aux activités de sensibilisation au concept de police de proximité et de promotion de celui-ci (nombre de citoyens sensibilisés : 2020/21 : 4 160 ; 2021/22 : 18 000 ; 2022/23 : 12 000)

2.2.3 Nombre de municipalités où des mécanismes communautaires d'alerte rapide et de protection des civils sont en place (2020/21 : 56 ; 2021/22 : 70 ; 2022/23 : 80)

2.2.4 Déclenchement du dispositif d'alerte rapide de la MINUSMA en cas de menaces de violence imminente contre des civils et mise en place de mesures physiques pour faire cesser les violences (2020/21 : 50 % ; 2021/22 : 75 % ; 2022/23 : 75 %)

2.2.5 Nombre d'équipes régionales d'appui à la réconciliation et de comités municipaux de réconciliation qui sont opérationnels (2020/21 : 45 ; 2021/22 : 42 ; 2022/23 : 44)

2.2.6 Augmentation du nombre de dialogues communautaires organisés au niveau infranational, à l'appui du Ministère de la réconciliation, de la paix et de la cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, pour gérer les conflits locaux (2020/21 : 33 ; 2021/22 : 42 ; 2022/23 : 44)

2.2.7 Nombre d'équipes régionales d'appui à la réconciliation et de comités municipaux de réconciliation créés (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 40)

Produits

- Fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour l'organisation de séances de sensibilisation de la population (à Bamako, Mopti, Ménaka, Gao et Tombouctou) à l'intention de 2 400 membres des forces de sécurité maliennes et de représentants communautaires, ainsi que de membres de la population locale, de la société civile, de personnes influentes, etc. aux niveaux des régions, des cercles et des municipalités, en particulier dans le centre, sur des sujets tels que le retour de l'autorité de l'État, la réforme du secteur de la sécurité, les droits humains, la prise en compte des questions de genre et la sensibilisation aux dangers des mines, afin d'intensifier les activités liées à la police de proximité
- Organisation de 16 réunions du groupe de travail sur le déminage en vue de protéger la population civile contre les risques posés par les explosifs, distribution aux partenaires de 16 supports d'information sur-mesure portant sur les menaces liées aux explosifs et tenue de 4 réunions de coordination destinées à fournir des conseils et un soutien techniques aux institutions maliennes afin de progresser sur la voie de l'opérationnalisation d'une structure de gouvernance nationale
- Appui au renforcement des capacités à l'intention de 4 organisations de la société civile malienne aux fins de la prévention et de la protection des populations exposées aux risques liés aux explosifs, afin de pérenniser davantage les mesures de lutte antimines prises à l'échelle du pays
- Organisation d'activités de sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives à l'intention de plus de 40 000 bénéficiaires, orientation des victimes d'accidents liés aux explosifs et fourniture d'une assistance à ces dernières, et mise en place d'initiatives de réduction de la violence de proximité pour renforcer la résilience des populations locales face aux munitions explosives
- Tenue de 44 dialogues à l'appui des efforts déployés par les équipes régionales d'appui à la réconciliation et les comités municipaux de réconciliation pour prévenir, gérer et traiter les conflits communautaires ou les violences liées aux élections dans les zones prioritaires des régions du centre et du nord
- Organisation de 10 sessions de formation à l'intention des membres des équipes régionales d'appui à la réconciliation et des comités municipaux de réconciliation en vue de renforcer leur capacité de promouvoir la cohésion sociale et de réduire les conflits locaux intercommunautaires ou intracommunautaires et la violence liée aux élections dans les régions du centre et du nord

- Organisation de 14 sessions de formation sur la protection des civils et les dispositifs d'alerte rapide à l'intention des coordonnateurs à Mopti, Ségou, Gao, Ménaka, Goundam, Tombouctou, Kidal, Tessalit, Aguelhok et Ansongo
- Mise en place de 40 équipes régionales d'appui à la réconciliation et comités municipaux de réconciliation supplémentaires dans les nouvelles régions et dans les municipalités prioritaires du nord et du centre du Mali, afin de renforcer et de développer les capacités d'alerte rapide et d'intervention du Ministère de la réconciliation, de la paix et de la cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, de manière à lui permettre de lutter contre les violences intercommunautaires
- Tenue de 20 réunions de coordination avec des acteurs de la protection des civils et des représentants des mécanismes communautaires d'alerte rapide et de protection des civils existants afin de procéder à des évaluations des risques et des menaces et de déterminer les mesures à prendre pour y faire face à Mopti, Ségou, Gao, Ménaka, Tombouctou, Kidal, Tessalit, Aguelhok, Ansongo et Goundam, et d'en assurer le suivi
- Tenue de 35 réunions de coordination avec les équipes régionales d'appui à la réconciliation dans les régions de Mopti, Ségou, Gao, Ménaka, Taoudenni, Tombouctou et Kidal pour fournir des conseils opérationnels et superviser les activités des comités municipaux de réconciliation existants
- Organisation de 6 activités de renforcement des capacités à l'intention d'acteurs publics locaux de Gao, de Ménaka, de Mopti, de Tombouctou, de Taoudenni et de Kidal, notamment les conseillers spéciaux des gouverneurs régionaux chargés des questions de réconciliation, de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les directions régionales du ministère de transition chargé des questions liées aux femmes, en vue de mieux les sensibiliser aux questions de genre afin qu'ils s'attachent davantage à en tenir compte dans le cadre des activités qu'ils mènent en lien avec la protection des civils
- Création de 20 produits multimédias et de 100 produits radiophoniques (reportages, actualités, débats et programmes), et diffusion d'au moins 35 émissions radiophoniques hebdomadaires en peulh et en dogon pour aborder les questions de réconciliation et promouvoir le dialogue, organisation de 1 campagne de sensibilisation et de 1 festival national de courts métrages en partenariat avec le Centre national de la cinématographie du Mali, et tenue de 20 séances de sensibilisation communautaire pour le centre et le nord du pays
- Tenue de 6 ateliers visant à aider la police malienne et la gendarmerie à concevoir des modules sur les violences sexuelles liées aux conflits et à les intégrer dans le programme de l'École nationale de police et de l'École nationale de gendarmerie
- Fourniture de services de prévention du VIH à un maximum de 3 500 combattants des groupes armés signataires participant au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans les camps de cantonnement et d'autres lieux désignés à l'avance
- Organisation de 1 manifestation à l'occasion de la Journée mondiale du sida et de 2 campagnes d'information dans les zones de conflit auprès des membres du personnel, de personnes vivant avec le VIH et de populations particulièrement exposées afin de les sensibiliser davantage à la lutte contre les préjugés et la discrimination liés au VIH

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

2.3 Réduction de l'influence des mouvements armés et des groupes d'autodéfense grâce à des mesures de réinsertion et de relèvement des communautés dans le centre du pays et à des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord du pays

2.3.1 Nombre d'ex-combattants des mouvements armés, y compris les femmes et les enfants, qui participent au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord du pays et qui ont été identifiés, ont fait l'objet de vérifications, ont été enregistrés et ont reçu une carte de démobilisation et pour lesquels une fiche de renseignements a été établie (2020/21 : 2 300 ; 2021/22 : 3 500 ; 2022/23 : 4 000)

2.3.2 Nombre d'ex-combattants de groupes armés, y compris les femmes, bénéficiant de projets de

réinsertion socioéconomique à court terme (2020/21 : 1 800 ; 2021/22 : 3 500 ; 2022/23 : 4 000)

2.3.3 Nombre de bénéficiaires directs des projets de réduction de la violence de proximité, y compris les membres des groupes d'autodéfense dans le centre du Mali (2020/21 : 30 057 ; 2021/22 : 10 000 ; 2022/23 : 20 000)

2.3.4 Nombre de projets de réduction de la violence de proximité mis en œuvre (2020/21 : 30 ; 2021/22 : 30 ; 2022/23 : 30)

2.3.5 Nombre d'anciens éléments de groupes d'autodéfense, y compris les femmes et les enfants, qui participent au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes dans le centre du pays et qui ont été identifiés, ont fait l'objet de vérifications, ont été enregistrés et ont reçu une carte de démobilisation et pour lesquels une fiche de renseignements a été établie (2020/21 : processus retardé ; 2021/22 : 1 000 ; 2022/23 : 1 000)

2.3.6 Nombre d'armes et quantité de munitions collectées auprès des groupes d'autodéfense ayant été enregistrées et stockées au cours du processus de désarmement et de démantèlement dans le centre du pays (2020/21 : 0 ; 2021/22 : 1 000 ; 2022/23 : 1 000)

2.3.7 Nombre d'armes et quantité de munitions collectées, enregistrées et stockées dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord du pays (2020/21 : 2 300 ; 2021/22 : 4 000 ; 2022/23 : 4 000)

Produits

- Contrôle et démobilisation de 3 500 combattants des groupes armés signataires et de 1 000 membres de groupes d'autodéfense, lesquels bénéficient, dans les camps de cantonnement et d'autres lieux désignés au préalable, d'articles alimentaires et non alimentaires, d'une visite médicale, de séances de sensibilisation et d'un soutien psychosocial, et réintégration des 1 000 membres de groupes d'autodéfense dans leurs communautés
- Fourniture d'un appui à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et à la Commission nationale pour l'intégration par l'organisation de 5 ateliers de renforcement des capacités, afin de renforcer les moyens dont elles disposent pour mettre en œuvre le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Facilitation de 5 ateliers de renforcement des capacités en collaboration avec des membres de la société civile, notamment des organisations de femmes et des responsables locaux, afin de promouvoir la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Exécution de 30 projets de lutte contre la violence de proximité visant jusqu'à 20 000 bénéficiaires directs – jeunes vulnérables, femmes, groupes ayant des besoins particuliers, personnes associées à des ex-combattants, groupes d'autodéfense ou personnes faisant partie de la population locale – afin de renforcer la résilience des communautés et la sécurité
- Animation de 8 ateliers de sensibilisation sur le retour dans leurs communautés des ex-combattants participant au processus de désarmement et de démantèlement des groupes d'autodéfense

- Tenue de 4 ateliers de renforcement des capacités à l'intention des partenaires de réalisation et d'autres parties prenantes sur les projets de lutte contre la violence de proximité et de réadaptation à base communautaire et leurs objectifs
- Vérification de l'âge d'un maximum de 4 500 combattants participant au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et membres des groupes d'autodéfense participant au processus de désarmement et de démantèlement et organisation de séances de sensibilisation sur les droits des enfants à leur intention, et mise à l'écart des enfants identifiés pour les confier à des institutions de protection en coopération avec le Gouvernement de transition et l'UNICEF
- Conduite de 8 visites dans les 12 zones de cantonnement ou de casernement pour procéder à des vérifications et encourager la libération des enfants associés à des groupes armés et la prise en compte des questions de genre, ainsi que pour sensibiliser les membres de mouvements armés aux violences sexuelles liées aux conflits et les former à la protection de l'enfance et aux droits de l'enfant, en coordination avec le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes
- Appui au plan de communication sur la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la lutte contre la violence de proximité par la diffusion de 24 nouveaux programmes radio sur des questions liées au processus de cantonnement, de désarmement, de démobilisation et de réintégration et aux projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité, en particulier sur le processus de désarmement et de démantèlement des groupes d'autodéfense mené dans le centre du pays
- Création de 10 produits multimédias, organisation de 2 activités de sensibilisation, diffusion de 50 produits radiophoniques, dont des interviews, des débats et des émissions sur des questions liées au processus de cantonnement, de désarmement, de démobilisation et de réintégration et aux projets de lutte contre la violence de proximité, et organisation d'au moins 2 points de presse consacrés à l'appui que la Mission fournit aux autorités nationales

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.4 Réforme des institutions chargées de la sécurité et, notamment, application des dispositions de l'accord de paix relatives à la sécurité

2.4.1 Progrès accomplis en ce qui concerne le redéploiement des forces de défense et de sécurité dans le nord et le centre du Mali afin de renforcer la sécurité dans ces zones (2020/21 : 1 plan élaboré ; 2021/22 : 3 000 unités des Forces intégrées de défense et de sécurité maliennes redéployées dans le nord ; 2022/23 : 4 000 éléments des Forces de défense et de sécurité maliennes)

2.4.2 Mise en œuvre de 3 stratégies distinctes : a) stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité ; b) politique nationale relative aux frontières ; c) stratégie nationale du Gouvernement visant à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent (2020/21 : 3 ; 2021/22 : 3 ; 2022/23 : 3)

2.4.3 Exécution de 1 plan d'action relatif à la stratégie du secteur de la sécurité et de 2 stratégies complémentaires (frontières et défense) (2020/21 : 1 plan d'action et 2 stratégies en cours d'élaboration ; 2021/22 : 1 plan d'action, 1 stratégie complémentaire et 1 politique de sécurité nationale mis en œuvre ; 2022/23 : 1 plan d'action, 1 stratégie complémentaire et 1 politique de sécurité nationale mis en œuvre)

2.4.4 Appui au transport, à la formation et à l'intégration d'ex-combattants dans les Forces de défense et de sécurité maliennes (2020/21 : 448 ; 2021/22 : 4 000) 2022/23 : 4 000)

Produits

- Appui à la réforme du secteur de la sécurité au moyen de 5 produits multimédias, de 10 produits radiophoniques (interviews, actualités, reportages et débats) et de 1 point presse
- Fourniture d'un appui technique, administratif et logistique aux fins de la mise en œuvre du plan de redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord et le centre du pays, par l'organisation de 36 réunions avec le Ministère de la sécurité et de la protection civile et les coordonnateurs des Forces de défense et de sécurité maliennes au niveau des directions générales et des régions, portant sur la définition, la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'examen et l'adaptation de 40 projets qui permettront le rétablissement de l'autorité de l'État et le retour des services sociaux
- Tenue de 12 réunions de coordination avec pour objectifs de renforcer la capacité de la Commission technique de sécurité de surveiller l'application du cessez-le-feu et d'enquêter sur les violations, d'adapter les arrangements en matière de sécurité en fonction de l'évolution des besoins, et de suivre et d'appuyer les processus de cantonnement ainsi que de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Renforcement des moyens dont disposent les membres du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et de son commissariat pour mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité par l'organisation de 10 ateliers et réunions visant à élaborer une politique de sécurité nationale et à établir la police territoriale
- Coordination de 12 réunions d'assistance internationale sur la réforme du secteur de la sécurité, avec le soutien de la communauté internationale, afin de promouvoir la prise en compte des acteurs maliens
- Appui au renforcement du contrôle démocratique des parlementaires et de leurs assistants en ce qui concerne la gouvernance du secteur de la sécurité, par l'organisation de 4 ateliers de formation, en collaboration avec des organisations de la société civile, notamment des mouvements de femmes et de jeunes
- Appui au renforcement des capacités de membres du Ministère des affaires religieuses et d'organisations de la société civile par l'organisation de 2 ateliers d'information et de sensibilisation, afin de faciliter la mise en œuvre de la politique nationale visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent
- Transport aérien de 1 000 membres d'unités reconstituées des Forces de défense et de sécurité maliennes vers leurs régions de déploiement afin de réduire au minimum les risques associés aux déploiements terrestres
- Sensibilisation de 3 000 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes et des personnes à leur charge au VIH/sida et à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, et fourniture de traitements, de soins et de services d'appui
- Organisation de 3 sessions de travail visant à fournir un appui et des conseils techniques aux écoles et centres d'instruction des Forces de défense et de sécurité maliennes aux fins de la prise en compte des questions de genre dans les programmes d'enseignement et de formation

Facteurs externes

Volonté des groupes armés de prendre part au processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de se conformer aux critères d'admissibilité au programme national, y compris l'engagement de toutes les parties à respecter les dispositions de l'accord de paix qu'elles ont signé ; progrès accomplis en matière de mise en œuvre du plan de redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et réformées, de renforcement des capacités et de constitution d'unités supplémentaires pouvant être déployées dans le nord et le centre du Mali.

Tableau 7
Ressources humaines : composante 2 (Protection des civils et appui en matière de sécurité)

Catégorie	Total								
<i>I. Observateurs militaires</i>									
Effectif approuvé 2021/22	–								
Effectif proposé 2022/23	–								
Variation nette	–								
<i>II. Contingents</i>									
Effectif approuvé 2021/22	13 289								
Effectif proposé 2022/23	13 289								
Variation nette	–								
<i>III. Police des Nations Unies</i>									
Effectif approuvé 2021/22	345								
Effectif proposé 2022/23	345								
Variation nette	–								
<i>IV. Unités de police constituées</i>									
Effectif approuvé 2021/22	1 575								
Effectif proposé 2022/23	1 575								
Variation nette	–								
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>									
<i>Volontaires des Nations Unies</i>									
<i>V. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Bureau du (de la) commandant(e) de la force									
Postes approuvés 2021/22	1	1	–	–	1	3	13	–	16
Postes proposés 2022/23	1	1	–	–	1	3	13	–	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) chef de la police des Nations Unies									
Postes approuvés 2021/22	–	2	7	1	1	11	13	–	24
Postes proposés 2022/23	–	2	7	1	1	11	13	–	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2021/22	–	1	6	14	1	22	45	5	72
Postes proposés 2022/23	–	1	6	14	1	22	45	5	72
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité									
Postes approuvés 2021/22	–	1	8	10	2	21	17	8	46
Postes proposés 2022/23	–	1	8	10	2	21	17	8	46
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									

<i>Catégorie</i>										<i>Total</i>
Postes approuvés 2021/22	1	5	21	25	5	57	88	13		158
Postes proposés 2022/23	1	5	21	25	5	57	88	13		158
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I-V)										
Postes approuvés 2021/22	1	5	21	25	5	57	88	13	15	367
Postes proposés 2022/23	1	5	21	25	5	57	88	13	15	367
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : promotion et protection des droits humains et réconciliation

79. Conformément à la résolution 2584 (2021) du Conseil de sécurité, la Mission continuera d'aider les autorités maliennes à promouvoir et à protéger les droits humains et à faire progresser la lutte contre l'impunité des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, notamment celles qui concernent des femmes et des enfants, ainsi que des violations du droit international humanitaire, un accent particulier étant mis sur le centre du Mali. À cet égard, elle continuera d'apporter aux entités concernées le soutien et les conseils techniques nécessaires aux fins des enquêtes sur les violations graves des droits humains et les atteintes à ces droits, afin que des mesures préventives et correctrices appropriées soient prises pour que les auteurs d'infractions internationales, notamment de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, répondent de leurs actes, ce qui permettra de faire progresser la lutte contre l'impunité et de renforcer l'état de droit. Elle affirmera les mesures de protection des victimes et des témoins de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits et aidera les pouvoirs publics à consolider le cadre de protection des droits humains afin que les auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits soient amenés à répondre plus systématiquement de leurs actes.

80. Dans le cadre de son approche globale en matière de promotion et de protection des droits humains et de réconciliation, la Mission renforcera l'appui qu'elle apporte aux fins de la mise en œuvre progressive de la stratégie de stabilisation pour le centre, notamment par l'intermédiaire du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali. La mise en œuvre de la stratégie de stabilisation visera à faire progresser l'état de droit, à restaurer l'autorité de l'État et à renforcer les moyens dont disposent les Forces de défense et de sécurité maliennes pour lutter contre les menaces terroristes et les actes de violence dans le centre du pays, ainsi qu'à promouvoir les droits humains fondamentaux. La Mission continuera de collaborer avec les autorités nationales pour faciliter l'application de la loi d'entente nationale, qui énonce un certain nombre de mesures visant à encourager la réconciliation. La MINUSMA et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime continueront également de soutenir le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et de renforcer les capacités de ce mécanisme clé de lutte contre l'impunité, dont la compétence a été étendue aux crimes de guerre, au génocide et aux crimes contre l'humanité.

81. La Mission mènera des missions d'établissement des faits pour enquêter sur les violations du droit international humanitaire et fera rapport au Conseil de sécurité sur ces violations, publiquement et régulièrement, ainsi que sur les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves commises contre des enfants dans des situations de conflit armé ; elle signalera aux autorités compétentes de l'État les cas avérés de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, notamment celles

qui concernent les femmes et les enfants, et continuera d'aider le Gouvernement à prendre des mesures préventives et correctrices adaptées. À cette fin, elle continuera de concourir au renforcement des moyens et des mécanismes de protection et de promotion des droits humains dont disposent les pouvoirs publics s'agissant de la surveillance et du signalement des violations graves des droits humains, notamment des violences sexuelles liées au conflit et des violations graves commises contre des enfants dans des situations de conflit armé, ainsi que des autres violations des droits des femmes, des enfants, des déplacés et des autres groupes vulnérables, et en ce qui concerne les enquêtes sur ces violations.

82. Conformément à l'engagement pris par le Gouvernement au titre de l'accord de paix, et afin de rendre les mécanismes de justice transitionnelle plus opérationnels, la Mission incitera les autorités compétentes à mettre en place un mécanisme de suivi des recommandations formulées dans le rapport de la Commission internationale d'enquête et à créer deux organismes pour succéder à la Commission vérité, justice et réconciliation (l'agence pour les réparations et le centre pour la mémoire et la réconciliation), et elle fournira un appui technique à cet égard.

83. Dans le cadre de l'appui continu qu'elle apporte aux Forces de défense et de sécurité maliennes, la Mission continuera d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits humains, tout en mettant l'accent sur des mesures d'atténuation de plus en plus ciblées afin de combler les lacunes en matière de protection des droits humains recensées au cours du processus. Afin de continuer à protéger les droits humains tout au long du cycle électoral, elle poursuivra son travail avec les défenseurs des droits humains, les jeunes, les dirigeants communautaires et religieux, les réseaux d'alerte locale et d'autres acteurs concernés en menant à bien des projets de renforcement des capacités, en apportant un appui technique en matière de surveillance, d'établissement de rapports, de mobilisation et de dialogue sur les questions relatives aux droits humains, afin de renforcer l'espace démocratique et de favoriser l'adhésion du pays aux activités de protection et de promotion des droits humains.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

3.1 Mise en place et renforcement de mécanismes et d'initiatives visant à prévenir et à combattre les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, une attention particulière étant accordée aux violations graves commises contre des enfants et aux violences sexuelles liées au conflit

3.1.1 Publication par la MINUSMA d'au moins 1 rapport thématique et de 4 notes trimestrielles sur les droits humains (2020/21 : 5 ; 2021/22 : 9 ; 2022/23 : 6)

3.1.2 Proportion de cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits signalés par la MINUSMA aux autorités nationales compétentes ou aux groupes armés signataires qui font l'objet de mesures ou d'un suivi (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 30 %)

3.1.3 Nombre de nouveaux projets de protection des victimes et des témoins menés à bien en collaboration avec la MINUSMA (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 12)

3.1.4 Adoption d'une stratégie et de directives opérationnelles relatives à l'intégration d'activités de formation sur les droits humains dans le programme des institutions de formation des Forces de défense et de sécurité maliennes (2020/21 : sans objet ;

2021/22 : sans objet ; 2022/23 : adoption de la stratégie et des directives opérationnelles)

3.1.5 Proportion de projets relatifs à la politique de diligence voulue en matière de droits humains évalués et de mesures d'atténuation mises en œuvre (2020/21 : 100 % des projets évalués et 70 % des mesures d'atténuation suivies ; 2021/22 : 70 % des projets évalués et 60 % des mesures d'atténuation suivies ; 2022/23 : 100 % des projets évalués et 90 % des mesures d'atténuation suivies)

Produits

- Diffusion de 30 productions radiophoniques, élaboration de 10 produits multimédias, organisation de 2 points de presse consacrés aux questions liées aux droits humains, couverture complète sur les supports multimédias et radiophoniques des enquêtes et des rapports sur les droits humains et organisation de 4 campagnes de sensibilisation lors des principales journées dédiées aux droits humains (Journée mondiale de l'enfance, campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit et Journée internationale des femmes)
- Promotion et protection des droits humains, respect des procédures légales et contrôle des conditions de détention au moyen de 52 missions de surveillance et d'enquête, notamment par l'organisation de visites dans les lieux de détention, le transfert et le suivi d'au moins 12 affaires emblématiques de violations des droits humains, l'exécution de 1 programme global de protection et l'adoption de 1 stratégie et de directives opérationnelles relatives à l'intégration d'activités de formation sur les droits humains dans les programmes des institutions de formation des Forces de défense et de sécurité maliennes
- Publication en temps voulu de 1 rapport thématique et de notes trimestrielles sur les tendances en matière de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits
- Application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains et de mesures d'atténuation ciblées, le but étant de faire en sorte que les Forces de défense et de sécurité maliennes respectent davantage les droits humains en menant des activités de suivi (réunions, dialogues et missions sur le terrain) pour faciliter la mise en œuvre d'au moins 90 % des mesures d'atténuation recommandées grâce à 6 séances de sensibilisation et 12 séances de formation
- Renforcement de la sensibilisation et de l'assistance technique dans le domaine des violences sexuelles liées aux conflits, notamment pour ce qui est de prévoir des réparations en faveur des victimes dans le processus de réconciliation, par l'organisation de 6 ateliers à l'intention des institutions gouvernementales nationales, de 6 ateliers à l'intention des associations de victimes de violence fondée sur le genre, des membres de la Commission vérité, justice et réconciliation et de ceux de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme, et de 10 séances de sensibilisation sur les moyens d'alerte rapide à l'intention des communautés de 5 régions
- Organisation de 4 grandes campagnes annuelles sur les droits humains et mise en œuvre de programmes de sensibilisation en soutien à ces campagnes au moyen de 50 productions radiophoniques, de 5 produits multimédias et de 2 points de presse consacrés aux résolutions du Conseil de sécurité
- Suivi de l'engagement pris par les parties au conflit de prendre des mesures correctrices visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits par l'organisation de 8 visites sur le terrain (2 par région), et organisation de 5 sessions de dialogue à l'intention des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes
- Renforcement et développement des mécanismes de suivi, d'analyse et d'établissement de rapports aux niveaux du quartier général et des régions par l'organisation de 4 ateliers sur l'analyse des données, de 2 ateliers sur la validation technique et politique et de 2 séances de suivi, et tenue de 1 débat public associant toutes les parties prenantes afin d'évaluer le degré de prise en main et d'application par l'État

- Sensibilisation, renforcement des capacités et appui technique visant à promouvoir le renforcement du cadre national de protection de l'enfance, au moyen de la tenue d'ateliers à Bamako avec l'Assemblée nationale (1), les autorités judiciaires (1), le Réseau des jeunes unis pour la défense des droits des enfants (1) et les parties prenantes locales dans les régions (5)
- Suivi de l'engagement pris par les parties au conflit de mettre en œuvre les plans d'action signés avec l'Organisation des Nations Unies visant à éliminer et à prévenir les six violations graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les forces et groupes armés, de contrôler l'exécution de ces plans et de les évaluer, par l'organisation de 6 ateliers avec les groupes armés signataires ; de 2 réunions du groupe de travail technique conjoint (Nations Unies-Gouvernement-Coordination des mouvements de l'Azawad) ; de 2 réunions du groupe de travail technique (Nations Unies-Gouvernement-Plateforme) et de 15 visites de camps
- Suivi et signalement réguliers des violations graves commises contre des enfants dans des situations de conflit armé par la conduite de 15 missions sur le terrain (dans les régions de Kidal, de Gao, de Tombouctou, de Ménaka et de Mopti) pour enquêter sur ces violations et dialoguer avec les chefs des groupes armés, des organisations d'autodéfense et des milices
- Renforcement des capacités de protection de l'enfance des Forces de défense et de sécurité maliennes (armée, police et gendarmerie) afin de mieux prendre en compte les besoins particuliers des enfants touchés par les conflits dans la réforme du secteur de la sécurité, par l'organisation de 5 séances de formation
- Facilitation du bon fonctionnement des comités locaux de protection de l'éducation par la fourniture de conseils techniques et la tenue de 6 ateliers régionaux avec les parties prenantes et les autorités locales consacrés à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui a été signée par le Mali en 2018
- Renforcement des capacités des autorités publiques et des partenaires nationaux, notamment des organisations de la société civile et des organisations de défense des droits de l'enfant, l'objectif étant qu'ils puissent mieux surveiller les violations graves commises contre des enfants dans des situations de conflit armé et communiquer l'information y relative, par l'organisation de 5 sessions de formation dans les régions

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

3.2 Renforcement des capacités des institutions nationales, des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains en matière de promotion et de protection des droits humains, en particulier pour les jeunes vulnérables du centre du pays

3.2.1 Augmentation du nombre d'organisations de la société civile, en particulier celles présentes dans le centre du pays, qui publient des rapports accessibles au public sur les questions relatives aux droits humains (2020/21 : 0 ; 2021/22 : 4 ; 2022/23 : 10)

3.2.2 Proportion de jeunes suivant un programme de formation et de sensibilisation aux droits humains, à la démocratie et à la citoyenneté qui achèvent le programme et s'installent dans la région où ils ont été formés (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 70 %)

Produits

- Renforcement des capacités et des connaissances des autorités judiciaires et non judiciaires maliennes, des Forces de défense et de sécurité maliennes et des groupes armés signataires dans les domaines des normes et principes relatifs aux droits de l'homme et du droit international humanitaire et de son application, grâce à l'organisation de 2 ateliers techniques sur la protection des droits fondamentaux, de 1 séminaire en collaboration avec l'Institut international des droits de l'homme, de 7 ateliers de formation et séances de sensibilisation dans 7 régions et de 3 ateliers à l'intention du personnel des ministères clés et des membres du Conseil national de transition

- Renforcement de la capacité des jeunes de lutter contre l'extrémisme violent dans le cadre de 2 projets de formation professionnelle et fourniture de matériel et d'une formation sur les droits humains à 100 jeunes femmes et hommes
- Renforcement, dans le cadre de 1 programme de formation d'une semaine et de 1 projet de renforcement des capacités à l'intention d'organisations de défense des droits humains situées dans 4 municipalités, de la capacité des institutions nationales, des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains de surveiller et de signaler publiquement les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, conformément aux normes internationales applicables

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

3.3 Le mécanisme et le processus de justice transitionnelle du Mali fonctionnent conformément aux normes en matière de droits humains, et les autorités compétentes, y compris les autorités non judiciaires, sont mieux à même de lutter contre l'impunité des auteurs de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits

3.3.1 Augmentation du nombre de mesures prises pour lutter contre l'impunité à la suite d'échanges avec les autorités compétentes, notamment l'armée et les autorités judiciaires (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 8 affaires font l'objet d'une enquête appropriée et sont portées devant le système judiciaire)

3.3.2 Mise en place par les autorités maliennes d'un mécanisme national afin de donner suite aux recommandations de la Commission internationale d'enquête (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 1 mécanisme mis en place)

3.3.3 Nombre de mécanismes de réparation en faveur des victimes créés après la fin du mandat de la Commission vérité, justice et réconciliation, le 31 décembre 2021 (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 1)

Produits

- Renforcement des moyens dont disposent les autorités judiciaires compétentes pour accélérer les enquêtes et les procédures dans les affaires relatives aux droits humains, y compris les cas emblématiques de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, par l'organisation de 12 réunions de sensibilisation et de suivi avec les autorités maliennes dans toutes les régions et la prestation d'une assistance technique et d'un soutien logistique au procureur militaire et aux unités d'enquête de la gendarmerie
- Renforcement de la communication stratégique et de la mobilisation en faveur de la mise en place d'un mécanisme national de suivi des recommandations de la Commission internationale d'enquête et de la création de deux organismes devant succéder à la Commission vérité, justice et réconciliation, par la conduite d'activités de sensibilisation et la fourniture de conseils stratégiques pour l'instauration d'un mécanisme national, et la prestation d'un appui technique aux fins de la mise en œuvre effective des recommandations de la Commission d'enquête et de la politique nationale de réparation aux victimes
- Amélioration des moyens dont disposent les autorités non judiciaires pour prévenir la propagation de l'extrémisme violent et promouvoir les droits humains au niveau local, par l'organisation de 6 séances de dialogue avec les chefs religieux et coutumiers consacrées au renforcement de la résilience des populations face à l'extrémisme violent
- Renforcement des capacités nationales de traiter les affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre et d'en assurer le suivi par la fourniture d'une aide à la gestion de la ligne d'assistance téléphonique existante, et notamment d'un appui pour l'élaboration de 1 instruction permanente sur l'utilisation de ce service

Facteurs externes

Une nouvelle détérioration des conditions de sécurité et la persistance des attaques dans le nord et dans le centre du Mali entravant l'accès à ces zones et empêchant les parties à l'accord de paix de collaborer et de dialoguer.

Tableau 8

Ressources humaines : composante 3 (Promotion et protection des droits humains et réconciliation)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Groupe de la protection des civils										
Postes approuvés 2021/22	–	–	2	2	–	4	–	2	6	
Postes proposés 2022/23	–	–	2	3	–	5	–	2	7	
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1	
Groupe de la protection de l'enfance										
Postes approuvés 2021/22	–	–	1	2	–	3	3	1	7	
Postes proposés 2022/23	–	–	1	2	–	3	3	1	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe consultatif sur les questions de genre										
Postes approuvés 2021/22	–	–	1	1	–	2	3	2	7	
Postes proposés 2022/23	–	–	1	1	–	2	3	2	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division des droits de l'homme										
Postes approuvés 2021/22	–	1	8	14	1	24	31	19	74	
Postes proposés 2022/23	–	1	8	14	1	24	31	19	74	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes										
Postes approuvés 2021/22	–	–	1	1	–	2	2	1	5	
Postes proposés 2022/23	–	–	1	2	–	3	2	1	6	
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1	
Total										
Postes approuvés 2021/22	–	1	13	20	1	35	39	25	99	
Postes proposés 2022/23	–	1	13	22	1	37	39	25	101	
Variation nette	–	–	–	2	–	2	–	–	2	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes***Groupe de la protection des civils**

Tableau 9

Ressources humaines : Groupe de la protection des civils

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-2	Expert(e) en mégadonnées (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Création	Basé à Bamako
Total	+1		(voir tableau 8)		

84. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour le Groupe de la protection des civils sont au nombre de six : 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 Volontaires des Nations Unies.

85. Tâche essentielle du mandat de la MINUSMA, la protection des civils est une activité exécutée à l'échelle de la Mission, dans le cadre d'une approche globale, qui nécessite la participation de toutes les composantes de la Mission (civile, Police et militaire) et, le cas échéant, une coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Les responsabilités liées à la protection des civils se sont accrues ces dernières années, mais les effectifs n'ont pas été adaptés en conséquence depuis la création du Groupe. Conformément au paragraphe 28 c) ii) de la résolution [2531 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, le dernier mandat comprenait les tâches prioritaires supplémentaires suivantes :

a) Renforcer les dispositifs d'alerte rapide et enregistrer et analyser systématiquement le taux d'intervention de la MINUSMA ;

b) Renforcer les mécanismes de mobilisation et de protection de la population, y compris par des échanges avec les civils, des actions de proximité et des initiatives de réconciliation, de médiation, d'appui au règlement des conflits locaux et intercommunautaires et d'information du public ;

c) Prendre des mesures robustes et proactives, en faisant preuve de mobilité et de souplesse, pour protéger les civils, notamment en mettant en place une équipe spéciale mobile et en déployant de façon prioritaire des moyens terrestres et aériens, selon les disponibilités, dans les zones où les civils sont les plus exposés, tout en comptant sur les autorités maliennes pour s'acquitter de leurs responsabilités dans les zones concernées ;

d) Atténuer les risques auxquels sont exposés les civils avant, pendant et après toute opération militaire ou policière, notamment en surveillant, en prévenant et en limitant au minimum les dommages que peuvent causer aux civils les opérations de la Mission et en y remédiant ;

e) Empêcher le retour d'éléments armés actifs dans les principales agglomérations et les autres zones où les civils sont en danger, en n'y menant des opérations directes qu'en cas de menaces graves et crédibles ;

86. Pour répondre aux besoins correspondants et conseiller les hauts responsables sur la manière de s'acquitter de ces obligations supplémentaires, il est proposé de créer un poste d'expert(e) en mégadonnées (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), dont le ou la titulaire sera chargé(e) de mettre en place une cellule de traitement des données en matière de protection des civils. Dans le but de renforcer les moyens dont dispose la Mission pour prévenir, anticiper et combattre les menaces contre les civils, l'expert(e) en mégadonnées (adjoint(e) de 1^{re} classe) sera chargé(e) de recueillir des données

pertinentes et de produire des outils visuels et des statistiques à des fins d'analyse, et notamment d'établir des cartes sur l'impact spatio-temporel des patrouilles et des opérations de la force et de la police des Nations Unies. Cela permettra au Groupe de la protection des civils de produire davantage d'évaluations de la menace fondées sur l'analyse des faits, en utilisant des données quantitatives et des indicateurs mesurables, afin d'aider les hauts responsables à prendre de meilleures décisions. Le ou la titulaire suivra les activités que mène la Mission dans le domaine de la protection des civils et mesurera les moyens effectifs dont disposent les Forces de défense et de sécurité maliennes pour assurer la protection des populations touchées, en s'appuyant sur des éléments probants. En outre, la création de la cellule de traitement des données répond à la demande formulée concernant le renforcement des dispositifs d'alerte rapide, conformément aux tâches prioritaires définies dans la résolution 2531 (2020) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier a chargé la Mission de renforcer les dispositifs d'alerte rapide et d'enregistrer et d'analyser systématiquement son taux d'intervention. Elle s'accorde également avec les engagements clés de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, qui vise à améliorer l'utilisation des données dans les opérations de paix et à allouer des ressources pour le renforcement des capacités en matière de données et d'innovation. L'amélioration de la gestion globale des données relatives à la protection des civils permettra à la Mission de mieux répondre aux engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, à savoir renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix, appuyer la bonne performance de toutes les composantes du maintien de la paix et le respect du principe de responsabilité et renforcer les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix.

87. Grâce à cette nouvelle cellule, le Groupe de la protection des civils sera en mesure d'améliorer sa capacité de traiter les données, de prévoir les tendances et de prévenir les incidents, ainsi que d'organiser l'important volume de demandes et d'obligations concurrentes selon les priorités.

88. Face à un contexte malien de plus en plus complexe, aux menaces croissantes contre les civils et aux problèmes et aux tendances qui en découlent, il faut renforcer les capacités de recueillir, d'analyser et de visualiser différentes sources de données (allant des données textuelles provenant des journaux locaux aux données géospatiales sur les mouvements des groupes armés). Le poste nécessite des compétences en codage dans plusieurs langues pour répondre aux demandes d'analyse, de prévision et de gestion des données. En raison de l'instabilité du conflit, la Mission doit respecter ses engagements concernant l'alerte et les interventions rapides, l'établissement de cartes d'impact spatio-temporel et les systèmes d'information géospatiale.

89. En outre, la création d'une cellule de traitement des données facilitera la collaboration avec d'autres bureaux de la Mission, tels que le Centre d'analyse conjointe de la Mission, le Centre d'opérations conjoint, le quartier général de la force et le Groupe de la planification stratégique, afin de développer des outils communs, d'établir des états des lieux et d'effectuer des recoupements entre les données collectées et les produits du système d'information géographique, entre autres.

90. Basé à Bamako, le ou la titulaire du poste sera chargé(e) de la coordination stratégique avec la direction de la Mission et de l'engagement opérationnel avec la force et la police des Nations Unies au niveau national. Il ou elle enregistrera les informations dans les outils et les bases de données existants en étroite collaboration avec le Centre d'opérations conjoint et le Centre d'analyse conjointe de la Mission, dans le cadre d'une approche à l'échelle de la Mission.

91. L'incapacité de renforcer et d'adapter les effectifs actuels pourrait compromettre la capacité d'établir des rapports de façon efficace et efficiente et de les remettre en

temps voulu, de soutenir la prise de décision et l'adoption de mesures correctrices, et avoir des conséquences directes sur le mandat de la MINUSMA en matière de protection des civils. En outre, cela entraverait considérablement l'exécution de la tâche consistant à renforcer les dispositifs d'alerte rapide et à enregistrer et analyser systématiquement le taux d'intervention de la Mission. Alors que l'insécurité augmente et que les risques liés à la protection des civils s'accroissent, il convient de renforcer les capacités afin de relever ce défi majeur et de faciliter la collecte de données complètes et la réalisation d'évaluations à l'échelle de la Mission, ce qui permettra d'éclairer la prise de décision et d'adopter des mesures préventives. En outre, l'incapacité à protéger les civils aura des conséquences directes sur la légitimité et la crédibilité de l'action de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain.

92. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste, comme indiqué au tableau 9.

Bureau du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes

Tableau 10

Ressources humaines : Bureau du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-3	Spécialiste de la protection de l'enfance	Création	Basé à Gao
Total	+1		(voir tableau 8)		

93. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour le Bureau du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes sont au nombre de cinq : 1 P-5, 1 P-3, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies.

94. Le rôle du Bureau du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes est d'appuyer le système de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles ; de formuler des orientations pratiques et de garantir la coordination au niveau de toutes les composantes pertinentes de la Mission en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits ; de faciliter le dialogue avec les parties au conflit à des fins de protection ; de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies globales de lutte contre les violences sexuelles ; de promouvoir la prise en main au niveau local des stratégies de prévention de la violence sexuelle liée aux conflits au moyen d'activités d'information, de sensibilisation, de renforcement des capacités et de formation au niveau des collectivités, et notamment de consultations avec les chefs religieux et traditionnels ; d'intégrer les considérations relatives aux violences sexuelles dans les politiques et les opérations.

95. L'insécurité croissante et les violences commises par des éléments extrémistes violents ont accentué les risques liés à la protection des civils, notamment en ce qui concerne les droits des enfants et la prévention des violences sexuelles liées aux conflits.

96. En raison du manque d'effectifs et d'une présence insuffisante sur le terrain, le Bureau du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes et le Groupe de la protection de l'enfance ne peuvent que partiellement mener à bien et exécuter les activités et les plans sur le terrain et procéder à des consultations ponctuelles avec les partenaires. La charge de travail s'est également alourdie en raison de l'obligation de mettre en œuvre les plans d'action conclus avec les groupes armés signataires afin de

prévenir les violences sexuelles liées aux conflits, notamment le communiqué conjoint signé entre l'ONU et le Gouvernement et le plan d'action adopté par ce dernier pour prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et d'assurer le suivi de ces plans. Pour mener à bien ces activités, il faut qu'un membre du personnel se consacre aux initiatives de mentorat, au renforcement des capacités, au suivi de la mise en œuvre et à l'élaboration de rapports sur l'état d'avancement des plans d'action.

97. Au niveau stratégique, le ou la titulaire du poste soutiendra l'exécution des mandats liés à la protection des femmes et des enfants et apportera son appui aux activités de sensibilisation et de coordination menées avec les acteurs participant à la mise en œuvre des différents plans d'action. Il ou elle organisera au moins 15 séances de sensibilisation de haut niveau avec les responsables d'organisations régionales et sous-régionales (CEDEAO/Union africaine), le personnel des ministères impliqués dans la mise en œuvre des plans soutenus par le Gouvernement et les dirigeants politiques et militaires des groupes armés. Il ou elle collaborera également avec le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, le groupe informel d'experts du Conseil de sécurité sur les violences sexuelles liées aux conflits et le Groupe des Amis du Mali au sein du Groupe de travail. Il ou elle fera rapport au (à la) conseiller(ère) principal(e) pour la protection des femmes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des différents plans d'action. Enfin, le ou la titulaire du poste organisera des réunions bilatérales et multilatérales et des séances de sensibilisation avec des responsables de haut rang sur le terrain afin de garantir l'exécution des plans d'action.

98. Au niveau technique, le ou la titulaire coordonnera les négociations et le dialogue avec les groupes armés et les responsables techniques désignés par le Gouvernement et suivra la mise en œuvre des trois plans d'action élaborés par les groupes armés de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme, qui comprennent chacun quatre piliers principaux et prévoient la conduite de plus de 50 activités par an dans les régions de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Taoudenni et Tombouctou. Le ou la spécialiste de la protection de l'enfance soumettra des rapports trimestriels et annuels de suivi et de coordination aux responsables de la section et au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

99. Le déploiement du (de la) spécialiste de la protection de l'enfance à Gao permettra de remédier au cruel manque de moyens actuel en matière de protection et sera un outil essentiel pour aider les équipes chargées de la protection des femmes et des enfants à exécuter les plans d'action et les activités connexes.

100. Les effectifs actuels du Groupe de la protection de l'enfance et du Bureau du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes ne permettent pas de faire face à la charge de travail et aux besoins actuels et les capacités des bureaux locaux sont largement insuffisantes. La mise en œuvre des plans d'action qui ont été signés par les groupes armés sous la direction et les auspices des responsables de la Mission nécessite un renforcement des capacités. Les bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, l'ensemble des organismes des Nations Unies présents au Mali et la Mission, ainsi que ses bureaux chargés de la protection des femmes et des enfants, devront également apporter un soutien coordonné, afin de contribuer à la réduction et à l'éradication des violations graves commises contre des enfants et des violences sexuelles liées aux conflits au Mali. Si des moyens supplémentaires ne sont pas mis en place, il sera plus difficile d'accompagner les groupes armés et les acteurs gouvernementaux dans la mise en œuvre des plans d'action. L'incapacité de répondre aux besoins croissants et d'appuyer la mise en œuvre des plans d'action

compromettrait l'action que mène la Mission pour soutenir les processus de paix et de réconciliation et s'acquitter de son mandat en ce qui concerne la promotion et la protection des droits humains et des civils. Le poste qu'il est proposé de créer est indispensable pour réduire le nombre croissant de cas de violence sexuelle liée au conflit et de violations graves des droits de l'enfant constatés dans les régions du centre et du nord.

101. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste, comme indiqué au tableau 10.

Composante 4 : rétablissement de l'autorité de l'État et état de droit

102. La Mission soutiendra les autorités maliennes, tandis que des réformes institutionnelles essentielles sont entreprises par le pays pour rétablir l'autorité de l'État, dans le contexte de la transition prolongée et comme prévu dans l'accord de paix. Afin d'améliorer et de préserver les conditions de sécurité et de faire bénéficier la population de dividendes de la paix supérieurs, la MINUSMA aidera ses partenaires maliens à faire progresser le rétablissement de l'autorité de l'État grâce au déploiement accru et efficace de représentants des autorités locales et des administrations intérimaires, ainsi qu'au renforcement des capacités judiciaires et pénitentiaires dans le centre et le nord. On s'attellera par ailleurs, dans le cadre d'une coordination renforcée et intégrée avec les autorités nationales, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires locaux, à faire progresser les capacités et l'efficacité des fonctionnaires, tout en contribuant à promouvoir l'état de droit et en renforçant les efforts de stabilisation, notamment dans le centre. Au niveau national, la Mission donnera également la priorité, en coordination avec ses partenaires, aux activités d'assistance technique nécessaires à la conduite de réformes juridiques et territoriales.

103. Par la poursuite de ses bons offices, la Mission aidera le Gouvernement à transférer de plus en plus de compétences de l'État à des collectivités territoriales décentralisées ou déconcentrées et à rendre toutes les administrations intérimaires, au niveau des régions, des cercles et des municipalités, opérationnelles. Les activités de renforcement des capacités seront essentielles à la mise en œuvre des réformes de décentralisation et permettront de garantir l'accès de la population aux services publics. En collaboration avec les partenaires concernés et conformément à l'accord de paix, la Mission s'attellera en outre à appuyer la participation effective des organes de gouvernance locaux à l'administration de la Zone de développement des régions du nord, telle que prévue dans l'accord de paix.

104. Le soutien apporté par la Mission aux autorités nationales et locales aux fins de la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation axée sur les aspects politiques établie par le Gouvernement en faveur du centre du Mali permettra également de faire progresser l'état de droit, de même que la réconciliation et la cohésion sociale, tout en améliorant les conditions de sécurité, grâce au redéploiement progressif des Forces de défense et de sécurité maliennes. La Mission tirera davantage profit de ses projets à impact rapide pour compléter et renforcer la fourniture de services de base et les activités de résolution des conflits menées dans le centre et le nord du pays, en insistant particulièrement sur l'apport d'un soutien aux populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes.

105. La fourniture d'un appui technique et programmatique continu dans les domaines de la justice et de l'état de droit sera cruciale pour faciliter le renforcement de la présence et des moyens du système de justice pénale, dans une optique de lutte contre l'impunité, et l'accès de la population à des services judiciaires. La Mission continuera de chercher à aider les institutions de justice pénale maliennes à fonctionner de manière plus efficace, condition essentielle au renforcement de la confiance entre les populations locales et les acteurs publics de la justice et de la

sécurité. En coordination avec les partenaires, la Mission aidera les autorités nationales à renforcer les infrastructures pénitentiaires et à accroître la capacité des prisons afin de garantir que les détenus à haut risque puissent y être enfermés en toute sécurité et de prévenir la propagation de la radicalisation et de l'extrémisme violent en milieu carcéral. Le renforcement des capacités et des infrastructures sera essentiel pour permettre à l'administration pénitentiaire malienne de placer en détention des personnalités en vue, selon des modalités efficaces et compatibles avec un système de gestion ayant fait ses preuves et fondé sur le respect des droits humains et des normes internationales. Les multiples efforts déployés par la Mission contribueront à renforcer la lutte contre l'impunité, grâce à la fourniture d'un appui technique aux autorités judiciaires pour ce qui est des enquêtes, des poursuites, de la détention et de la procédure de jugement concernant les personnes soupçonnées d'infractions visant à entraver les efforts de paix, tels que des infractions liées au terrorisme, des atrocités criminelles ou des activités liées à la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'au suivi du traitement, par la justice, d'affaires emblématiques, ayant trait notamment à des violations du droit international des droits humains et du droit international humanitaire et à des atteintes à ces droits. Une attention particulière sera accordée au suivi du fonctionnement du système de justice militaire, ainsi qu'au règlement des litiges fonciers, qui continuent d'être une source majeure de tension entre les communautés. Par ailleurs, les interventions visant à prévenir et à combattre la corruption dans le secteur de la justice, grâce au renforcement de l'intégrité judiciaire, et dans le milieu carcéral se poursuivront.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

4.1 Progrès dans le rétablissement de l'autorité de l'État, des fonctionnaires se voyant confier des tâches essentielles dans le centre et le nord du Mali

4.1.1 Pourcentage de représentants de l'État déployés sur leurs lieux d'affectation respectifs dans les régions, les cercles et les arrondissements ainsi que dans les régions du nord (2020/21 : 17 % ; 2021/22 : 40 % ; 2022/23 : 20 %)

4.1.2 Nombre de régions, cercles et communes dotés d'administrations intérimaires opérationnelles et de conseils nouvellement élus (2020/21 : 5 régions, 24 cercles et 49 communes ; 2021/22 : 5 régions, 24 cercles et 47 communes ; 2022/23 : 5 régions, 24 cercles et 50 communes)

4.1.3 Pourcentage de l'allocation budgétaire nationale effectivement versé aux collectivités territoriales des régions du nord et du centre (2020/21 : 26 % ; 2021/22 : 25 % ; 2022/23 : 30 %)

4.1.4 Nombre de comités ayant repris leurs activités (comités communal, local et régional d'orientation, de coordination, et de suivi des actions de développement) dans le nord et le centre du pays (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 46 ; 2022/23 : 79)

4.1.5 Nombre d'organisations de jeunesse de la société civile ayant participé à des initiatives de règlement pacifique des conflits et au processus électoral (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 170 ; 2022/23 : 180)

4.1.6 Mise en œuvre de plans d'action prioritaires au niveau des régions, des cercles et des communes (2020/21 : 5 au niveau des régions ; 24 au niveau des cercles et 49 au niveau des communes ; 2021/22 : 5 au niveau des régions, 24 au niveau des cercles et 72 au niveau des communes ; 2022/23 : 5 au niveau des régions, 24 au niveau des cercles et 50 au niveau des communes)

4.1.7 Nombre de projets relatifs aux dividendes de la paix mis en œuvre, notamment dans le domaine du renforcement des capacités eu égard à la Mission et aux tâches à remplir, de la cohésion sociale et du règlement des conflits inter/intracommunautaires, des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, de la mise en service et de l'efficacité des autorités nationales, ainsi que de l'appui au processus de paix (2020/21 : 132 ; 2021/22 : 126 ; 2022/23 : 126)

Produits

- Fourniture d'une assistance technique, dans le cadre d'au moins 12 sessions de travail, aux fins de la nomination effective d'administrateurs civils et affiliés qualifiés (formés) aux plus de 400 postes vacants dans le corps préfectoral, notamment dans les nouvelles régions, grâce aux bons offices de la direction de la mission
- Facilitation des échanges entre l'État et la société sur des questions d'intérêt local, s'agissant notamment d'encourager la collaboration avec les comités régionaux pilotes établis par le cadre politique et stratégique de gestion de la crise dans le centre du pays, à l'occasion de 54 réunions (5 au niveau régional et 47 au niveau municipal)
- Organisation de 2 sessions de renforcement des capacités dans les nouvelles régions (San, Bandiagara et Douentza) nées des régions de Ségou et de Mopti, à l'intention de 210 préfets, sous-préfets, maires et affiliés
- Fourniture de conseils techniques aux fins de l'examen des réformes politiques et institutionnelles liées au début de l'application de l'accord de paix et de la charte de la transition, dans le cadre de formations destinées à donner à 100 préfets, sous-préfets, maires et affiliés les outils nécessaires pour examiner les progrès accomplis concernant les politiques régissant la gouvernance locale, la police territoriale, la Zone de développement des régions du nord et les efforts de décentralisation
- Fourniture d'un soutien à des organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes et de jeunes, afin de leur permettre de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de l'accord de paix, grâce à la tenue de 2 réunions et de 20 ateliers à Bamako, Mopti, Ségou, Tombouctou, Taoudenni, Gao, Ménaka et Kidal, l'objectif étant entre autres d'influer sur les activités du Gouvernement en mettant les citoyens aux commandes de l'action publique
- Appui à la mise en œuvre de l'accord de paix et réponse aux besoins spécifiques exprimés dans le centre du Mali, grâce à l'exécution de projets de dividendes de la paix (dont 96 projets à impact rapide) conformes aux priorités maliennes et coordonnés dans le cadre de réunions avec les partenaires nationaux et internationaux
- Tenue de 12 sessions de travail avec les partenaires techniques et financiers concernant la mise en œuvre des composantes socioéconomiques de l'accord de paix, en collaboration avec le Gouvernement de transition – aux niveaux national et régional – et divers partenaires humanitaires et de développement
- Accomplissement de progrès en matière de redéploiement et d'acceptation de l'administration de l'État, grâce à 5 produits multimédias et 15 produits radiophoniques

- Mobilisation par la Mission, au cours de l'exercice, de fonds extrabudgétaires destinés à alimenter le fonds d'affectation spéciale de la MINUSMA pour la paix et la sécurité au Mali, financé par des donateurs, avec pour objectif d'atteindre une augmentation globale des fonds d'au moins 15 %

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.2 Renforcement des institutions judiciaires, l'objectif étant d'en accroître la capacité à fournir des services judiciaires de base, faire respecter l'état de droit et appliquer les normes internationales relatives aux droits humains, ainsi que de renforcer la confiance de la population à l'égard du système judiciaire

4.2.1 Mise en œuvre, par le Ministère de la justice, d'une réforme du secteur de la justice passant par la révision du cadre juridique applicable et notamment par l'adoption d'un code de procédure pénale et d'un code pénal ordinaire révisé, ainsi que d'un cadre juridique décrivant les rôles respectifs du système de justice formelle et des mécanismes de justice traditionnelle et leur complémentarité mis à jour (2020/21 : en cours de révision ; 2021/22 : adoption de textes législatifs révisés ; 2022/23 : adoption de textes législatifs révisés en matière de droit civil et pénal)

4.2.2 Augmentation du pourcentage de magistrats et d'autres autorités judiciaires (ayant fait l'objet d'une nomination) présents en permanence dans le nord et le centre (2020/21 : 84 % ; 2021/22 : 80 % ; 2022/23 : 85 %)

Produits

- Facilitation d'une complémentarité constructive entre les mécanismes de justice formelle et de justice traditionnelle, grâce à l'organisation de 15 séances de sensibilisation et de formation et de 1 conférence inclusive destinées aux partenaires gouvernementaux, aux acteurs du système traditionnel et du système formel et aux représentants de la société civile
- Organisation de 20 sessions consultatives sur les normes, les techniques et les pratiques exemplaires en matière de justice pénale au niveau international à l'intention de juges, de procureurs et d'autres fonctionnaires de l'appareil judiciaire et des tribunaux, aux fins de la fourniture d'un appui national à la tenue de 2 tables rondes ou ateliers sur le cadre de coordination des parties prenantes de l'appareil de justice pénale, l'objectif étant de soutenir la collaboration entre les autorités judiciaires et pénitentiaires, et conduite de 6 audiences itinérantes et de 6 missions judiciaires dans des zones où les autorités judiciaires ont été relocalisées pour des raisons de sécurité
- Organisation d'au moins 15 sessions de travail et de 8 ateliers de validation concernant 1 programme national de formation, soutien à la rédaction de lois et décrets posant les bases de la création de 1 école de sécurité pénitentiaire, mise en œuvre de 1 politique nationale de santé concernant les détenus et de 1 plan d'action relatif à l'inspection des prisons, rédaction de 10 arrêtés, règles et règlements, politiques et stratégies sanitaires, amélioration de 5 infrastructures, et soutien à la formation de 50 membres du personnel recruté sur le plan national concernant les règles internationales minimales pour le traitement des détenus et la sécurité des prisons
- Soutien à la mise en œuvre de la réforme de la justice grâce à l'organisation de 8 sessions d'initiation concernant la nouvelle législation et les textes législatifs modifiés, l'objectif étant d'appuyer le Ministère de la justice s'agissant du cadre juridique du secteur de la justice, conformément aux normes relatives à l'état de droit
- Diffusion de 40 émissions radiophoniques (débat, entretiens et reportages) et création de 24 produits multimédias destinés à accroître la sensibilisation au processus de paix, s'agissant notamment des projets en faveur de la stabilisation et du relèvement dans le centre et le nord du pays soutenus par la MINUSMA
- Réalisation de 1 évaluation relative aux mécanismes de contrôle interne et organisation d'au moins 4 activités de renforcement des capacités portant sur l'intégrité judiciaire aux fins de l'amélioration de ces

mécanismes et de leur fonctionnement, l'objectif étant d'accroître le nombre de décisions prises au sujet de plaintes concernant l'intégrité des juges, et facilitation de missions du Service d'inspection judiciaire à Bamako ainsi que dans les régions du nord et du centre

- Organisation de 5 tables rondes destinées à apporter une aide technique au Ministère de la justice et aux ministères d'exécution qui s'emploient à réformer le droit foncier et d'autres lois sur la propriété foncière ainsi qu'à formuler des règlements connexes pour limiter les conflits, notamment intercommunautaires

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

4.3 Renforcement des capacités des acteurs de la justice pénale aux fins de lutter contre l'impunité et d'améliorer le fonctionnement des tribunaux et des prisons

4.3.1 Augmentation du nombre de procès pour crimes graves aboutissant à des jugements et à des condamnations (2020/21 : 69 ; 2021/22 : 30 ; 2022/23 : 40)

4.3.2 Élaboration, adoption et application d'une politique pénale exhaustive (2020/21 : processus retardé ; 2021/22 : adoption et application de la politique pénale ; 2022/23 : poursuite de l'application de la politique pénale, des progrès étant réalisés dans le traitement d'affaires emblématiques)

4.3.3 Réalisation de progrès dans la réforme du système de justice militaire (2020/21 : processus retardé ; 2021/22 : les principales recommandations concernant la réforme font l'objet d'un accord avec les interlocuteurs nationaux ; 2022/23 : les principales recommandations concernant la réforme font l'objet d'un accord avec les interlocuteurs nationaux et un nouveau code est rédigé)

4.3.4 Progrès accomplis dans la mise en service des antennes du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et de sa brigade d'enquête spécialisée dans le centre et le nord du pays (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : sans objet ; 2022/23 : fonctionnement de l'antenne de Mopti et fourniture d'infrastructures et d'équipements à 1 antenne du nord du pays)

4.3.5 Renforcement des capacités de l'État en ce qui concerne la détention, en toute sécurité et avec humanité, de personnes à haut risque (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 1 prison adaptée à la détention de personnes à haut risque)

4.3.6 Nombre de tribunaux en fonctionnement dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti (2020/21 : 11 ; 2021/22 : 14 ; 2022/23 : 18)

Produits

- Fourniture aux autorités judiciaires d'un soutien en matière d'enquêtes et de poursuites concernant des infractions graves, notamment des infractions ayant conduit au décès de membres du personnel de maintien de la paix, grâce au suivi d'au moins 10 affaires pénales liées à ce type de crimes
- Facilitation d'au moins 4 ateliers de formation destinés aux enquêteurs, procureurs et juges d'instruction chargés de lutter contre l'impunité des auteurs d'infractions graves et renforcement des capacités de ces acteurs de la justice grâce à un soutien législatif et technique mensuel, et fourniture d'un appui technique

permettant le développement d'une stratégie de protection des victimes et des témoins qui garantisse l'efficacité des enquêtes et poursuites relatives à des crimes graves

- Soutien aux activités de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent dans le cadre de l'évaluation des risques et des besoins, et mise en œuvre de 1 programme d'intégration sociale dans la prison de Dioïla
- Fourniture d'un appui technique pour la mise en œuvre et la formalisation de 1 cadre de coopération destiné à améliorer la collecte et la transmission d'éléments de preuve entre les Forces de défense et de sécurité maliennes et le Pôle judiciaire spécialisé
- Diffusion de 10 émissions radio et 5 produits multimédias, dont des débats et des entretiens avec des acteurs compétents en matière de législation nationale et de normes internationales relatives à la justice

Facteurs externes

Le manque de volonté politique dont font preuve les parties prenantes maliennes pour ce qui est du respect de l'accord de paix de 2015 et de l'adhésion à la stratégie de stabilisation du centre du pays ainsi que la présence et les activités de groupes armés et de groupes extrémistes violents contrevenant à ces instruments pourraient entraver la mise en œuvre des initiatives entreprises. Une nouvelle détérioration des conditions de sécurité et la persistance des attaques asymétriques dans le nord et, surtout, dans le centre du Mali pourraient constituer un obstacle à la réalisation des activités prévues et faire encore plus de tort à la population civile.

Tableau 11

Ressources humaines : composante 4 (rétablissement de l'autorité de l'État et état de droit)

<i>Catégorie de personnel</i>										<i>Total</i>
<i>I. Personnel fourni par des gouvernements</i>										
Postes approuvés 2021/22										19
Postes proposés 2022/23										19
Variation nette										–
<i>II. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>				
Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide										
Postes approuvés 2021/22	–	1	11	–	2	14	22	9	9	45
Postes proposés 2022/23	–	1	11	–	2	14	22	9	9	45
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires										
Postes approuvés 2021/22	–	1	9	7	1	18	12	8	8	38
Postes proposés 2022/23	–	1	9	7	1	18	12	8	8	38
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel										
Postes approuvés 2021/22	–	2	20	7	3	32	34	17	17	83

Postes proposés 2022/23	–	2	20	7	3	32	34	17	83
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I et II)									
Postes approuvés 2021/22	–	2	20	7	3	32	34	17	102
Postes proposés 2022/23	–	2	20	7	3	32	34	17	102
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 5 : appui

106. La composante Appui de la Mission continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider celle-ci à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil dans tous les sites où la Mission mène des activités. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et de la conformité ; opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion du carburant ; services technologiques ; services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et services de transport terrestre.

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2020/21 : 68 % ; 2021/22 : ≥ 90 % ; 2022/23 : ≥ 90 %)

5.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2020/21 : 7,2 % ; 2021/22 : 8 % \pm 3 % ; 2022/23 : 6,0 %)

5.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2020/21 : 30 % ; 2021/22 : ≥ 35 % ; 2022/23 : ≥ 36 %)

5.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement sur une liste de réserve jusqu'à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2020/21 : 109 jours ; 2021/22 : ≤ 120 jours ; 2022/23 : ≤ 120 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

5.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour les postes soumis à recrutement international (2020/21 : 353 jours ; 2021/22 : ≤ 120 jours ; 2022/23 : ≤ 120 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

5.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2020/21 : 71 points ; 2021/22 : 100 points ; 2022/23 : 100 points)

5.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2020/21 : 98 % ; 2021/22 : ≥ 95 % ; 2022/23 : ≥ 95 %)

5.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2020/21 : 72,5 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

5.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2020/21 : 1 668 ; 2021/22 : ≥ 1 800 ; 2022/23 : ≥ 1 800)

5.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2020/21 : 28,3 % ; 2021/22 : ≤ 3 % ; 2022/23 : ≤ 5 %)

5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2020/21 : 97 % ; 2021/22 : ≥ 95 % ; 2022/23 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Poursuite de l'exécution du plan d'action environnemental de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Poursuite de l'appui fourni en vue de la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Poursuite de l'application de structures de logements normalisées pour les missions
- Poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix par l'amélioration des normes minimales d'hébergement, concernant notamment les kitchenettes, l'aménagement des camps et les installations de loisirs, tout en répondant aux besoins spécifiques du personnel civil et du personnel en tenue féminin
- Début de l'exécution de la stratégie d'inclusion des personnes handicapées par l'amélioration de la mobilité au sein des bases, grâce à l'installation de rampes d'accès et d'un meilleur éclairage de nuit

Audit, contrôle des risques et conformité

- Suite donnée aux recommandations d'audit en souffrance ayant été acceptées par la direction

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 68 aéronefs (12 avions, dont 4 dispositifs habités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance ; 33 hélicoptères ; 23 appareils sans équipage dans 11 systèmes aériens sans équipage)
- Exécution de 19 742 heures de vol (19 592 pour la flotte, plus 150 proposées pour les appareils dépendant de l'accord-cadre d'affrètement aérien), soit 10 090 heures de vol effectuées par des prestataires commerciaux, 9 502 heures de vol effectuées par des prestataires militaires et 150 heures de vol effectuées, selon les prévisions, par 3 appareils dépendant de l'accord-cadre d'affrètement aérien, pour tous les services (transport de passagers, fret, opérations de patrouille et d'observation, missions de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires)
 - Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 68 appareils, ainsi que pour 18 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 1,3 milliard de dollars
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 946 civils (837 agents recrutés sur le plan international, 903 agents recrutés sur le plan national et 206 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 1 958 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 245 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil : 2 681 demandes dans la zone de la mission et 275 demandes en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, et 245 demandes à des fins de formation

Installations, infrastructures et génie

- Services d'entretien et de réparation portant sur 24 installations de la Mission réparties dans 12 sites
- Exécution de 24 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 353 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, sur 12 sites, et de 2 transformateurs électriques, sur 2 sites, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (44 puits ou trous de forage, 24 stations d'épuration des eaux et 72 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU, dans 14 sites)
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 12 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte contre les nuisibles et de blanchisserie dans 25 sites répartis dans 10 lieux différents, et de services de jardinage et de contrôle de la végétation dans 22 sites répartis dans 10 lieux différents

- Services d'entretien et de réparation pour 3 pistes et aires de stationnement sur 3 sites, et pour 10 aires de poser d'hélicoptère dans 8 sites
- Services d'entretien et de réparation pour 3,8 km de routes internes, 700 m de routes périphériques et 25 000 m² d'aires de stationnement dans 1 site (Bamako)

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 59,1 millions de litres de carburant (14,8 millions de litres pour les opérations aériennes, 11,6 millions de litres pour les transports terrestres et 32,7 millions de litres pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 17 sites

Services technologiques

- Fourniture de 4 398 radios portatives, de 1 934 radios mobiles pour véhicules et de 603 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 11 stations de radio FM et de 8 studios de production
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de visioconférence et d'échange de données, y compris 42 microstations terriennes, 100 liaisons hertziennes et 24 centraux téléphoniques, ainsi qu'un réseau sécurisé, des communications radio air-sol et des enregistrements vocaux pour la flotte aérienne de la MINUSMA
- Fourniture de 4 312 ordinateurs et de 512 imprimantes, pour un effectif moyen de 3 030 utilisateurs finaux à Bamako et dans d'autres zones, et d'autres services communs
- Fourniture de services d'appui et de gestion pour 5 systèmes complets de surveillance des camps à Kidal, Gao, Mopti, Tombouctou et Ménaka, et mise en place de 1 système complet de surveillance du camp de Douentza
- Fourniture de services d'appui et d'entretien pour 10 systèmes de détection et de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers [sur tous les sites à l'exception de celui de Gao (lettre d'attribution)]
- Fourniture de services d'appui et de gestion pour 1 système complet de drone aérien tactique utilisé à des fins de surveillance du camp, de renseignement, de contrôle et de reconnaissance (Kidal) et 4 systèmes de lutte contre les drones aériens (Kidal, Gao, Mopti et Tombouctou), et mise en service de 3 systèmes complets de drones aériens tactiques à des fins de surveillance des camps, de renseignement, de contrôle et de reconnaissance (Gao, Mopti et Tombouctou)
- Exploitation et maintenance de 126 réseaux locaux et réseaux étendus dans 12 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 1,24 million de km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 6 000 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (5 unités médicales de niveau I) et services d'appui aux unités appartenant aux contingents (39 unités de niveau I dans 11 sites, 4 unités de niveau II dans 4 sites et 1 unité médicale privée de niveau I+ disposant de moyens d'intervention chirurgicale de sauvetage dans 1 site) et maintien de dispositions contractuelles avec 2 hôpitaux privés de niveaux II dans 1 site
- Entretien de 1 unité médicale privée disposant de moyens d'intervention chirurgicale de sauvetage dans 1 site
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 3 centres de soins (1 établissement de niveau III et 2 de niveau IV) dans 3 sites à l'extérieur de la zone de la Mission (Dakar, Nairobi et Le Caire)
- Maintien d'arrangements contractuels avec une équipe commerciale d'évacuation sanitaire aérienne dans 2 sites, à Bamako et Mopti, en vue d'évacuations sanitaires aériennes à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission vers des installations médicales avancées capables d'effectuer des interventions chirurgicales vitales et orthopédiques

- Fourniture d'un soutien psychosocial au personnel de la Mission dans 5 sites
- Organisation d'activités relatives à la sécurité et à la santé au travail dans 7 sites

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 182,6 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution de 22 652 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de la mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 420 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 15 209 militaires et policiers (526 officiers d'état-major, 12 763 membres des contingents, 345 membres de la police des Nations Unies et 1 575 membres d'unités de police constituées) ainsi que 19 agents fournis par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 64 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 8 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 13 936 membres des contingents et des unités de police constituées
- Aide au traitement des demandes de remboursement et droits à prestation pour un effectif moyen de 14 762 militaires et policiers et 17 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel en tenue : 606 demandes de voyage dans la zone de la Mission et 83 demandes en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation et 25 demandes à des fins de formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 169 véhicules appartenant à l'ONU (452 véhicules légers de transport de passagers, 166 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 209 véhicules blindés et 334 autres véhicules spécialisés, remorques ou dispositifs d'accrochage), 4 294 véhicules appartenant aux contingents et 7 ateliers de réparation du matériel, et fourniture de services de transport et de navette
- Réparation et entretien de 50 véhicules pour le Service de la lutte antimines (32 véhicules blindés, 16 véhicules légers de transport de passagers et 2 chariots élévateurs)

Sécurité

- Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux hauts responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite et de services de sécurité pour l'ensemble du personnel et les installations de la Mission
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, y compris s'agissant de la sécurité des logements
- 250 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de tout le personnel de la Mission
- 47 cours de formations de base à la sécurité et 7 séances de prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie pour tous les nouveaux membres du personnel
- 1 000 enquêtes

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre du mandat relatif à la déontologie et à la discipline, comprenant l'organisation d'activités de prévention, passant notamment par la formation de l'ensemble du personnel militaire et civil, la réalisation d'évaluations des risques, la mise en œuvre d'initiatives de sensibilisation, la prise de mesures correctives et la fourniture d'un soutien aux victimes

VIH/sida

- Programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris l'éducation par les pairs, pour tous les nouveaux membres du personnel de la Mission, et fourniture de services réguliers au personnel existant dans 7 sites

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ; des phénomènes météorologiques non prévus dans les hypothèses budgétaires ; des cas de force majeure ; des modifications apportées au mandat en cours d'exercice.

Tableau 12

Ressources humaines : composante 5 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Division de l'appui à la Mission										
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la Mission										
Postes approuvés 2021/22	–	1	4	5	7	17	11	2	30	
Postes proposés 2022/23	–	1	4	5	7	17	11	2	30	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Gestion des opérations et des ressources										
Postes approuvés 2021/22	–	1	21	21	81	124	99	37	260	
Postes proposés 2022/23	–	1	21	21	81	124	99	37	260	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Gestion de la prestation de services										
Postes approuvés 2021/22	–	1	20	34	134	189	248	36	473	
Postes proposés 2022/23	–	1	22	35	134	192	248	38	478	
Variation nette	–	–	2	1	–	3	–	2	5	
Gestion de la chaîne d'approvisionnement										
Postes approuvés 2021/22	–	1	10	11	54	76	112	28	216	
Postes proposés 2022/23	–	1	10	11	57	79	112	28	219	
Variation nette	–	–	–	–	3	3	–	–	3	
Total (Division de l'appui à la Mission)										
Postes approuvés 2021/22	–	4	55	71	276	406	470	103	979	
Postes proposés 2022/23	–	4	57	72	279	412	470	105	987	
Variation nette	–	–	2	1	3	6	–	2	8	
Section de la sécurité et de la sûreté										
Postes approuvés 2021/22	–	–	5	11	146	162	177	1	340	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2022/23	–	–	5	11	146	162	177	1	340	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés 2021/22	–	4	60	82	422	568	647	104	1 319	
Postes proposés 2022/23		4	62	83	425	574	647	106	1 327	
Variation nette	–	–	2	1	3	6	–	2	8	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes et transfert de 1 poste (Groupe du VIH/SIDA, depuis la composante Direction exécutive et administration)

Volontaires des Nations Unies : transfert de 2 postes (Groupe du VIH/SIDA, depuis la composante Direction exécutive et administration)

Gestion de la prestation de services

Tableau 13

Ressources humaines : Section des transports

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	SM	Spécialiste des transports	Reclassement	En poste de spécialiste des transports (P-4) (au sein de la Section)
	+1	P-4	Spécialiste des transports	Reclassement	
Total	–				

107. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour la Section des transports sont au nombre de 110 : 1 P-5, 23 agent(e)s du Service mobile, 2 administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national, 79 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies. La Section veille à ce que des moyens de transport terrestre, un appui en matériel spécialisé, des effectifs techniques et des ressources logistiques suffisants soient fournis à toutes les composantes de la Mission pour l'exécution et la réalisation des tâches prescrites dans toute la zone d'opérations.

108. Compte tenu de la récente initiative de réforme entreprise par le Secrétaire général, la MINUSMA a signé des accords de niveau de service avec le Service de la lutte antimines et le Bureau du Coordonnateur résident. Dans le cadre de son mandat, la Mission apporte également un appui aux initiatives et opérations lancées par le Groupe de cinq pays du Sahel. Sa flotte a par conséquent été dotée de 200 véhicules supplémentaires.

109. Da par sa large taille et la complexité de son fonctionnement, la MINUSMA présente de multiples défis en matière d'infrastructures et de logistique, qui s'accompagnent en outre de contraintes opérationnelles et politiques. Conformément

aux règlements et règles de l'ONU et afin d'appuyer la réalisation du mandat de la Mission, il incombe à la Section des transports de gérer et d'entretenir les 1 219 véhicules appartenant l'Organisation, dont ceux du Service de la lutte antimines, mis à la disposition de la Mission dans 7 sites, ainsi que de veiller à ce que des moyens de transport terrestre, un appui en matériel spécialisé, des effectifs techniques et des ressources logistiques suffisants soient fournis à toutes les composantes de la Mission pour l'exécution et la réalisation des tâches prescrites.

110. En raison de la mise en œuvre du plan d'adaptation de la force par la Mission, l'ampleur et l'étendue des activités de transport sont revues à la hausse à mesure que la flotte grandit. Un plan visant le remplacement progressif des véhicules vieillissants a été adopté. La Section fournira en outre un soutien en matière de réparation et d'entretien au Groupe de cinq pays du Sahel, au Service de la lutte antimines et au Bureau du Coordonnateur résident, de même qu'un appui logistique à d'autres entités des Nations Unies. La redéfinition des objectifs de la Mission s'est accompagnée de nouvelles responsabilités, toujours plus complexes, pour la Section.

111. Dans ce contexte, il est proposé de reclasser un poste de spécialiste des transports relevant du Service mobile en un poste de spécialiste des transports réservé à un fonctionnaire de classe P-4, lequel sera chargé d'assumer les fonctions de Chef adjoint des transports. Ce changement se traduira par un renforcement des compétences de fond et capacités analytiques nécessaires à la coordination du soutien fourni à tous les bureaux au Mali, conformément à la réforme lancée par le Secrétaire général. Il permettra en outre de combler l'écart séparant le Chef de la Section et les responsables d'unité, ces derniers occupant tous des postes de classe FS-6. Le (la) titulaire du poste sera responsable des opérations et de la gestion des bureaux, aidant de la sorte le Chef de la Section à se concentrer sur la fourniture d'un soutien stratégique et consultatif au Chef de la gestion de la prestation de services.

112. Le reclassement proposé est par ailleurs conforme à l'organigramme approuvé concernant les transports terrestres et permettra d'harmoniser la dotation en effectifs de la Mission avec celle de missions de taille, complexité, portée géographique et diversité comparables.

113. Le (la) Chef adjoint(e) des transports aura pour responsabilité générale de coordonner et de superviser les activités menées, tant au niveau régional que sur le terrain, ainsi que de planifier, gérer et diriger la fourniture d'un soutien en matière de transport au sein de la Mission. Il (elle) sera également chargé d'aider le Chef de la Section à mettre en œuvre les projets de dotation en véhicules ainsi que les plans d'acquisition, d'entretien et de remise en état de ces engins, et participera activement aux programmes de prévention des accidents de la route et de sécurité routière afin de garantir que le parc automobile de la Mission soit adapté aux besoins opérationnels. Enfin, le (la) titulaire du poste élaborera et fera appliquer des directives générales en ce qui concerne les opérations de transport terrestre effectuées dans la Mission, supervisera la préparation des réponses aux observations formulées dans le cadre d'audits internes et externes et devra assurer une comptabilité efficace et précise des ressources de la Section.

114. À l'heure actuelle, le manque d'analyses de fond, l'absence de coordination, et le faible niveau d'efficacité atteint en matière de supervision des opérations à un degré de responsabilité élevé affectent la qualité de l'appui logistique fourni au Groupe de cinq pays du Sahel, au Service de la lutte antimines et au Bureau du Coordonnateur résident. Le manque de continuité dans la chaîne managériale et hiérarchique nuit en outre au bon fonctionnement du contrôle technique, à l'efficacité de l'action menée et aux opérations de terrain. Le reclassement du poste en question renforcera les réalisations, l'efficacité et les gains de productivité attendus de la Section en

améliorant la gestion et l'utilisation du matériel de transport de la Mission, dont la valeur approximative est de 85 millions de dollars.

115. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de reclasser le poste, comme indiqué au tableau 13.

Tableau 14

Ressources humaines : Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-3	Spécialiste de l'hygiène et de la sécurité	Création	À Gao
Total	+1				

116. Les postes approuvés pour le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail sont au nombre de 2 : 1 P-4 et 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national.

117. La MINUSMA fait partie des missions de l'ONU qui présentent le plus de risques en matière de sécurité au travail et est le théâtre de multiples incidents à l'origine de blessures évitables. Ces blessures et incidents, pour la plupart recensés dans des rapports de commissions d'enquête et d'audit, comprennent des lésions traumatiques, des chevilles cassées, des chutes depuis une certaine hauteur, des glissades, des pertes d'équilibre, des écrasements d'extrémités et des décès. Le personnel (civil et militaire) et les vacataires travaillant pour le compte de la Mission peuvent être affectés par ses activités et il est donc essentiel, aux fins de la bonne exécution du mandat confié, d'accorder l'attention voulue aux questions de l'hygiène et de la sécurité du travail. Il est en outre devenu crucial d'adopter des pratiques de travail sûres pour limiter l'exposition du personnel à la COVID-19 sur le lieu de travail, ce qui nécessite de mettre en place des mesures de contrôle visant à éliminer les risques et à minimiser l'exposition des employés.

118. Le domaine de la sécurité et de l'hygiène du travail englobe le bien-être social, mental et physique du personnel. Il sera possible, en gérant efficacement ce secteur, de limiter les risques et leurs conséquences, ce qui aura un effet positif sur le moral et la productivité des travailleurs.

119. Les effectifs du Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail étant limités (2 postes), la MINUSMA ne dispose actuellement ni de données fiables sur les incidents survenus sur le lieu de travail, ni d'un système de gestion des risques en matière de sécurité. La collecte de données à ce sujet est pourtant essentielle, en ce qu'elle permettra de définir des tendances et d'établir des modèles d'occurrence et de mettre en place des mesures de contrôle destinées à éviter que ces situations ne se reproduisent.

120. Devenue un maillon essentiel de la chaîne d'approvisionnement, Gao accueille un nombre accru de membres du personnel militaire et civil. La création proposée d'un poste de spécialiste de l'hygiène et de la sécurité (P-3) permettra de soutenir les activités menées par le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail dans cette ville ainsi que dans d'autres entités de plus petite taille du secteur nord (Ménaka, Tessalit et Kidal).

121. La création de ce poste permettra, entre autres : d'accroître la sensibilisation aux risques liés à l'hygiène et à la sécurité au travail, et de garantir que l'ensemble du personnel (militaire et civil) et des vacataires jouent un rôle actif dans la réduction des effets néfastes des incidents, maladies et blessures liés au travail ; d'améliorer la productivité, en contribuant à réduire les absences pour cause de maladie ; de réduire les coûts des soins de santé ; d'accroître l'efficacité des méthodes de travail et

technologies utilisées ; de promouvoir la santé et la motivation du personnel ; d'assurer un suivi efficace des indicateurs clés de performance ainsi que l'enregistrement et la communication de données à leur sujet. Elle permettra en outre de s'assurer de la tenue de séances d'information et de formations sur la sécurité, ainsi que de la réalisation, en temps utile, d'évaluations des risques concernant toutes les zones et activités de travail, l'objectif étant de repérer les dangers de nature professionnelle et de mettre en place des mesures appropriées de contrôle des risques, de manière à pouvoir gérer ces derniers de façon raisonnable et proportionnée et de créer un environnement propice à la collaboration du personnel sur les questions de l'hygiène et de la sécurité au travail.

122. En résumé, la sécurité sur le lieu de travail est importante car elle permet d'éviter les décès, les blessures, les pertes financières et les dommages matériels, ainsi que d'augmenter la productivité des travailleurs, d'améliorer la qualité des produits ou des services fournis et de promouvoir de bonnes relations publiques. La création du poste demandé permettra d'accroître la sensibilisation à la question de l'hygiène et de la sécurité du travail ainsi que de promouvoir activement la prise de mesures à ce sujet, contribuant ainsi à améliorer la santé au travail pour le personnel de la MINUSMA.

123. Le (la) titulaire du poste concourra à encourager le signalement en temps utile des incidents et la réalisation d'enquêtes, assurera le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de ces signalements et des inspections et enquêtes menées à leur sujet, participera à l'auto-évaluation annuelle de la Mission quant au respect des politiques d'hygiène et de sécurité au travail, intensifiera les campagnes de sensibilisation visant à améliorer la culture de la sécurité au sein de la Mission et contribuera à faciliter la formation du personnel.

124. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste, comme indiqué au tableau 14.

Tableau 15

Ressources humaines : Section des approvisionnements essentiels

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Spécialiste de l'approvisionnement	Reclassement	En poste de spécialiste (hors classe) de l'approvisionnement (P-5)
	+1	P-5	Spécialiste (hors classe) de l'approvisionnement	Reclassement	
	+1	SM	Assistant(e) à l'approvisionnement	Création	À Bamako
Total	+1				

125. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour la Section des approvisionnements essentiels sont au nombre de 38 : 1 P-4, 2 P-3, 13 agent(e)s du Service mobile, 18 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies. La Section est chargée de la prestation de services relatifs aux rations alimentaires, à la restauration, à tous les types de carburants et de lubrifiants, aux services d'approvisionnement général et aux biens, et de la gestion des contrats correspondants. Elle est composée de trois groupes – le Groupe des rations, le Groupe des carburants et le Groupe de l'approvisionnement général – opérant sur 17 sites : 5 bureaux régionaux qui servent de plaques tournantes et 12 autres sites.

126. Déployée dans un pays se caractérisant par des conditions de sécurité compliquées, un terrain varié et hostile, des lignes de communication précaires, un

climat rigoureux et des infrastructures nationales peu nombreuses, la MINUSMA est l'une des missions les plus vastes et les plus complexes de l'Organisation des Nations Unies. Pour faciliter l'exécution de son mandat dans cet environnement défavorable, la Mission dispose de ressources essentielles dispersées dans toute sa zone d'opérations. La Section des approvisionnements essentiels gère 29 contrats relatifs à l'acquisition de biens et de marchandises, dont la valeur s'élève à environ 120 millions de dollars.

127. Depuis l'exercice 2019/20, le champ d'action de la MINUSMA s'est élargi, avec l'ouverture de nouveaux secteurs et sous-bureaux destinés à faire face aux besoins opérationnels et politiques. Au fil des ans, la portée du mandat de la Mission a considérablement changé. La mise en œuvre du plan d'adaptation des forces, conformément à la résolution 2584 (2021) du Conseil de sécurité, a modifié la nature des besoins en matière de ressources essentielles. Du fait de l'application du concept d'équipe spéciale mobile de la Mission, ces derniers sont devenus plus complexes, exigeant une approche plus dynamique et proactive et une plus grande intégration qu'auparavant. Le (la) Chef de la Section des approvisionnements essentiels joue un rôle de premier plan à ce sujet, s'occupant de tâches allant de la planification à l'exécution et assumant donc des responsabilités qui ne se limitent pas aux opérations immédiates. La gestion des besoins en matière de ressources essentielles, en constante évolution, exige des capacités accrues au niveau de la direction de la Section.

128. Conformément au paragraphe 38 de la résolution 2531 (2020) du Conseil de sécurité, au paragraphe 13 de la résolution 2391 (2017) du Conseil et au rapport du Secrétaire général paru sous la cote S/2020/476, ainsi qu'à l'accord technique conclu entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et le Groupe de cinq pays du Sahel, la Section des approvisionnements essentiels de la MINUSMA a désormais pour mandat de fournir des articles consommables essentiels (rations alimentaires et carburant) à 4 800 soldats supplémentaires des membres du Groupe de cinq pays du Sahel, et gère 3 contrats distincts et livre de la nourriture et du carburant dans 8 sites, répartis dans 5 pays du Sahel. Ce changement de mandat a considérablement élargi le champ d'action de la Section, qui s'étend désormais au-delà de la zone d'opérations de la MINUSMA, exigeant dès lors la participation du Chef de la Section à la prise de décisions stratégiques.

129. Dans d'autres grandes missions de maintien de la paix, les tableaux d'effectifs approuvés comprennent un poste de spécialiste (hors classe) de l'approvisionnement (P-5), tandis qu'à la MINUSMA le poste de Chef de la Section des approvisionnements essentiels revient à un spécialiste de l'approvisionnement de classe P-4.

130. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de reclasser le poste, comme indiqué au tableau 15.

131. Le Groupe de l'approvisionnement général est l'une des trois entités qui composent la Section des approvisionnements essentiels. Opérant dans plusieurs sites et bureaux régionaux, il comprend un poste de spécialiste de l'approvisionnement (Service mobile). Le transfert du poste depuis la Section de la gestion centralisée des stocks a été approuvé pour l'exercice 2021/22 afin de renforcer les procédures de contrôle interne, telles que la séparation des tâches entre la fonction de dépositaire de la Section de la gestion centralisée des stocks (pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement) et les fonctions de pôle de demande et de centre de coûts de la Section des approvisionnements essentiels (pilier Gestion de la prestation de services).

132. Le Groupe de l'approvisionnement général est notamment responsable : de contribuer à planifier la demande et les acquisitions ; de définir les spécifications des articles ; de participer aux appels à la concurrence ; d'évaluer, sur le plan technique, les offres reçues ; de réceptionner les marchandises et d'en contrôler la qualité ; de gérer les stocks ; de planifier la distribution ; de commander des marchandises et d'en

surveiller le transfert ; de gérer les conteneurs maritimes (environ 95 000 conteneurs) ; de traiter des factures d'une valeur approximative de 13,5 millions de dollars ; de gérer 23 contrats ; de surveiller les dépenses et de communiquer des informations y relatives ; d'aider à l'élaboration des budgets et à la préparation des rapports budgétaires ; de traiter les autorisations d'accès au matériel du personnel entrant et sortant ; de gérer les services de soutien aux clients.

133. Il n'est pas possible que le Groupe de l'approvisionnement général fonctionne efficacement avec un seul poste. À moins qu'un poste d'assistant à l'approvisionnement ne soit créé, la MINUSMA ne sera pas en mesure de séparer les tâches entre les fonctions de centre de coûts et de dépositaire ou gestionnaire des stocks de la Section. La Section de la gestion centralisée des stocks serait en outre responsable d'acheter, d'inspecter, de réceptionner et de délivrer tous les articles d'approvisionnement général ainsi que d'en rendre compte, ce qui irait à l'encontre du principe de séparation des tâches.

134. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste, comme indiqué au tableau 15.

Tableau 16

Ressources humaines : Section des services médicaux

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-4	Spécialiste du VIH/sida	Transfert	Transfert du Groupe du VIH/sida depuis le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)
Emplois de temporaire	+2	VNU	Spécialiste régional(e) du VIH/sida	Transfert	Transfert du Groupe du VIH/sida depuis le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)
Total	+3				

135. Il est proposé de modifier le rattachement hiérarchique du Groupe du VIH/sida (1 P-4 et 2 Volontaires des Nations Unies), qui relève actuellement du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire), pour qu'il dépende de la Section des services médicaux, laquelle appartient au pilier Gestion de la prestation de services. Ce changement permettra à la Mission de s'aligner sur la recommandation de la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail tendant à intégrer le Groupe du VIH/sida à la Section des services médicaux afin d'utiliser les ressources de façon rationnelle et de tirer parti des compétences existantes de la Mission en matière de médecine et de promotion de la santé.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 17

Ressources humaines : Section de la gestion centralisée des stocks

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	SM	Spécialiste de l'approvisionnement	Création	À Mopti
	+1	SM	Assistant(e) à l'approvisionnement	Création	À Mopti
Total	+2				

136. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour la Section de la gestion centralisée des stocks sont au nombre de 55 : 1 P-5, 3 P-3, 13 agent(e)s du Service mobile, 29 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies.

137. Suite à la décision de regrouper, sous une direction unique, les fonctions de gestion des stocks et de gestion des actifs pour mettre en œuvre la stratégie globale d'appui aux missions et la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement à la MINUSMA, toutes les opérations d'entreposage, jusqu'alors effectuées par des unités à comptabilité autonome (désormais appelées sections techniques ou centres de coûts), ont été regroupées sous une seule fonction de gestion, exercée par la Section de la gestion centralisée des stocks. Partie intégrante du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, cette nouvelle fonction est essentielle, de par son rôle de principal dépositaire des articles entrants, des stocks et des actifs, y compris s'agissant d'administrer les retours.

138. La Mission a demandé que de nouveaux postes soient créés pour la Section de la gestion centralisée des stocks dans les projets de budget relatifs aux exercices 2017/18, 2018/19 et 2019/20. Ces demandes ont toutefois été rejetées, forçant la Mission à confier certaines fonctions d'entreposage à des vacataires, et ce pour un coût plus élevé.

139. La Section de la gestion centralisée des stocks dispose de deux grandes plateformes logistiques, à Bamako et à Gao, où se trouvent ses principaux entrepôts. La Mission dispose en outre d'entrepôts opérationnels à Kidal, Mopti, Tombouctou, Tessalit et Ménaka. Ces entrepôts doivent disposer d'un personnel suffisant pour gérer les stocks et fournir les services requis par les clients. La Section a notamment pour principales fonctions de réceptionner et d'inspecter les articles fournis par des vendeurs et d'autres missions, de stocker les réserves, de délivrer les articles aux utilisateurs finaux, de déplacer les stocks d'un entrepôt à un autre, d'effectuer des inventaires tournants et de se débarrasser des biens et des stocks déclarés inutilisables. Elle est en outre responsable, en liaison avec les unités techniques, de repérer les articles pouvant être déclarés excédentaires, obsolètes ou non utilisés et de décider ce qu'il convient d'en faire. La Section de la gestion centralisée des stocks est également tenue d'assurer la coordination de la comptabilisation en pertes des articles qui ne sont plus en état de marche ainsi que le suivi de ces activités auprès de sections techniques et de la Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement. Enfin, elle a pour mission de préparer des cahiers des charges concernant l'élimination des matières dangereuses et non dangereuses et de gérer les contrats relatifs à ces activités, ainsi que de veiller au respect des indicateurs clés de performance en matière de gestion immobilière en ce qui concerne les activités d'entreposage.

140. Ne comptant qu'un seul employé de classe FS-4, l'entrepôt de Mopti ne dispose pas d'un personnel suffisant pour gérer efficacement l'inventaire qui s'y trouve, dont

la valeur est d'environ 7 millions de dollars. De plus, Mopti servant de point de transfert pour les marchandises en provenance de vendeurs, il est attendu de cet entrepôt qu'il gère du matériel destiné à Tombouctou et à Douentza.

141. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer deux postes, comme indiqué au tableau 17.

Section de la gestion des acquisitions

Tableau 18

Ressources humaines : Section de la gestion des acquisitions

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-4	Spécialiste de la planification des acquisitions	Réaffectation	} Dans la Section
	-1	P-4	Spécialiste de la gestion des marchés	Réaffectation	
Total	-				

142. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour la Section de la gestion des acquisitions sont au nombre de 16 : 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 6 agent(e)s du Service mobile, 2 administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national, 4 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies.

143. Dans le contexte de la nouvelle structure d'appui aux missions, mise en place en 2016, il était attendu des missions qu'elles créent et rendent opérationnelle une section de la gestion des acquisitions au moyen des ressources existantes. À la MINUSMA, la Section de la gestion des marchés a été restructurée et une unité d'évaluation des prestations des fournisseurs a été créée aux fins de la tenue d'un dépôt central de données sur l'exécution des contrats, tandis que d'autres fonctions de gestion des marchés ont été transférées à diverses sections techniques responsables d'activités courantes en la matière.

144. La MINUSMA a commencé à faire fonctionner la Section de la gestion des acquisitions en 2019/20, conformément aux directives opérationnelles relatives à la chaîne d'approvisionnement. Cette section est responsable d'activités de gestion, de planification, de développement et d'acquisition relatives à divers services et produits de base, au titre desquelles elle a recours à différents outils et stratégies d'approvisionnement prenant notamment la forme de contrats-cadres mondiaux et régionaux, de marchés locaux, de prévisions logistiques, de calendriers relatifs à la gestion des stocks et à l'approvisionnement et d'évaluation continue, aux fins de leur hiérarchisation, des besoins opérationnels en matière de chaîne d'approvisionnement. La section se charge de la planification et du suivi de biens et services consommables pour un budget de plus de 400 millions de dollars.

145. Le (la) spécialiste de la planification des acquisitions jouera un rôle stratégique en matière de gestion des acquisitions dans les domaines de la planification de la demande, de l'utilisation des sources, de la livraison et des demandes d'achat. Le (la) titulaire du poste remplira ces fonctions pour les unités techniques à partir d'une section centralisée, ce qui permettra d'aligner les activités d'approvisionnement, d'entreposage centralisé et de gestion des performances.

146. Le (la) titulaire du poste sera responsable de la mise en œuvre du nouvel outil de planification de la chaîne d'approvisionnement, dont l'utilisation permettra de rationaliser les méthodes d'approvisionnement essentielles à la formulation du budget

de la Mission, et aura également pour fonction d'élaborer le plan de gestion de la demande de la Mission, dans le contexte du nouvel outil disponible à cet effet dans Umoja. La réaffectation à laquelle il est proposé de procéder permettra en outre de séparer les fonctions de gestion des marchés et de gestion des acquisitions, conformément aux meilleures pratiques de contrôle interne.

147. Dans ce contexte, il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste de la gestion des marchés (P-4) en un poste de spécialiste de la planification des acquisitions (P-4), comme indiqué au tableau 18.

Tableau 19

Ressources humaines : Section du contrôle des mouvements

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	SM	Assistant(e) au contrôle des mouvements	Création	À Mopti
Total	+1				

148. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour la Section du contrôle des mouvements sont au nombre de 88 : 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 21 agent(e)s du Service mobile, 50 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et 14 Volontaires des Nations Unies.

149. La Section du contrôle des mouvements effectue une gamme variée d'activités de transport pour aider la MINUSMA à s'acquitter de son mandat. Elle administre, contrôle et supervise toutes les activités liées aux mouvements dans la Mission, dont : a) le déploiement, la relève et le rapatriement du personnel militaire et personnel de police ; b) la planification, la coordination et l'exécution des mouvements de marchandises à l'intérieur du Mali ; c) les opérations de surface, dans le cadre notamment d'un soutien à la planification et à la coordination, en particulier dans les secteurs ouest, est et nord, s'agissant de l'acheminement des convois de la mission ; d) la planification et la coordination des capacités en matière de transport aérien tactique, à l'appui des secteurs ouest, est et nord ; e) le dédouanement et la livraison de l'ensemble du matériel appartenant à l'ONU et du matériel appartenant aux contingents ; f) la planification et la coordination des déplacements de passagers effectués au moyen d'avions tactiques dans la zone de la Mission. La Section du contrôle des mouvements s'adapte sans cesse aux besoins opérationnels de la Mission pour lui permettre de fonctionner dans les zones difficiles et isolées du Mali.

150. Les unités régionales de contrôle des mouvements établies à Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Tessalit et Ménaka présentent une forte concentration de personnel militaire et civil. L'on s'attend à ce que le niveau de soutien requis en matière de mouvements augmente avec la mise en œuvre du plan d'adaptation des forces, la Mission commençant à déployer des équipes spéciales mobiles pour répondre aux nouvelles menaces pesant sur la sécurité et se mettant à jouer un rôle plus actif dans le nord du pays.

151. Déployée dans un pays se caractérisant par des conditions de sécurité compliquées, un terrain varié et difficile, un climat rigoureux et des infrastructures nationales peu nombreuses, la MINUSMA est l'une des missions les plus vastes et les plus complexes de l'Organisation des Nations Unies. Pour s'acquitter de son mandat dans de telles circonstances, celle-ci nécessite un soutien logistique qui fasse l'objet d'une bonne planification ainsi que d'une exécution méticuleuse.

152. L'unité régionale de contrôle des mouvements de Mopti est dirigée par un membre du personnel de classe P-3, avec l'appui de quatre autres personnes (1 agent(e) du Service mobile, 2 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies). Cette structure n'est pas adaptée pour la fourniture d'un soutien logistique répondant aux besoins opérationnels de toute la région, concernant notamment le transport de produits essentiels (nourriture et carburant) vers et depuis Bamako et Tombouctou. Par ailleurs, le bureau sous-régional de Douentza gagnant en importance, un soutien accru doit lui être apporté, ce qui entraîne une charge de travail supplémentaire considérable pour l'équipe de Mopti. Mopti sert de base à l'ensemble du personnel du secteur centre, soit 167 civils et 2 526 agent(e)s en tenue. Du fait de l'évolution de la situation, la Section du contrôle des mouvements s'attend à voir sa charge de travail augmenter, en raison de l'agrandissement des camps et de l'éventuel déploiement d'un plus grand nombre de membres du personnel, dont des agent(e)s en tenue. Durant l'exercice 2020/21, la Section a transporté 8 411 tonnes de marchandises par voies aérienne et terrestre, de même que 14 575 passagers faisant – ou non – partie du personnel de la Mission. Elle a par ailleurs procédé à l'évacuation de 78 victimes et blessés et assuré deux vols spéciaux par semaine. La Section du contrôle des mouvements vient en aide aux Forces armées maliennes, à la population locale et au Groupe de cinq pays du Sahel et appuie la tenue d'opérations militaires.

153. Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) du Service mobile) à Mopti, comme indiqué au tableau 19, afin d'y appuyer la Section du contrôle des mouvements et d'encourager la mise en œuvre d'activités logistiques décentralisées destinées à répondre aux défis opérationnels se posant dans la région.

Gestion des opérations et des ressources

154. Au titre du pilier Gestion des opérations et des ressources, il est proposé de rattacher au Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources le Groupe chargé des questions de qualité de vie et le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, qui jusqu'ici relevaient de la Section des ressources humaines.

155. L'objectif du Groupe chargé des questions de qualité de vie est de planifier et d'organiser des activités, notamment de loisir, visant à améliorer le bien-être du personnel de la MINUSMA. À cette fin, des comités spéciaux ont été créés au niveau des six bureaux régionaux et du siège de la Mission.

156. L'objectif du Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies est de fournir un soutien à ces personnes, sur les plans programmatique et administratif.

157. La proposition visant à ce que le Groupe chargé des questions de qualité de vie et le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies fassent directement rapport au Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources vise à améliorer l'approche – axée sur le client – que suit la Mission, ainsi qu'à aider cette dernière à apporter une réponse rapide aux questions concernant les besoins du personnel en matière de bien-être et le programme des Volontaires des Nations Unies, notamment sur le plan administratif, tant au siège de la Mission que dans les bureaux régionaux. On notera par ailleurs que cette proposition est conforme aux dispositions en matière de rattachement hiérarchique des bureaux régionaux d'appui à la mission, qui relèvent actuellement directement du Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; 1^{er} exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2020/21	Montant alloué 2021/22	Dépenses prévues 2022/23	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	1 321,2	–	–	–	–
Contingents	426 842,3	423 231,7	444 821,9	21 590,2	5,1
Police des Nations Unies	14 015,2	11 944,8	12 296,8	352,0	2,9
Unités de police constituées	48 456,9	50 174,0	51 051,8	877,8	1,7
Total partiel	490 635,6	485 350,5	508 170,5	22 820,0	4,7
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	164 190,8	183 292,2	183 254,7	(37,5)	(0,0)
Personnel recruté sur le plan national	29 127,7	27 912,7	38 893,5	10 980,8	39,3
Volontaires des Nations Unies	10 560,9	10 315,8	11 504,7	1 188,9	11,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 430,1	1 384,7	1 005,9	(378,8)	(27,4)
Personnel fourni par des gouvernements	789,4	743,1	842,5	99,4	13,4
Total partiel	206 098,9	223 648,5	235 501,3	11 852,8	5,3
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	359,3	489,3	489,3	–	–
Voyages officiels	1 976,8	3 704,1	3 605,1	(99,0)	(2,7)
Installations et infrastructures	97 512,0	103 654,0	116 648,8	12 994,8	12,5
Transports terrestres	16 271,5	14 564,5	22 111,4	7 546,9	51,8
Opérations aériennes	112 757,1	169 554,1	194 295,0	24 740,9	14,6
Opérations maritimes ou fluviales	854,8	1 315,7	1 435,8	120,1	9,1
Communications et informatique	78 801,9	64 740,0	64 890,1	150,1	0,2
Santé	9 650,1	8 700,2	8 822,3	122,1	1,4
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	83 670,4	91 091,6	101 300,1	10 208,5	11,2
Projets à effet rapide	4 770,8	4 800,0	4 800,0	–	–
Total partiel	406 624,7	462 613,5	518 397,9	55 784,4	12,1
Montant brut	1 103 359,2	1 171 612,5	1 262 069,7	90 457,2	7,7
Recettes provenant des contributions du personnel	18 476,1	17 968,6	20 566,1	2 597,5	14,5
Montant net	1 084 883,1	1 153 643,9	1 241 503,6	87 859,7	7,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 103 359,2	1 171 612,5	1 262 069,7	90 457,2	7,7

B. Contributions non budgétisées

158. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	44 966,6
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	44 966,6

^a Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments fournis par le Gouvernement et les droits et redevances aéroportuaires.

C. Gains d'efficience

159. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	1 287,8	Utilisation de systèmes de production d'énergie solaire photovoltaïque et de groupes électrogènes hybrides plutôt que de groupes électrogènes classiques
Total	1 287,8	

D. Taux de vacance

160. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	60,0	–	–
Contingents	3,6	6,0	2,3
Police des Nations Unies	19,4	9,9	9,9
Unités de police constituées	7,9	7,9	7,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	7,2	6,0	6,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	10,0	12,0	6,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
Agents des services généraux	9,0	11,0	5,0
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	13,1	11,1	10,0
Volontaires recrutés sur le plan national	50,0	50,0	0,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	50,0	–	50,0
Personnel fourni par des gouvernements	15,8	15,8	10,5

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

161. Les taux de vacance proposés tiennent compte des taux enregistrés par la Mission à ce jour, des particularités de la Mission concernant le déploiement échelonné de personnel en tenue dans le contexte de l'adaptation de la force et du recrutement de personnel civil en cours. Pour les militaires et le personnel de police, il a été tenu compte des taux de vacance moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé en matière de déploiement et des déploiements prévus au titre des engagements des pays fournisseurs de contingents et de leur gouvernement. Les taux de vacance proposés pour le personnel civil tiennent compte des taux de vacance moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé, des recrutements en cours et des changements qu'il est envisagé d'apporter aux effectifs. Un taux de vacance de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

162. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 171 235 800 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	93 367,4	12 991,3	106 358,7
Soutien logistique autonome	58 538,4	6 338,7	64 877,1
Total	151 905,8	19 330,0	171 235,8

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
--	--------------------	-------------------------------------	-----------------------------------

A. Facteurs applicables à la zone de la Mission

Contraintes du milieu	3,1	1 ^{er} octobre 2021	1 ^{er} juillet 2021
Logistique et état des routes	3,6	1 ^{er} octobre 2021	1 ^{er} juillet 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	6,0	1 ^{er} octobre 2021	1 ^{er} juillet 2021

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-5,0		

F. Formation

163. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	894,5
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	1 159,4
Total	2 053,9

164. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2022/23, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>
Formation interne	1 365	1 680	960	639	1 254	998	1 656	26 693	1 752
Formation externe ^a	2	160	178	2	38	67	13	27	25
Total	1 367	1 840	1 138	641	1 292	1 065	1 669	26 720	1 777

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

165. Le programme de formation de la Mission pour l'exercice 2022/23 aura pour objet de renforcer les compétences du personnel de la Mission en matière d'encadrement, de gestion, de développement organisationnel et d'administration. Des formations seront également organisées aux fins du renforcement des capacités opérationnelles et techniques du personnel de la Mission dans les domaines suivants : opérations aériennes ; communications ; désarmement, démobilisation, réintégration, réinstallation et réinsertion ; appui électoral ; génie ; transports terrestres ; gestion et mise en valeur des ressources humaines ; budget et finances ; droits humains ; questions de genre ; informatique ; questions humanitaires ; déontologie et discipline ; prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; services médicaux ; processus de paix ; affaires politiques et civiles ; protection des civils ; achats et gestion des marchés ; sûreté et sécurité ; état de droit ; approvisionnement et gestion des biens ; sensibilisation à l'environnement. La réduction du nombre de

participants aux séances de formation internes, qui a été ramené de 26 693 à 1 752 pour l'exercice 2022/23, est due au fait qu'il n'est pas prévu d'offrir le cours de remise à niveau et de formation aux relations externes portant sur la déontologie et la discipline au personnel en tenue pendant l'exercice, car celui-ci a eu lieu pendant l'exercice précédent.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

166. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (à l'exclusion de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité dont il est question à la section II.I ci-après) pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	8 376,4
Total	8 376,4

167. En 2022/23, la MINUSMA continuera d'appuyer l'application de l'accord de paix et la réconciliation au Mali, en particulier l'avancement des opérations de cantonnement, du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et du processus d'intégration, ainsi que la réforme sans exclusive et consensuelle du secteur de la sécurité, l'objectif étant de parvenir au redéploiement progressif des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et réformées en enregistrant tous les combattants admissibles au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en achevant d'intégrer dans les Forces de défense et de sécurité maliennes les membres des groupes armés signataires et en amorçant la réinsertion socioéconomique des ex-combattants non intégrés, avec le concours de partenaires internationaux, notamment la Banque mondiale.

168. En 2022/23, la MINUSMA appuiera le désarmement et la démobilisation de 3 500 ex-combattants, ainsi que leur intégration dans les Forces de défense et de sécurité maliennes, et la réinsertion de 3 500 ex-combattants. La Mission appuiera également le démantèlement de groupes d'autodéfense dans le centre du pays et le désarmement de 1 000 ex-éléments de ces groupes. Elle prévoit par ailleurs de mettre en place 30 projets de lutte contre la violence de proximité et de réinsertion locale à l'intention de 10 000 bénéficiaires, parmi lesquels des ex-combattants, des personnes associées à des groupes armés et des membres de la communauté, dont des femmes, des jeunes vulnérables et des personnes ayant des besoins particuliers. Les projets de réduction de la violence de proximité servent à atténuer les effets du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi qu'à renforcer et à promouvoir le dialogue, la confiance et la réconciliation entre les ex-combattants et les membres de la communauté. Ces projets continueront en outre de faciliter la prévention du recrutement des jeunes vulnérables par des groupes terroristes et jihadistes. Mis en œuvre par des organisations non gouvernementales et d'autres structures et organisations locales, ils contribueront à l'autonomisation financière des populations locales et au renforcement des capacités des organisations non gouvernementales locales en matière de gestion de projets.

169. Les dépenses prévues au titre des programmes décrits ci-dessus se présentent comme suit : a) programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration : opérations de désarmement et de démobilisation, activités de réinsertion, activités de communication et de sensibilisation et indemnités versées aux

ex-combattants (4 876 400 dollars à l'appui des activités de désarmement et de démobilisation menées à l'intention de 3 500 ex-combattants issus des mouvements armés signataires dans le nord et 500 000 dollars à l'appui du processus de démantèlement et de désarmement entrepris auprès de 1 000 ex-éléments de groupes d'autodéfense dans le centre), dont l'appui au contrôle démocratique de la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre l'extrémisme violent et les armes légères et de petit calibre, la gestion des frontières et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de défense et de sécurité ; b) programmes de réduction de la violence de proximité : 20 projets appuyant et complétant le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord et 10 projets accompagnant le programme national de relèvement des communautés dans le centre (3 000 000 dollars).

H. Services de détection des mines et de déminage

170. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	44 500
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

171. En 2022/23, le programme de lutte antimines de la Mission offrira à tous les pays fournisseurs de contingents d'infanterie qui en font la demande, avant et après le déploiement, une aide à l'encadrement et à la formation dans le cadre de formations de base sur les dangers des engins explosifs improvisés et la réduction des risques qui y sont associés et de formations spécialisées à la reconnaissance et à la détection de la menace que représentent les explosifs à l'intention de tous les bataillons d'infanterie et de toutes les compagnies spécialisées en convois de combat et unités de police constituées déployés dans le centre et le nord du pays, ainsi que d'une formation à la planification et à l'intervention destinée au commandement tactique. Le programme prévoit aussi une formation et un encadrement adaptés à la situation et conformes aux normes des Nations Unies à l'intention des compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions de deux pays fournisseurs de contingents, l'objectif étant de veiller à ce qu'elles puissent accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés avant le déploiement et que leurs compétences et celles des équipes de neutralisation des explosifs et munitions des compagnies spécialisées en convois de combat soient renforcées après le déploiement. Il est également prévu de mettre à disposition une équipe de neutralisation des explosifs et munitions en vue de combler les lacunes opérationnelles à Tombouctou, ainsi que des chiens détecteurs d'explosifs pour contribuer à la sécurisation des locaux de la MINUSMA et au renforcement des capacités de la Mission en matière de gestion des menaces liées aux explosifs. Une formation de base aux engins explosifs improvisés, portant notamment sur le comportement à adopter dans des conditions de sécurité complexes, sera également offerte aux composantes militaire et civile et à la composante Police de la MINUSMA. Un soutien et des conseils techniques sur l'atténuation des menaces liées aux explosifs seront fournis à la

direction et aux unités de soutien de la Mission ainsi qu'au Siège de l'ONU (sur demande), et une formation à l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés, adaptée au contexte de la Mission, sera dispensée à deux équipes d'intervention supplémentaires. Une formation avancée, des cours de perfectionnement, un encadrement et des conseils techniques relatifs à la neutralisation des explosifs et munitions seront également offerts aux membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ayant déjà suivi une formation, l'objectif étant de consolider de façon durable leurs moyens de formation dans ce domaine et de gérer les menaces liées aux explosifs dans tout le pays au moyen de mécanismes locaux efficaces et améliorés en matière de gestion des conflits et de protection des civils. Le programme a également pour objectif de mettre en œuvre au Mali une stratégie qualitative de lutte antimines visant à protéger la population civile contre les risques liés aux explosifs grâce aux activités de coordination menées par le Groupe de travail sur le déminage et à la prestation de conseils techniques et d'un appui aux institutions du pays. L'idée est de progresser vers la mise en place d'une structure nationale de gouvernance chargée de la lutte antimines et de renforcer les capacités des organisations de la société civile malienne en matière de prévention et de protection des populations à risque en éduquant le public sur les risques d'explosion et en offrant des conseils et une assistance aux survivants d'explosions et à leurs familles. Cela permettra d'ancrer dans la durée la lutte antimines au Mali en renforçant les capacités des acteurs de la société civile, y compris les interlocuteurs locaux, en ce qui concerne la sensibilisation aux risques que présentent les engins explosifs et en encourageant les initiatives de lutte contre la violence de proximité visant à améliorer la résilience des communautés face aux menaces liées aux explosifs et aux armes légères et de petit calibre.

172. Le programme de travail et les ressources nécessaires au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2022/23 ont été examinés par le Comité d'examen des programmes, un organe pluridisciplinaire établi par le Service de la lutte antimines qui est composé de membres du personnel de la Mission et du Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité est chargé de veiller à ce que le programme du Service de la lutte antimines permette à la Mission de s'acquitter de son mandat de manière efficace et effective.

I. Autres activités relatives aux programmes

173. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Appui électoral	2 402,4
Droits humains et protection	1 818,2
Amélioration de la collaboration et instauration de la confiance entre la société civile et les autorités nationales et locales	1 532,8
Affaires judiciaires et pénitentiaires	1 085,1
Réforme du secteur de la sécurité	1 742,6
Amélioration de l'appui fourni par le Gouvernement malien pour stabiliser le centre et le nord	807,6
Questions de genre et prévention et répression des violences sexuelles liées aux conflits	559,3

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Stabilisation et relèvement	485,5
Total	10 433,5

174. D'autres activités relatives aux programmes sont essentielles à l'exécution du mandat de la Mission, en particulier les première et deuxième priorités stratégiques définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2584 (2021). Elles ont été adaptées de manière à favoriser l'application de l'accord de paix, la stabilisation du centre et l'appui continu à la transition politique et aux réformes institutionnelles. La transition politique a ainsi été appuyée par des activités menées dans les domaines des bons offices, des affaires électorales et des affaires civiles.

175. Pour s'acquitter de son mandat, la MINUSMA applique les principes clés définis dans le concept de la mission. Le renforcement de la prise d'initiatives et de l'appropriation du processus de paix par les parties maliennes et d'autres acteurs clés ainsi que la participation accrue du Gouvernement et des représentants locaux concernés à la mise en œuvre d'une stratégie axée sur les aspects politiques dans le centre seront au cœur de la conception, de la planification et de l'exécution des activités de la Mission. Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes et des jeunes. Lorsqu'elle décidera des projets qu'il conviendra de mettre en œuvre et d'accompagner pour promouvoir l'appropriation nationale et locale et l'utilisation rationnelle des ressources dans les initiatives qui contribuent à élargir la portée de la stratégie et à mieux mettre à profit les avantages comparatifs, notamment au moyen du cadre stratégique intégré, la Mission appliquera le principe de non-substitution et assortira de conditions la fourniture de l'appui.

176. Afin de maximiser l'utilisation des ressources et leur incidence, la MINUSMA privilégiera une approche thématique qui permettra de renforcer la coordination et l'intégration dans la Mission et avec les partenaires externes, l'objectif étant d'éviter que les activités se chevauchent et de se concentrer sur des initiatives à plus grande échelle pour réaliser les objectifs stratégiques. Conformément aux directives de l'Administration en la matière, ces activités seront menées dans les domaines suivants avec la participation de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales locales et au moyen des capacités internes de la Mission lorsque cela présentera un avantage :

a) **Appui électoral** : La tenue d'élections ouvertes à tous, libres, équitables et crédibles dans un environnement pacifique sera un élément clé de la transition politique et exigera l'appui continu de la Mission. La Mission continuera de fournir une assistance technique à l'Autorité indépendante de gestion des élections en prévision du cycle électoral. Les enseignements tirés des élections passées stimuleront la mise en œuvre d'initiatives plus concrètes et plus durables en matière de renforcement des capacités et permettront d'accroître la confiance dans les capacités techniques et opérationnelles de l'Autorité. La Mission continuera d'améliorer la coordination avec les autorités maliennes, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les partenaires nationaux grâce aux mécanismes de coordination déjà en place, l'objectif étant d'assurer la complémentarité de l'appui fourni ainsi que du suivi des activités, des engagements financiers et du contrôle. En collaboration avec le PNUD et ONU-Femmes, la Mission offrira en continu une assistance électorale de façon à assurer la cohérence, l'harmonisation et la synergie dans l'exécution des activités menées dans le domaine. Il s'agira de répartir les tâches efficacement entre tous les partenaires afin d'éviter les doubles emplois et de transformer en profondeur le processus démocratique au Mali ;

b) **Défense des droits humains et protection** : Les activités menées dans ce domaine aideront les acteurs étatiques et non étatiques à favoriser l'appropriation par le pays de la protection et de la promotion des droits humains. Il s'agira d'institutionnaliser la formation aux droits humains dans les programmes des établissements chargés de former les Forces de défense et de sécurité maliennes, de mener des projets d'autonomisation des jeunes et de dialoguer avec les chefs religieux et traditionnels pour lutter contre l'extrémisme violent. On s'emploiera également à renforcer les capacités des défenseurs des droits humains et à mettre au point des cadres de consultation qui permettront de surveiller la situation en matière de droits humains et d'établir des rapports à ce sujet. Les victimes et les témoins qui collaborent avec la Mission dans le cadre des enquêtes qu'elle mène sur les violations graves des droits humains et les atteintes à ces droits pourront en outre bénéficier d'une protection. Ils seront ainsi réinstallés de façon provisoire dans un lieu sûr et accessible où ils pourront s'entretenir avec des spécialistes des droits humains, dans le respect du principe qui consiste à ne pas nuire ;

c) **Amélioration de la collaboration et instauration de la confiance entre la société civile et les autorités nationales et locales** : Les activités menées dans ce domaine favoriseront le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État et la prestation de services de base dans les régions du nord et du centre en fournissant un appui technique aux fins de la révision et de l'adoption par le Gouvernement du Plan de retour de l'administration et des services sociaux de base et en encourageant celui-ci à organiser une colonne foraine dans la région de Gao. La Mission facilitera aussi la coordination entre les initiatives militaires et civiles maliennes visant à favoriser le rétablissement de l'autorité et des services de l'État, l'objectif étant d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie consensuelle prévoyant la participation des populations locales. Elle contribuera également à renforcer la capacité des autorités nouvellement déployées à mettre en œuvre les réformes prévues par l'accord de paix et à assurer le fonctionnement efficace des administrations intérimaires dans le nord du Mali. Les activités menées dans ce domaine contribueront aussi à renforcer la capacité de contrôle des organisations de la société civile ainsi que la confiance entre la société civile et les autorités nationales et locales, l'objectif étant de faire participer activement la population, y compris les femmes et les jeunes, à la mise en œuvre de l'accord de paix et à la réconciliation ;

d) **Affaires judiciaires et pénitentiaires** : Les activités menées dans ce domaine contribueront à renforcer la lutte contre l'impunité en appuyant le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et les acteurs connexes de la justice pénale et en favorisant la prévention de l'extrémisme violent dans les prisons et la réforme de la justice militaire. Elles aideront également à étendre l'autorité de l'État et à renforcer la confiance au sein de la population, des Forces de défense et de sécurité maliennes et du système judiciaire. Il s'agira d'adopter une approche globale visant à améliorer le fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires, à élargir l'accès à la justice, à réduire les sources éventuelles de conflit et à accroître la complémentarité des mécanismes de justice formelle et des mécanismes de justice traditionnelle. On continuera aussi de s'attacher à renforcer l'application du principe de responsabilité au sein du système judiciaire et des établissements pénitentiaires, notamment en améliorant l'intégrité judiciaire. Les activités menées dans ce domaine permettront enfin d'améliorer l'application du principe de responsabilité au sein de l'administration pénitentiaire et de renforcer les capacités de cette dernière en matière de gestion, l'objectif étant d'appuyer les efforts qui sont faits pour assurer la sûreté et la sécurité et un traitement humain aux suspects et aux personnes condamnées placés en détention, y compris les détenus à haut risque ;

e) **Réforme du secteur de la sécurité** : Les activités menées dans ce domaine permettront d'appuyer le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées dans le nord et le centre du pays aux fins du renforcement de la sécurité dans ces zones et de la décentralisation de l'administration et des services civils. Elles appuieront également la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, lequel est essentiel aux réalisations suivantes : la consolidation de la paix et l'application du principe de responsabilité par les Forces de défense et de sécurité maliennes dans leurs tâches quotidiennes ; la mise en œuvre de la stratégie nationale de défense et de sécurité ; la mise en place de mécanismes efficaces de contrôle par le Parlement et la société civile ; l'exécution de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ; la mise en place de mesures concrètes de protection des frontières ; l'adoption de mesures concernant les armes légères et de petit calibre. Pour appuyer les initiatives liées à la réforme du secteur de la sécurité, il faudra continuer de faire progresser le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration à la faveur de missions de bons offices et d'activités de sensibilisation, et maintenir le soutien logistique, technique et opérationnel apporté à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et à ses opérations au moyen de projets de lutte contre la violence de proximité ;

f) **Amélioration de l'appui fourni par le Gouvernement malien pour stabiliser le centre et le nord et application de l'accord de paix** : Un appui technique, organisationnel, logistique et fonctionnel sera fourni par la Mission au Secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre et au Cadre de concertation pour créer des conditions institutionnelles et politiques propices à la stabilisation du centre. On continuera notamment de s'employer à : i) faciliter la mobilisation et la participation des principales parties prenantes nationales, notamment les représentants des partis politiques, les élus et les acteurs de la société civile, y compris les femmes, les jeunes et les membres des groupes religieux ; ii) appuyer les structures du Cadre politique de gestion de la crise au centre ; iii) encourager les institutions publiques concernées à s'engager plus activement auprès du Cadre de concertation ; iv) favoriser les échanges entre les parties prenantes concernées au moyen de voies et d'espaces de communication améliorés, l'objectif étant de promouvoir la prise d'initiatives et l'appropriation de la stratégie de stabilisation par le pays à tous les niveaux institutionnels. Pour relancer le processus de paix, la Mission continuera d'offrir aux parties signataires un appui technique, organisationnel, logistique et fonctionnel leur permettant d'appliquer l'accord de paix au Mali. Cet appui prendra notamment la forme d'une aide logistique et technique à l'organisation des sessions ordinaires du Comité de suivi de l'Accord et de ses quatre sous-comités thématiques, ainsi qu'à celle des réunions de l'équipe de médiation internationale. À cette fin, la Mission continuera de communiquer avec les parties signataires afin d'entretenir un dialogue constructif sur la voie à suivre, de résoudre toute ambiguïté institutionnelle persistante, de plaider en faveur d'une participation ininterrompue de toutes les parties à l'ensemble des mécanismes du processus de paix, d'accroître la représentation des femmes et d'éliminer les obstacles ;

g) **Questions de genre et prévention et répression des violences sexuelles liées aux conflits** : La Mission continuera d'offrir une assistance multisectorielle (sous la forme de formations, d'ateliers et d'activités de communication et de sensibilisation) aux acteurs nationaux pour aider les autorités maliennes à garantir la participation pleine et effective des femmes et leur représentation à tous les niveaux dans l'application de l'accord de paix, y compris pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, des initiatives de réconciliation et des processus politiques. Cette activité vise à renforcer la capacité des femmes maliennes, des organisations de la

société civile et des associations de jeunes à contribuer pleinement et efficacement à la concrétisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment en assurant le suivi de la participation des femmes au processus de paix au moyen de centres opérationnels stratégiques et de l'observatoire indépendant de la participation des femmes. En collaboration avec ONU-Femmes, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et l'Équipe Élimination de la violence à l'égard des femmes, la Mission organisera des visioconférences bimensuelles consacrées aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité en s'appuyant sur les progrès accomplis pendant l'exercice 2021/22. Ces activités permettront de renforcer la capacité des Maliennes et des organisations de la société civile à contribuer pleinement et efficacement à la réduction de la violence fondée sur le genre et d'accroître la cohésion sociale dans le centre du pays au moyen d'initiatives de formation professionnelle. On offrira également aux partenaires gouvernementaux (y compris les Forces de défense et de sécurité maliennes), aux groupes armés signataires, aux membres du sous-groupe sur la violence fondée sur le genre, et aux organisations de la société civile des ateliers de renforcement des capacités ainsi qu'un appui technique en ce qui concerne la violence sexuelle liée aux conflits, les services liés à la justice et les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information qui s'y rapportent ;

h) **Stabilisation et redressement** : Les activités menées dans ce domaine visent à renforcer la stabilisation, l'extension et la décentralisation de l'autorité de l'État, ainsi que la prévention des conflits, la cohésion sociale et les efforts de consolidation de la paix dans le centre et le nord du Mali. Le renforcement de la capacité des autorités locales contribuera de manière positive au processus de décentralisation et à l'application de l'accord de paix.

J. Projets à effet rapide

177. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2022/23, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2020/21 (montant effectif)	4 770,8	109
2021/22 (montant approuvé)	4 800,0	96
2022/23 (montant proposé)	4 800,0	96

178. Grâce à la coordination du Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide, la Mission continuera d'exécuter des projets à effet rapide qui seront flexibles, adaptables et stratégiques pour répondre aux besoins immédiats de la population, ce qui favorisera le processus de paix et contribuera à la stabilisation du centre du Mali. C'est en grande partie grâce aux projets à effet rapide que les populations locales acceptent le mandat de la MINUSMA, car ils favorisent l'établissement d'un climat de confiance avec les différents piliers de la Mission, notamment au moyen de la coopération civilo-militaire. Il faut absolument continuer à appuyer l'exécution de ces projets dans l'intérêt des projets axés sur la collectivité qui sont menés dans les régions reculées.

179. La violence et l'insécurité dans les communautés minent le soutien du public à l'égard du processus de paix. Elles compromettent en outre les moyens de subsistance de la population locale et engendrent des risques pour la sécurité du personnel en

tendue et de la composante civile de la MINUSMA ainsi que pour celle des acteurs du développement et de l'aide humanitaire présents dans ces zones. Ces circonstances font le lit des groupes armés extrémistes, qui exploitent les frustrations de la population face à l'incapacité de l'État à lui offrir une protection physique et des services essentiels adéquats. Il est essentiel que la Mission puisse dialoguer avec les populations locales et mobiliser leur appui en faveur du processus de paix pour parvenir à mettre fin aux cycles de détérioration de la sécurité et exercer une influence positive sur la protection des civils, en particulier dans le centre du Mali.

180. Au total, la Mission mettra en œuvre 96 projets à effet rapide dans la zone de responsabilité définie dans son mandat, en mettant l'accent sur les trois domaines thématiques suivants :

a) Cohésion sociale, réconciliation, prévention et nouvelles façons de gérer les conflits, et projets de renforcement de la confiance suivant une approche régionale fondée sur l'analyse des conflits locaux et la compréhension des conflits intercommunautaires. Ces projets viseront, entre autres, à renforcer les capacités de la société civile, des autorités locales et des forces de sécurité dans le nord et le centre du Mali afin de favoriser le rétablissement de l'autorité de l'État ;

b) Réhabilitation ou reconstruction de petites infrastructures publiques (y compris, mais non exclusivement, les infrastructures municipales) ; décentralisation des bureaux et services de l'administration publique ; amélioration de l'accès aux services sociaux de base, comme l'eau et l'électricité, y compris l'énergie solaire renouvelable ; autres projets visant à appuyer le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État dans les zones reculées du nord et du centre du Mali ;

c) Activités génératrices de revenus, projets socioéconomiques et projets favorisant les sources de revenus (par exemple, cours de formation professionnelle et projets de petites entreprises locales pour les populations les plus vulnérables et les victimes du conflit, comme les femmes, les jeunes et les minorités). Les activités porteront également sur la formation, la sensibilisation et le renforcement des capacités à l'appui du processus de stabilisation, l'objectif étant d'aider les autorités publiques et les organisations de la société civile dans certains domaines (bonne gouvernance, état de droit, autonomisation de la société civile, démocratie participative, gestion des conflits, promotion et respect des droits humains et administration publique).

III. Analyse des variations¹

181. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	21 590,2	5,1 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

182. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application, dans le calcul du remboursement aux gouvernements du coût des contingents au taux standard, d'un taux de vacance de 2,3 %, contre 6,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22 ; b) la hausse des coûts afférents au soutien

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

logistique autonome (matériel appartenant aux contingents), laquelle s'explique par l'amélioration attendue des performances du matériel en question ; c) la hausse des frais liés à la mise en route des contrats et à l'entreposage des rations, l'objectif étant de garantir la sécurité sanitaire et la disponibilité des aliments à Tombouctou pour le secteur ouest ; d) la hausse des coûts du fret liée à l'augmentation prévue des coûts du fret maritime, sur la base des estimations réalisées par l'industrie.

183. L'augmentation est compensée en partie par : a) une diminution du coût moyen estimé des dépenses prévues au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, sur la base des dépenses constatées par le passé ; b) une diminution du coût estimé du matériel majeur appartenant aux contingents sur la base des facteurs historiques d'indisponibilité.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	352,0	2,9 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

184. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à : a) la hausse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), laquelle s'explique par la répartition du personnel de police des Nations Unies, le nombre de membres du personnel ne bénéficiant pas d'un logement prévu dans le plan d'adaptation de la force étant supérieur à celui inscrit dans le budget approuvé pour 2021/22 ; b) la hausse des indemnités de subsistance (missions), sur la base du barème révisé applicable à compter du 1^{er} janvier 2022, par rapport aux montants prévus dans le budget approuvé pour 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	877,8	1,7 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

185. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à : a) la hausse des coûts du matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome), laquelle s'explique par l'augmentation des taux de remboursement au titre du soutien logistique autonome associée à l'environnement opérationnel de la Mission ; b) la diminution du montant estimatif de l'ajustement du taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents applicable en cas d'indisponibilité ou de mauvais fonctionnement du matériel majeur appartenant aux contingents ; c) l'application, aux fins du calcul du montant du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, d'un taux de vacance plus faible (7,0 %, contre 7,9 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	10 980,8	39,3 %

• Gestion : modification des coûts salariaux

186. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application, à compter de septembre 2021, d'un barème révisé des traitements des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national ; b) l'application de taux de vacance moins élevés dans le calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan national (6,0 % pour les administrateurs et 5,0 % pour les agents des services généraux, contre 12,0 % et 11,0 %, respectivement, dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22), la Mission continuant de s'efforcer de pourvoir les postes vacants.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 188,9	11,5 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

187. L'augmentation des ressources demandées est principalement due à : a) l'application d'un taux de vacance de 10,0 % pour les Volontaires des Nations Unies, contre 11,1 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22, la Mission continuant de s'efforcer de pourvoir les postes vacants ; b) l'augmentation des indemnités des Volontaires des Nations Unies sur la base des taux actuels.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(378,8)	(27,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

188. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le transfert au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix de la part revenant à la Mission des coûts ayant trait au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités relatives au projet d'appui à la mise en œuvre d'Umoja, alors que ces coûts étaient inclus dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

189. La diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des ressources demandées qui tient principalement à l'emploi de temporaire de Chef de service (gestion des programmes) (D-1) qu'il est proposé de créer, auquel un taux de vacance de 50 % sera appliqué, dans le cadre du transfert proposé des fonctions de gestion des programmes pour les services de déminage auparavant assurées par le Service de la lutte antimines par l'intermédiaire de l'UNOPS, pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22. Le ou la titulaire dirigera la composante Lutte antimines de la Mission et veillera à ce que le Service de la lutte antimines gère l'évaluation des menaces, la conception et le suivi des programmes et les activités de représentation auprès des dirigeants de la Mission et des parties prenantes et partenaires gouvernementaux.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	99,4	13,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

190. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à : a) la hausse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), laquelle s'explique par la répartition du personnel fourni par les gouvernements, le nombre de membres du personnel ne bénéficiant pas d'un logement prévu dans le plan d'adaptation de la force étant supérieur à celui inscrit dans le budget approuvé pour 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	12 994,8	12,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

191. L'augmentation des ressources demandées est principalement due aux facteurs suivants : a) la hausse prévue de la consommation de carburant pour les groupes électrogènes, compte tenu des niveaux de consommation réels pour l'exercice en cours et des prévisions (32,7 millions de litres, au prix moyen de 0,9359 dollar par

litre, contre 29,2 millions de litres, au prix moyen de 0,6623 dollar par litre, dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22) ; b) l'achat d'équipements de sûreté et de sécurité, comme un système de commandement et de contrôle et un système de détection visuelle des menaces pour Douentza et des systèmes supplémentaires pour Gao, Kidal, Tombouctou, Ménaka et Mopti, et l'acquisition d'un système de détection et d'alarme permettant de lutter contre la menace que représentent les tirs indirects roquettes-artillerie-mortiers pour remplacer le précédent système radar de détection de l'artillerie terrestre à Kidal ; c) la hausse des coûts relatifs à l'exploitation et à la maintenance des groupes électrogènes et d'une solution de bout en bout pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées.

192. L'augmentation est compensée en partie par le fait qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler les crédits qui avaient été inscrits au budget approuvé pour 2021/22 au titre de l'achat de matériaux de construction, de fournitures pour la défense des périmètres et d'installations préfabriquées destinés aux camps existants, ainsi qu'au titre de l'aménagement de nouveaux sites permettant d'accueillir les unités militaires à la suite de la reconfiguration opérée dans le cadre de l'adaptation de la force.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	7 546,9	51,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

193. L'augmentation des ressources demandées est principalement due aux facteurs suivants : a) la hausse prévue de la consommation de carburant pour les véhicules, compte tenu des niveaux de consommation réels pour l'exercice en cours et des prévisions (11,6 millions de litres, au prix moyen de 0,9359 dollar par litre, contre 8,0 millions de litres, au prix moyen de 0,6623 dollar par litre, dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22) ; b) l'ajout net de 10 véhicules légers de transport de personnel, de 22 véhicules à usage spécial et de 13 véhicules blindés aux fins de l'amélioration de la protection et de la sécurité du personnel dans les zones reculées et du remplacement des véhicules ayant dépassé leur durée de vie ; c) l'achat de pièces de rechange pour l'entretien du parc de véhicules.

194. L'augmentation est compensée en partie par le fait que les dépenses prévues pour la location de véhicules devant servir à apporter aux partenaires d'exécution un appui aux opérations électorales ont été transférées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, car la Mission prévoit de travailler avec un partenaire d'exécution dans le cadre des activités connexes.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	24 740,9	14,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

195. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des dépenses prévues au titre de la location des hélicoptères, qui tient au fait qu'il est prévu de déployer cinq hélicoptères militaires de manœuvre supplémentaires dans le contexte de l'adaptation de la force ; b) le déploiement prévu, toujours dans le contexte de l'adaptation de la force, de 23 véhicules inhabités et de 11 systèmes de drones aériens, contre 19 et 7, respectivement, pour l'exercice 2021/22 ; c) la hausse prévue de la consommation de carburant, compte tenu des niveaux de consommation réels pour l'exercice en cours et des prévisions (14,8 millions de litres, au prix moyen de 0,9610 dollar par litre, contre 11,7 millions de litres, au prix moyen de 0,6556 dollar par litre, dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22) ; d) la hausse des redevances de manutention au sol liée à l'appui renforcé aux opérations aériennes

pour les vols approuvés effectués en dehors de la zone de la Mission ; e) l'achat de matériel et de fournitures, comme des systèmes de drones aériens tactiques devant permettre d'assurer la protection des camps à Mopti, Tombouctou et Gao, des transpondeurs pour les systèmes de drones aériens à Mopti, Tombouctou, Gao et Douentza et des quadrirotors devant permettre de renforcer la sécurité.

196. L'augmentation est compensée en partie par la diminution du nombre de dispositifs habités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance dans le contexte de l'adaptation de la force (4 dispositifs contre 6 pour l'exercice 2021/22).

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	120,1	9,1 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

197. L'augmentation des ressources demandées tient en grande partie à la hausse, par rapport aux quantités indiquées dans le budget approuvé pour 2021/22, du nombre de conteneurs maritimes qu'il est prévu d'utiliser, laquelle s'explique par l'acquisition plus importante que prévue de matériel et de fournitures de sûreté et de sécurité et de véhicules destinés à appuyer l'adaptation de la force.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	150,1	0,2 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

198. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la modernisation des équipements spécialisés destinés aux unités de neutralisation des explosifs et munitions et aux véhicules télécommandés ; l'extension des systèmes d'annonces publiques dans plusieurs camps ; l'achat du matériel de communication et de réseau nécessaire à l'élargissement des réseaux à Mopti, Kidal et Tombouctou ; b) l'augmentation de la bande passante liée à la migration vers des services d'informatique en nuage qui sont actuellement hébergés localement et l'augmentation des services Internet mobiles utilisés pour la transmission de données et de vidéos en temps réel à Tessalit, Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti ; c) les exigences en matière de licences liées à l'achat d'équipements de communication et de matériel informatique.

199. L'augmentation est compensée en partie par la baisse des coûts liés à la fourniture de services de réseau, le contrat actuel avec Mission Secure arrivant à échéance au cours de l'exercice 2021/22 (les services seront ensuite développés en interne à moindre coût).

	<i>Variation</i>	
Santé	122,1	1,4 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

200. L'augmentation des ressources demandées est principalement due à l'achat des fournitures médicales devant permettre de couvrir les dépenses liées aux besoins récurrents et aux besoins urgents et de reconstituer les stocks qui ont été utilisés au plus fort de la pandémie. Cette augmentation est compensée en partie par une diminution des dépenses afférentes à l'achat d'équipements, comme des respirateurs artificiels et des moniteurs de signes vitaux, compte tenu des stocks existants.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	10 208,5	11,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

201. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'organisation de réunions de travail techniques à l'intention des Forces de défense et de sécurité maliennes et l'établissement de deux bases opérationnelles temporaires dont l'action sera coordonnée ; b) l'intensification des activités menées avec les partenaires d'exécution dans certains domaines thématiques, notamment les affaires politiques, les affaires civiles, la protection de l'enfance et les droits humains, et le transfert du montant prévu au titre de la location de véhicules devant permettre d'assurer un appui aux opérations électorales, qui était auparavant inscrit à la rubrique Transports terrestres ; c) la hausse du montant prévu au titre du fret et des autres dépenses connexes, le volume d'achat étant supérieur à celui qui avait été prévu pour 2021/22 ; d) le recrutement d'un nombre plus élevé d'agents contractuels que celui prévu dans le budget approuvé pour 2021/22, l'objectif étant de pouvoir répondre aux pics de demande en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'adaptation de la force.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

202. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSMA portent sur les points suivants :

a) ouverture de crédits de 1 262 069 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 105 172 475 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/302 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 75/302)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Se dit de nouveau gravement préoccupée par la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de représenter pour la vie, la santé et la sécurité, et souligne qu'il importe d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, notamment en utilisant des vaccins sûrs et efficaces pour le personnel civil et le personnel en tenue, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Mission contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en font la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (par. 12)</p>	<p>La MINUSMA continuera de coordonner son action avec les autorités nationales et d'adapter, si nécessaire, ses activités pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats du maintien de la paix, de maintenir la continuité des opérations aux fins de l'exécution des mandats et de réduire au minimum les risques en s'appuyant sur les pratiques exemplaires tirées de la pandémie jusqu'à présent. Pour faire face à la crise sanitaire, la Mission œuvrera en étroite collaboration avec le Ministère de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le système des Nations Unies a mis en place divers mécanismes pour aider le Gouvernement à exécuter ses plans de riposte face à la COVID-19, notamment des mécanismes de financement conjoints. L'équipe spéciale intégrée chargée des questions liées à la COVID-19, qui est présidée par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), sera au nombre des mécanismes de coordination. Elle continuera à coordonner la riposte intégrée à la pandémie, à soutenir la coordination des vaccinations et l'exécution du mandat, et à formuler des recommandations concernant les mesures d'atténuation et de prévention de la COVID-19 au niveau national et au niveau de la Mission.</p>
<p>Prend note des mesures qui ont été adoptées pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix, notamment pour permettre aux missions de continuer d'exécuter leur mandat tout en garantissant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations locales dans les pays hôtes, et prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'exécution du budget de la Mission et dans le projet de budget pour l'exercice suivant, des informations actualisées sur les conséquences de la pandémie, les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les</p>	<p>En s'appuyant sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'exercice 2021/22, la MINUSMA continuera d'adapter ses modalités de travail pour assurer la continuité des opérations durant la pandémie, et de veiller à ce que le personnel des Nations Unies ne soit pas un vecteur de contagion. Elle continuera à organiser des réunions de l'équipe spéciale intégrée chargée des questions liées à la COVID-19 pour gérer la riposte à la pandémie de COVID-19. Hébergé par le Centre d'opérations conjoint de la MINUSMA, le secrétariat de l'équipe spéciale continuera d'inclure dans les comptes rendus</p>

Décision ou demande

mesures prises par la Mission pour améliorer sa préparation et sa résilience et collaborer avec les autorités du pays hôte et les acteurs régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre la pandémie (par. 13)

Note avec préoccupation les effets à moyen et à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les pays, les régions et les sous-régions en proie à des conflits et souligne qu'il importe que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies agissent, s'il y a lieu et dans la limite de leur mandat, en coordination avec les autorités nationales et les entités des Nations Unies pour promouvoir la reconstruction après les conflits, la consolidation de la paix et le relèvement après la pandémie dans les pays et régions en conflit, en particulier en Afrique (par. 14)

Mesures prises

de situation et les exposés à l'intention des hauts responsables de la Mission des informations relatives à la pandémie de COVID-19 au Mali. Si besoin est, les directives et les instructions administratives à l'intention du personnel des Nations Unies seront adaptées à l'issue des réunions de l'équipe spéciale. La MINUSMA continuera également de consulter d'autres missions des Nations Unies sur les meilleures pratiques de dépistage et de quarantaine, ainsi que sur la planification du retour sur le lieu de travail. Les instructions permanentes, notamment une procédure élaborée et approuvée dans laquelle figurent des orientations s'adressant à l'ensemble de la Mission sur les périodes de quarantaine, la détection des cas de COVID-19 et l'isolement, et sur la mise en place d'une équipe de recherche des contacts à Bamako et d'un comité central et de conseils régionaux chargés des questions se rapportant à la relève, continueront d'être mises en œuvre. Les laboratoires de dépistage de la Mission seront d'une importance critique pour effectuer un meilleur suivi des cas et prévenir la propagation de la maladie dans la Mission, notamment dans les régions du pays.

La MINUSMA continue de travailler en étroite coordination avec les autorités nationales et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), pour faire face aux effets à moyen et à long terme de la COVID-19. L'action qui sera menée pour générer des dividendes de la paix et le soutien qui sera apporté à la restauration de l'autorité de l'État durant l'exercice 2022/23 aideront les autorités nationales à favoriser la reconstruction après le conflit, le développement socioéconomique et la consolidation de la paix. Afin de faire progresser la planification stratégique intégrée dans le système des Nations Unies et de soutenir l'action du Gouvernement, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies élaboreront également un plan intégré d'appui, dans lequel seront définies la vision d'ensemble et les priorités communes des entités des Nations Unies et qui complètera le plan intégré d'appui à la transition pour la période 2020-2022.

La MINUSMA continuera d'organiser des réunions de l'équipe spéciale intégrée chargée des questions liées à la COVID-19, qui est présidée par le Représentant spécial adjoint et rassemble les organismes composant l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les sections et les composantes de la Mission. L'équipe spéciale coordonnera la mise en commun des informations entre les entités du système des Nations

Rappelle les paragraphes 16 et 18 de sa résolution 69/273 du 2 avril 2015, et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et d'inviter les entreprises locales intéressées à demander leur inscription sur la liste des fournisseurs du Secrétariat de l'Organisation, afin que cette liste devienne plus diverse du point de vue géographique (par. 15)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 16)

Unies au Mali d'une part et avec le Ministère de la santé de l'autre.

Le Secrétariat continue de s'employer en priorité à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement ou de pays en transition. Il a redoublé d'efforts pour faciliter la participation des fournisseurs de ces pays et a notamment : a) mis en place des modalités virtuelles d'ouvertures des plis, permettant ainsi à tous les fournisseurs d'y prendre part, y compris aux petites et moyennes entreprises qui n'auraient pas pu participer autrement en raison des restrictions des déplacements ou des frais de voyage ; b) pris en compte le multilinguisme en permettant aux fournisseurs de soumettre des attestations et des documents financiers dans les six langues officielles sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies au stade de l'inscription ; c) mis en place une base de données répertoriant tous les fournisseurs agréés et instauré l'obligation pour les chefs des services d'achats d'inviter les fournisseurs ayant pris part à des séminaires et s'étant inscrits au niveau de base, en particulier ceux issus de pays en développement ou de pays en transition, à participer aux appels d'offres ; d) établi un partenariat avec le réseau mondial WEConnect International visant à promouvoir les entreprises appartenant à des femmes, en particulier celles originaires de pays en développement ou de pays en transition ; e) fait traduire en espagnol et en français le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies. À l'avenir, le Secrétariat continuera d'adopter des solutions novatrices visant à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et étudiera notamment la possibilité d'organiser un séminaire qui aura pour objet de former les fournisseurs aux modalités de passation de marchés avec l'Organisation, en particulier celles relatives aux invitations à soumissionner et aux appels d'offres, ainsi que la possibilité de nouer un partenariat avec ONU-Femmes, qui permettra de promouvoir les entreprises appartenant à des femmes dans le cadre des marchés passés par l'ONU.

La Section des achats applique activement cette recommandation. Dans ce contexte, le Directeur de l'appui à la mission a donné son autorisation pour que seuls les fournisseurs des régions dans lesquelles on trouve et utilise ces matériaux puissent répondre aux appels d'offre pour des matériaux locaux (gravier, sable, pierres, latérite, parpaings et briques).

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence – appel d'offres ou invitation à soumissionner – à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (par. 17)

Les méthodes d'appel à la concurrence sont décrites au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies, qui a été mis à jour en juin 2020, et plus particulièrement à la section 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence) ; on y trouve aussi des lignes directrices indiquant les circonstances dans lesquelles il convient de recourir à telle ou telle méthode. En particulier, l'appel d'offres est une méthode formelle d'appel à la concurrence qui est normalement utilisée lorsque les besoins en biens et services : a) sont simples et clairs ; b) peuvent être bien exprimés quantitativement et qualitativement au moment de l'appel à la concurrence ; c) peuvent être couverts de manière simple. L'invitation à soumissionner constitue une méthode formelle d'appel à la concurrence qui est utilisée pour l'achat de biens et de services lorsque les besoins ne peuvent pas être exprimés quantitativement et qualitativement (par exemple, des services de conseil ou similaires) au moment de l'appel à la concurrence, ou pour l'achat de biens ou de services complexes lorsque les besoins peuvent être satisfaits de diverses manières et qu'une évaluation basée sur une analyse cumulative et pondérée est donc la plus appropriée. Pour les marchés d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, l'une des deux méthodes formelles d'appel à la concurrence (c'est-à-dire l'appel d'offres ou l'invitation à soumissionner) est utilisée (sauf dérogation à la procédure normale, conformément à la règle de gestion financière 105.16). Une invitation à soumissionner n'est nécessaire que pour les achats d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, mais peut également être utilisée pour des achats de moindre valeur (inférieure ou égale à 150 000 dollars) si les besoins sont complexes ou si le responsable des achats le juge approprié.

Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (par. 18)

Comme il est indiqué dans la version actualisée du Manuel des achats, la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs afin de garantir le respect des règles établies (par exemple, spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques fournies à toutes les parties et confidentialité des offres). On trouvera sur le site Web et l'application mobile de la Division des achats ainsi que sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies des informations

Souligne que les activités relatives aux programmes sont importantes pour l'exécution du mandat de la Mission, y compris sur le plan de la prévention et du règlement des conflits, et que toutes ces activités doivent être directement en rapport avec les mandats de la Mission (par. 19)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur la mise en place par la Mission des contrôles voulus (par. 20)

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de la force, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 21)

détaillées sur les marchés attribués et les commandes passées par toutes les entités du Secrétariat au moyen de procédures formelles d'appel à la concurrence. L'Organisation a étoffé la page consacrée à l'attribution des marchés, et on y trouve à présent des précisions sur la procédure d'appel à la concurrence utilisée, la possibilité de prorogation du marché et le type de fournisseur.

Les activités relatives aux programmes sont essentielles à la réalisation des priorités de la MINUSMA. Elles sont mises en œuvre de manière complémentaire et intégrée par toutes les composantes de la Mission. Des domaines d'intervention spécifiques sont mis en évidence pour répondre aux besoins essentiels, en accord avec les priorités définies dans le mandat et les cadres stratégiques de la Mission. Il est également tenu compte des processus intégrés et des avantages comparatifs au sein de la Mission et par rapport à l'équipe de pays des Nations Unies.

La MINUSMA continuera de rendre compte, dans les rapports et les lettres du Secrétaire général, de l'emploi qu'elle fait des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes, conformément à ses priorités stratégiques et à ses tâches prioritaires. Le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2021/22 comprend des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes et sur la contribution de celles-ci à l'exécution du mandat. En outre, la Mission se sert de divers outils pour améliorer l'évaluation de la performance et les études d'impact, en particulier du module Umoja Application de pilotage stratégique pour suivre la mise en œuvre des activités et du Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour améliorer les études d'impact, ainsi que d'un mécanisme de coordination pour examiner et évaluer les projets de programme et les progrès réalisés sur la voie des objectifs fixés.

La MINUSMA continuera d'exécuter des projets à effet rapide qui seront flexibles, adaptables et stratégiques pour répondre aux besoins immédiats de la population, ce qui favorisera le processus de paix et contribuera à la stabilisation du centre du Mali.

C'est en grande partie grâce aux projets à effet rapide que les populations locales acceptent le mandat de la MINUSMA, car ils favorisent l'établissement d'un climat de confiance avec la Mission. Il faut absolument continuer à appuyer l'exécution de ces projets dans l'intérêt des populations locales qui sont menées dans les régions reculées. La Mission continue de renforcer son contrôle des

Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 22)

Souligne qu'il importe, dans les situations d'insécurité, de donner la priorité à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies ainsi qu'aux activités de protection des civils et demande que toutes les missions de maintien de la paix soient dotées de ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat de manière efficace et efficiente, notamment lorsque celui-ci prévoit que la protection des civils soit assurée (par. 23)

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, souligne de nouveau qu'il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions d'une manière intégrée, notamment en intensifiant les activités de formation et de renforcement des capacités, en améliorant la planification de la protection des forces dans les camps des Nations Unies et en étoffant la capacité d'appréciation des situations, prie le Secrétaire général et les autorités des pays hôtes de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de ses résolutions et de celles du Conseil de sécurité pour ce qui est d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions des Nations Unies, prie le Secrétaire général de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport et note avec satisfaction l'action que mènent les États Membres pour promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies (par. 24)

projets à effet rapide, en s'appuyant sur les enseignements tirés des exercices précédents et en veillant à ce que tous les projets soient mis en œuvre en temps voulu avec les moyens alloués.

La MINUSMA continue à s'efforcer de limiter le recours aux consultants. Des consultants sont engagés pour apporter leur savoir-faire d'expert concernant des sujets stratégiques et des documents d'orientation. La Mission continuera de respecter attentivement les obligations qui lui sont faites conformément aux règles et règlements applicables et, ce faisant, garantira qu'il n'y ait pas de chevauchement avec les fonctions qui s'inscrivent dans la durée.

La MINUSMA continuera de renforcer les mesures relatives à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies, conformément au programme Action pour le maintien de la paix. Dans le cadre de l'appui à la protection des civils, le dispositif d'alerte rapide à l'échelle de la Mission sera renforcé afin de recenser les incidents et d'y répondre de manière appropriée. La poursuite de l'analyse des tendances relatives aux points chauds qu'effectue la Mission permettra d'éclairer la prise de décision pour ce qui est d'allouer des ressources à la lutte contre les menaces pesant sur les civils précisément là où ces ressources sont le plus nécessaires, à mesure que le contexte évolue. La Mission appuiera également l'application des recommandations issues des rapports du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé et de ceux du Groupe de travail sur la protection des civils.

En sus d'avoir installé des dispositifs techniques de surveillance et de protection dans tous les camps des régions septentrionales du Mali, la MINUSMA a adopté les recommandations formulées par l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, qui prévoyaient notamment d'améliorer la planification et l'aménagement des camps intégrés et de moderniser les anciens bâtiments en y installant des blocs sanitaires, des kitchenettes et des capsules de couchage afin que les conditions de travail et de vie des soldats du maintien de la paix et du personnel de la Mission soient meilleures dans un environnement naturel déjà difficile. La répartition des logements a également été revue pour éviter toute discrimination entre les différentes catégories de personnel.

Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix et à l'accent qu'elle met sur les obligations à l'égard des soldats du maintien de la paix, la MINUSMA améliorera l'infrastructure de protection de 6 bases opérationnelles, dont celle d'Ogossogou, et de 3 installations de la force d'intervention rapide.

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 25)

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission (par. 26)

Prie également le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de parvenir à une répartition géographique équitable au Secrétariat et de garantir une répartition géographique aussi large que possible dans tous les départements et bureaux et pour les postes de toutes les classes, y compris les postes de directeur et ceux de la catégorie des fonctionnaires de rang supérieur, et le prie d'en rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble (par. 27)

Elle déploiera les systèmes de drone aérien restants dans le cadre du plan d'adaptation de la force. Il convient de noter que le Service de la lutte antimines a beaucoup œuvré pour préparer les soldats du maintien de la paix à opérer dans un environnement dans lequel la menace d'engins explosifs improvisés est omniprésente, ce qui contribuera à l'action que mène la Mission pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Ces mesures non seulement augmenteront la sécurité du personnel de la MINUSMA, mais encore feront en sorte que les soldats du maintien de la paix soient mieux à même d'appuyer l'exécution du mandat, en particulier s'agissant de la protection des civils.

Au 5 octobre 2021, la MINUSMA comptait 145 postes vacants, soit un taux de vacance de postes de 7 %. Seuls 6 postes étaient vacants depuis plus de 18 mois et étaient à un stade avancé de la procédure de recrutement. En 2021, le taux de vacance de postes a été maintenu à moins de 10 %.

La taille de la MINUSMA et le fait qu'elle opère dans un contexte complexe et en constante évolution supposent des délibérations approfondies et une très longue période de transition. La Mission a élaboré un document-cadre sur la transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national.

La volonté de la Mission d'entreprendre cette transformation a été entravée par l'urgence de la situation liée à la pandémie de COVID-19 ainsi que par l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité durant l'année écoulée.

Lorsque les conditions sur le terrain le permettront, la Mission prévoit de créer un groupe de travail chargé de formuler un plan pragmatique comme suite au document-cadre sur la transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national.

La Section des ressources humaines de la MINUSMA publie chaque mois des rapports contenant des informations à cet égard et continue de faire ressortir les domaines qui appellent une amélioration. Au 30 août 2021, le personnel de la Mission recruté sur le plan international était originaire de 108 pays. Dans l'ensemble, le personnel était principalement originaire d'Afrique (52 %) et d'Europe (23 %), l'Amérique du Sud et l'Océanie ayant les taux les plus faibles. Aux niveaux d'encadrement intermédiaire et supérieur (de P-4 à D-2), le personnel était

Se déclare extrêmement préoccupée par les retards pris dans le règlement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et prie de nouveau le Secrétaire général de faire en sorte que les demandes soient réglées dans les meilleurs délais, jamais plus de trois mois après la date de présentation (par. 28)

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus par la Mission au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et d'expliquer comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 29)

principalement originaire de ces mêmes régions géographiques, à 45 % d'Afrique et à 20 % d'Europe, celui d'Asie ne comptant que pour 8 %. L'action menée pour améliorer l'équité de la répartition géographique est compliquée par le fait que les conditions de vie et de travail sont difficiles dans ces lieux d'affectation ainsi que par l'exigence relative à la maîtrise du français, qui n'est pas courante dans certaines zones géographiques.

Le Secrétariat donne la priorité aux demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et met tout en œuvre pour que ces demandes soient réglées le plus rapidement possible et jamais plus de 90 jours après la date de présentation et après réception de toutes les pièces justificatives.

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance exploite des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des tâches prescrites à deux niveaux : a) les changements souhaités dans le comportement, l'attitude, les connaissances, la position ou les capacités des acteurs considérés comme essentiels à l'exécution du mandat de la Mission ; b) les changements souhaités au niveau stratégique, tels que la réussite de la transition politique et la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de paix, l'amélioration de la capacité des Forces de défense et de sécurité maliennes à maintenir la sécurité et à protéger les civils ou l'adhésion des parties à l'accord de paix et à sa mise en œuvre. Les données relatives à ces indicateurs servent à effectuer des évaluations approfondies de l'impact et de la performance de la Mission et à recenser les progrès accomplis et les obstacles rencontrés, y compris en dehors de la sphère d'influence de la Mission. Ces évaluations sont, à leur tour, utilisées pour affiner les produits et les indicateurs de succès de la Mission. De la même manière qu'il se sert de plus en plus des résultats dégagés au moyen du Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour planifier les missions et élaborer les cadres de budgétisation axée sur les résultats, le Secrétariat recourra de plus en plus aux indicateurs de performance et aux indicateurs d'impact ainsi qu'à des analyses fondées sur les données aux fins de l'établissement des cadres de budgétisation. La Mission s'est également inspirée des données et des analyses centralisées dans le Système pour établir son rapport sur l'exercice budgétaire 2020/21, ce qui lui a permis de montrer l'impact que les ressources avaient eu dans ses domaines d'activité.

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la Mission et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 30)

La MINUSMA a achevé la mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Des membres de la Mission aux compétences diverses ont participé à cette mise en service, qui a été gérée par le Groupe de la planification stratégique, lui-même supervisé par le (la) Chef de cabinet. Le Système permet à la Mission d'évaluer la planification et les résultats obtenus de façon régulière et intégrée, afin de garantir une exécution coordonnée des tâches prescrites, tout en tirant parti de l'expérience acquise les années précédentes et en adaptant les activités en fonction de l'évolution de la situation. En 2022/23, la Mission prévoit de procéder à deux évaluations de la performance, en fonction de ses besoins et de l'évolution du contexte, et adaptera ses cadres de budgétisation axée sur les résultats et ses activités en se fondant sur les résultats de ces évaluations.

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance a aidé la MINUSMA à améliorer la planification intégrée. Le recours aux données et aux analyses tirées du Système a permis de baser la prise de décisions, la communication et l'établissement de rapports sur des données concrètes. Les évaluations périodiques de la performance permettent à la Mission d'adapter ses activités plus régulièrement et de manière plus coordonnée et de déterminer les ressources dont elle a besoin pour les mener là où elles auront le plus d'effet. Il pourrait notamment s'agir d'améliorer le dispositif d'alerte rapide aux fins de la protection des civils.

La MINUSMA utilise les ressources du Groupe de la planification stratégique pour contrôler et soutenir la mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. À l'heure actuelle, il n'est pas nécessaire de demander des ressources supplémentaires.

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés et conformément aux mandats confiés par les organes délibérants, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (par. 31)

Depuis 2018, la note de performance environnementale de la MINUSMA a augmenté, passant de « risque élevé » à une note de 71 points sur 100 pour l'exercice 2020/21.

Afin de renforcer en continu le respect des principes du système de gestion environnementale, le Groupe de l'environnement de la MINUSMA poursuit son action dans la Mission et œuvre en étroite collaboration avec la Section de l'environnement du Département de l'appui opérationnel et le Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), afin d'appliquer efficacement les mesures relatives à la seconde phase de la stratégie environnementale

Prend également note des recommandations du Comité consultatif sur l'utilisation de plateformes virtuelles et sur le recouvrement des coûts afférents au transport à bord d'appareils des Nations Unies de personnes autres que le personnel des Nations Unies, et demande instamment que, pour la mise en œuvre de ces recommandations, il soit tenu compte des circonstances propres à telle ou telle mission, sans compromettre l'exécution du mandat (par. 32)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies ait les moyens d'assurer la supervision technique de l'utilisation des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote (par. 33)

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques, la transparence et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 34)

applicable aux missions sur le terrain (2020-2023) du Département de l'appui opérationnel.

La MINUSMA continuera d'utiliser des plateformes virtuelles, lorsque cela est efficace. De plus, elle recouvrera les coûts afférents au transport à bord d'appareils des Nations Unies de personnes autres que le personnel des Nations Unies, conformément à la politique et aux directives relatives au recours aux moyens aériens des opérations de paix des Nations Unies pour le transport de passagers extérieurs à ces opérations, publiées le 12 janvier 2022. Le recouvrement des coûts ne s'applique pas lorsque le déplacement a pour objet d'appuyer l'exécution du mandat de l'opération de paix. Les personnes n'appartenant pas aux Nations Unies dont le déplacement n'est ni nécessaire ni lié à l'exercice de fonctions officielles ou à l'exécution du mandat de l'opération de paix ne sont pas autorisées à voyager dans les appareils des Nations Unies.

Quatre formations sur les systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote ont été dispensées. L'objectif du cours était de faire le point sur l'actualité de la communauté des systèmes de drone aérien et de dispenser une formation sur les principes fondamentaux de la sécurité et de la gestion des risques, ainsi que sur l'application des dernières informations et directives pour ce qui est de gérer les menaces que représentent les systèmes de drone aérien pour l'aviation civile.

Les systèmes de drone aérien sont déployés conformément aux instructions permanentes élaborées par la Section des transports aériens.

La MINUSMA poursuit l'action qu'elle mène pour renforcer ses contrôles internes, la transparence et la gestion des risques dans le cadre de l'exécution du budget. Le Groupe exécutif chargé de la gestion des ressources de la Mission, dont les membres font partie de l'équipe de direction, délibère et prend des décisions en matière budgétaire, et se réunit régulièrement si besoin est. Un rapport financier est également distribué chaque semaine aux chefs pour examen. Il comprend des indicateurs relatifs à l'utilisation des ressources budgétaires de l'exercice en cours et met en évidence les décisions prises par le Groupe exécutif chargé de la gestion des ressources. La Mission procède également à un examen régulier de ses mécanismes de contrôle interne pour garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Souligne en outre l'importance des priorités qui ont été fixées concernant les femmes et la paix et la sécurité, et considère que la mise en œuvre de ces priorités par la mission peut contribuer à l'instauration d'une paix durable et aider à trouver des solutions politiques pérennes (par. 36)

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 37)

Rappelle le paragraphe 22 de sa résolution 74/290, dans lequel elle s'est dite consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels faisait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, réaffirme sa volonté d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission, notamment celles du personnel en tenue, et prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer encore les mesures prises à cet égard et de lui faire rapport sur la question dans le prochain projet de budget de la Mission (par. 38)

La MINUSMA continuera à promouvoir la parité femmes-hommes et la prise en compte des questions de genre dans tous ses piliers et composantes. Il s'agira notamment d'appuyer et de contrôler l'inclusion, la participation et la représentation des femmes dans les processus politiques et les processus de paix, ainsi que dans les organes de décision. En application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la Mission continuera de soutenir l'action menée pour accroître la participation des femmes aux mécanismes de l'accord de paix et de faire de l'accès des femmes aux fonctions électives une priorité.

La Mission poursuivra ses activités de promotion et de sensibilisation afin de mieux faire connaître les droits des femmes au moyen d'activités de proximité et appuiera l'action menée par les autorités ainsi que par les réseaux de femmes dans le centre du Mali en matière de protection des civils, notamment en prévenant et en atténuant la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits, ainsi qu'en faisant face à ces phénomènes.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUSMA, pour donner suite aux demandes formulées dans la résolution.

La MINUSMA axera son action sur l'amélioration de l'infrastructure de protection de 6 bases opérationnelles, dont celle d'Ogossogou, et de 3 installations de la force d'intervention rapide. Elle déploiera les systèmes de drone aérien restants dans le cadre du plan d'adaptation de la force. Par ailleurs, le Service de la lutte antimines a beaucoup œuvré pour préparer les soldats du maintien de la paix à opérer dans un environnement dans lequel la menace d'engins explosifs improvisés est omniprésente, ce qui contribuera à l'action que mène la Mission pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Ces mesures non seulement augmenteront la sécurité du personnel de la Mission, mais encore feront en sorte que les soldats du maintien de la paix soient mieux à même d'appuyer l'exécution du mandat, en particulier s'agissant de la protection des civils.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans le processus de paix de la République du Mali et les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à continuer d'approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 39)

Les conditions de sécurité et la situation politique au Mali demeurent d'une importance critique pour la stabilisation, la paix durable et la sécurité dans la région du Sahel. À cet égard, la coopération avec les partenaires régionaux reste essentielle. L'Union africaine, par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, le Groupe de cinq pays du Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres partenaires, notamment des pays de la région, resteront des partenaires indispensables pour ce qui est de soutenir la transition politique et le processus de paix. La collaboration de la MINUSMA avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et les gouvernements de la région se poursuivra également en vue d'améliorer l'analyse de la situation politique et des conditions de sécurité au niveau régional et d'accroître les échanges d'informations et de données d'expérience.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/75/822/Add.8)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses communes de personnel se composaient d'un grand nombre d'éléments et que les crédits demandés à cette rubrique étaient calculés sur la base des coûts enregistrés dans le passé pour ces éléments dans leur ensemble. Les dépenses effectives dépendent ensuite de la situation de chacun des membres du personnel. La composition des effectifs de la MINUSMA variant d'un exercice à l'autre, il se peut qu'il y ait des écarts entre les montants prévus au budget et les montants effectifs. Le Comité consultatif considère que les données relatives aux dépenses témoignent d'un manque de précision dans l'établissement du budget et espère que des informations plus détaillées sur le calcul des dépenses communes de personnel seront présentées dans le prochain projet de budget de la MINUSMA (par. 21)

Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, la raison doit toujours en être clairement indiquée dans le projet de

Les hypothèses relatives aux traitements, aux dépenses communes de personnel et aux contributions du personnel sont établies sur la base des données relatives aux dépenses de chaque mission.

Les taux de vacance de postes retenus sont fondés sur les taux de vacance effectifs moyens et les tendances, ainsi que sur les déploiements et recrutements prévus au moment de l'établissement du projet de budget.

budget et les documents connexes (A/74/737/Add.8, par. 14 et A/73/755/Add.8, par. 31) (par. 24)

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 74/290, l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement, de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 26)

Tout en prenant note de la clause de fiabilité ajoutée au nouveau contrat, le Comité consultatif recommande que, compte tenu des enseignements tirés de la sous-utilisation des systèmes de drones aériens, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'évaluer la performance de ces systèmes et l'utilisation qui en est faite et de revoir le contrat afin d'y incorporer une disposition prévoyant un abattement pour sous-utilisation, et le prie de faire le point de la question dans le prochain projet de budget (voir également A/75/822/Add.6, par. 35) (par. 34)

Tout en étant conscient des difficultés liées à la situation en matière de sécurité et prenant note des résultats de l'étude des projets à effet rapide, le Comité consultatif est d'avis que la Mission devrait améliorer la planification générale et évaluer régulièrement les projets qu'elle exécute. Le Comité considère que les ressources devraient être allouées en priorité aux projets ayant les retombées les plus concrètes, compte étant tenu des meilleures pratiques et des enseignements tirés des évaluations. Le Comité compte que des informations actualisées et détaillées sur la planification et l'évaluation des projets seront présentées dans le prochain projet de budget (par. 55)

Tout en prenant note des progrès accomplis dans l'exécution des activités relatives aux programmes, le Comité consultatif est d'avis qu'il convient d'établir à cette fin un plan de mise en œuvre prévoyant l'exécution de projets à moyen et long terme. Le Comité considère également que les projets devraient être

Au 1^{er} décembre 2021, la MINUSMA comptait 130 postes vacants, soit un taux de vacance de postes de 7 %. Seuls 10 postes étaient vacants depuis plus de 24 mois et étaient à un stade avancé de la procédure de recrutement.

Dans les nouvelles lettres d'attribution concernant les systèmes de drone aérien, la MINUSMA a ajouté des clauses relatives au remboursement du coût de la location, calculé au prorata des heures de vol ou des sorties effectives. Toute sous-utilisation du système de drone aérien se traduit par un remboursement moins élevé pour le pays fournisseur de contingents. Par exemple, si le nombre d'heures de vol effectives est supérieur à 250 heures par mois, le pays fournisseur de contingents sera remboursé 500 000 dollars et si le nombre d'heures de vol effectuées est inférieur à 250 heures par mois, le pays fournisseur de contingents sera remboursé 400 000 dollars, ce qui représente une économie de 100 000 dollars pour la Mission.

La MINUSMA continue de renforcer son contrôle des projets à effet rapide, en s'appuyant sur les enseignements tirés des exercices précédents et en veillant à ce que tous les projets soient mis en œuvre en temps voulu avec les moyens alloués. À la suite de l'étude des projets à effet rapide, la Mission a mis en place une série de mesures pour renforcer le contrôle et l'efficacité, notamment en créant une base de données (le système de gestion des fonds du projet) pour superviser et suivre la mise en œuvre du projet, et en organisant toutes les deux semaines des réunions de coordination avec les équipes régionales supervisées par le (la) Spécialiste hors classe de la gestion de programme et des réunions de coordination avec la Section des finances et du budget pour examiner les dépenses. L'utilisation du Système complet de planification et d'évaluation de la performance renforcera l'action menée pour accroître l'impact des projets à effet rapide.

Les activités relatives aux programmes sont essentielles à la réalisation des priorités de la MINUSMA. La Mission continue d'améliorer l'évaluation des projets et l'allocation des ressources aux fins du financement des activités relatives aux programmes, notamment par une analyse et une

Demande ou recommandation

évalués régulièrement et que les ressources devraient être allouées en priorité à ceux qui ont les retombées les plus concrètes, compte étant tenu des meilleures pratiques et des enseignements tirés des évaluations. Le Comité compte que des informations détaillées sur l'évaluation des projets et les enseignements tirés de cet exercice seront présentées dans le prochain projet de budget (par. 58)

Le Comité compte que des informations supplémentaires sur les mesures d'efficacité et les sources d'énergie renouvelables, notamment sur l'accord de partenariat public-privé portant sur l'installation, dans le cadre d'un projet pilote, d'un système de stockage liquide à Bamako, seront présentées dans le prochain projet de budget. Il formule d'autres observations sur les activités menées dans le domaine de l'environnement dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822) (par. 59)

Le Comité consultatif note que les femmes sont sous-représentées parmi le personnel de la MINUSMA et compte que celle-ci ne ménagera aucun effort pour remédier à cette situation et que des informations à ce sujet seront présentées dans les futurs rapports. Il examine plus avant la question de la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822) (par. 60)

Mesures prises

évaluation complètes des dépenses. La Mission se sert de divers outils pour améliorer l'évaluation de la performance et les études d'impact, en particulier du module Umoja Application de pilotage stratégique pour suivre la mise en œuvre des activités et du Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour améliorer les études d'impact, ainsi que d'un mécanisme de coordination pour examiner et évaluer les projets de programme et les progrès réalisés sur la voie des objectifs fixés.

En attendant que la Division des achats ratifie le contrat avec le fournisseur et que s'atténuent les problèmes concernant la chaîne d'approvisionnement, qui se sont posés au niveau mondial en raison de la pandémie de COVID-19, il est prévu que le système soit installé à Bamako durant le premier trimestre de 2022 dans le cadre du projet pilote. Les données relatives aux opérations ainsi qu'aux émissions de dioxyde de carbone seront partagées dans le rapport sur l'exercice budgétaire correspondant.

Au 31 août 2021, les femmes représentaient 26 % du personnel de la MINUSMA. Un examen de la parité femmes-hommes par lieu d'affectation a mis en évidence la corrélation qui existait entre les lieux d'affectation où les conditions de vie et de travail sont difficiles et le nombre de femmes, Bamako comptant 32 % de femmes et des lieux d'affectation difficiles et reculés en comptant 3 % à Tessalit, 11 % à Kidal et 12 % à Ménaka. La Mission est déterminée à poursuivre l'action qu'elle mène pour améliorer l'équilibre entre les effectifs féminins et masculins, conformément à son plan d'action en faveur de l'égalité des genres.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles.
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

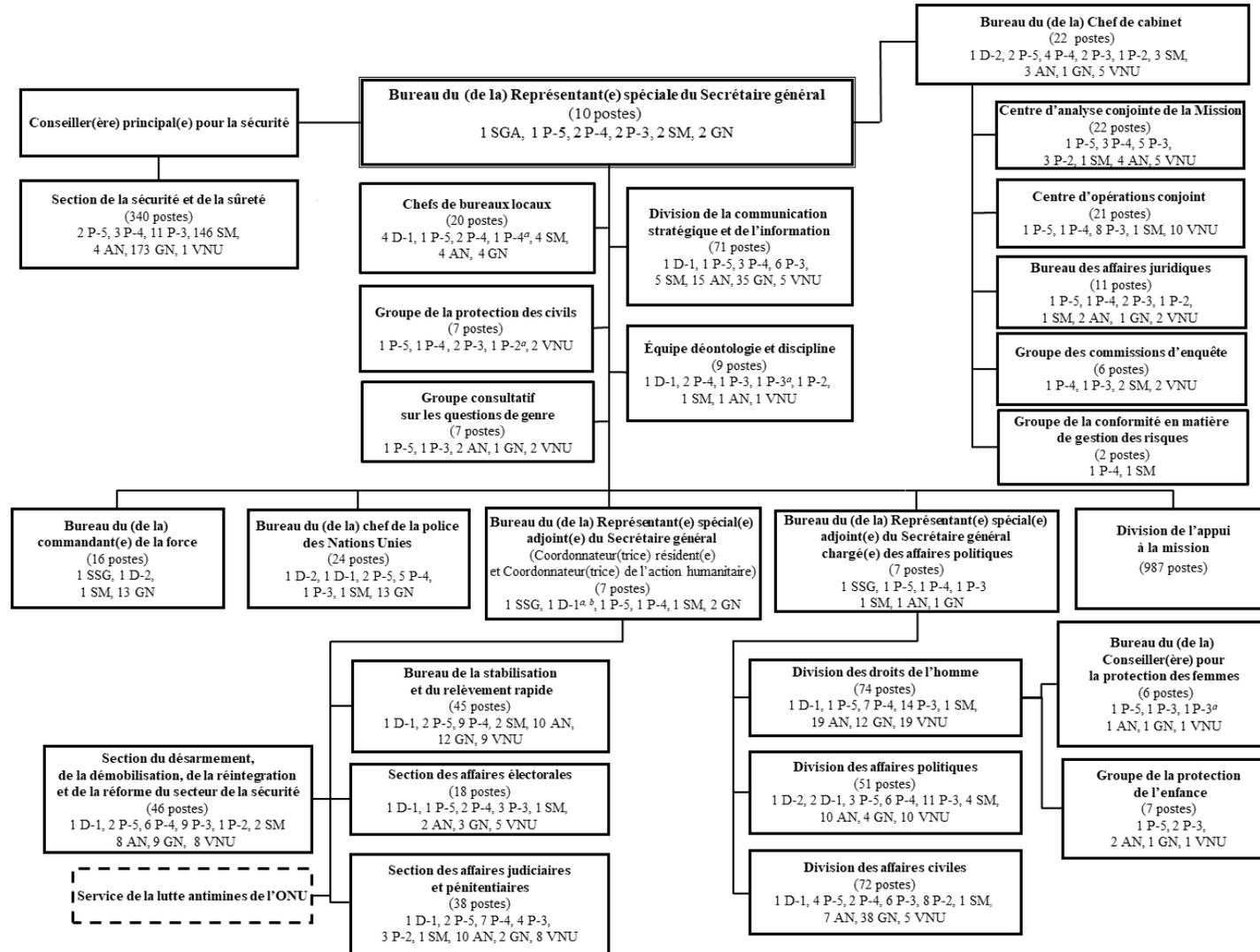
- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

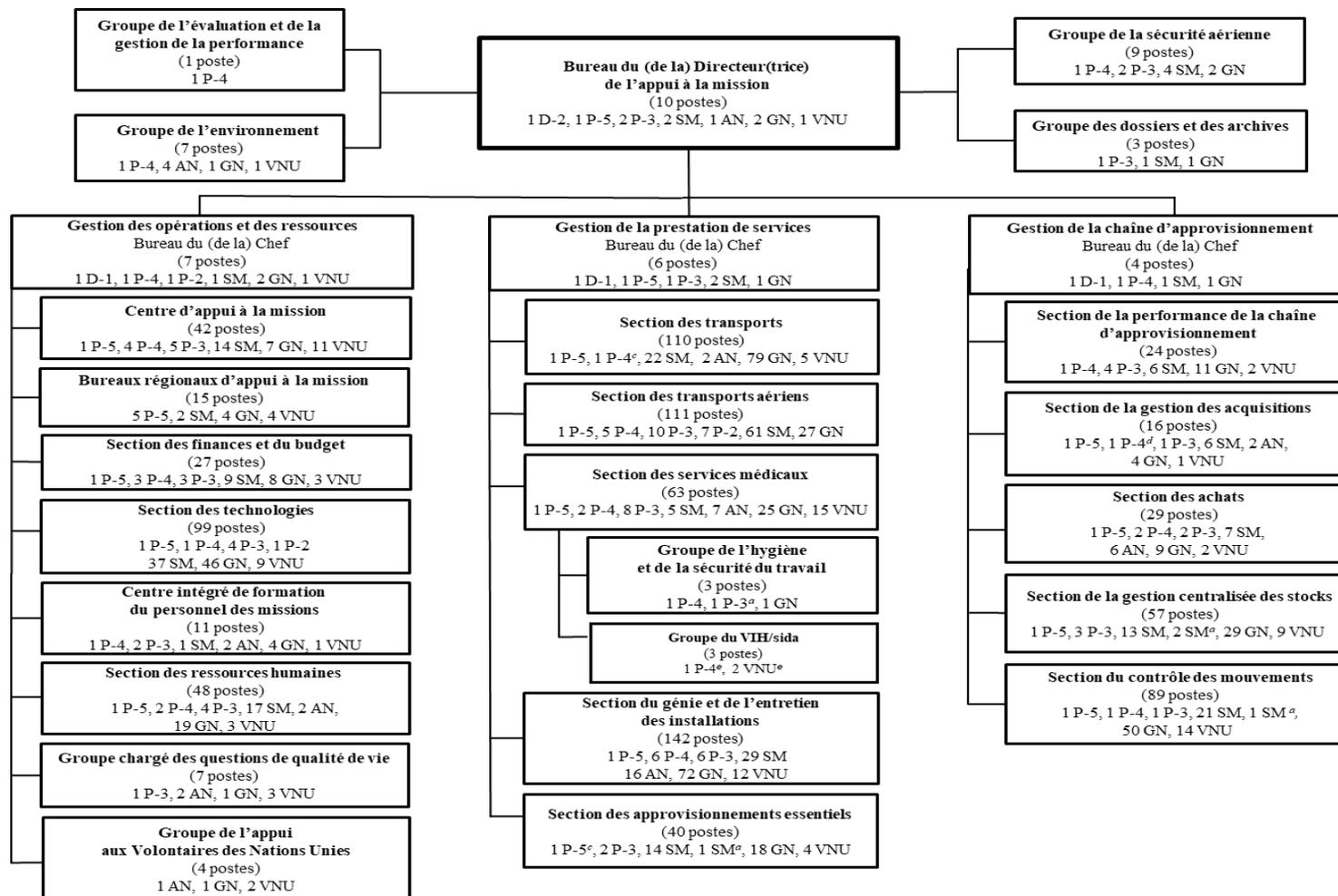
Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs



B. Division de l'appui à la mission



Abbreviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) des services mobiles ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Création de poste.

^b Reclassement.

^c Réaffectation.

^d Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^e Transféré du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire).

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
<p>Gouvernance efficace et responsable pour une société pacifique, juste et inclusive</p> <p>Programme alimentaire mondial (PAM) : 5 254 266 USD</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : 900 000 USD (2022-2023)</p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) : 8 032 859 USD (2022) ; Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) : 400 000 USD (2022)</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : 6 854 695 USD en 2022 et 4 915 135 USD en 2023</p> <p>Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) : 700 000 USD en 2022 et 200 000 USD en 2023</p> <p>Organisation internationale pour les migrations (OIM) : 456 000 USD (2022)</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : 500 000 USD (2022)</p>	<p>1. La résilience de la population est renforcée grâce à un environnement pacifique, à la protection des droits humains et à des traditions culturelles positives</p>	<p>1.1 Les risques liés aux explosifs sont réduits grâce au renforcement des capacités nationales et locales</p> <p>1.2 Le secteur de la sécurité sort consolidé de la mise en œuvre de la politique nationale relative à la réforme du secteur, notamment en ce qui concerne les groupes armés</p> <p>1.3 Les capacités techniques des institutions chargées des processus de réconciliation et de justice transitionnelle et de la société civile sont renforcées afin de promouvoir la réconciliation et de faire respecter le droit des victimes, notamment les femmes, à la vérité, à la justice et à réparation</p> <p>1.4 Les communautés se dotent des moyens techniques voulus pour renforcer la cohésion sociale et prévenir et gérer les conflits locaux, notamment ceux liés aux ressources naturelles et à l'extrémisme violent</p> <p>1.5 La capacité des parties prenantes nationales, y compris les femmes et les jeunes, de promouvoir la cohésion sociale, la réconciliation, la médiation et le dialogue pour faciliter le retour et l'intégration des personnes</p>	<p>Chefs de file : PNUD et FAO</p> <p>Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Fonds international de développement agricole (FIDA), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), PAM, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation internationale du Travail (OIT), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>Gouvernance efficace et responsable pour une société pacifique, juste et inclusive</p> <p>UNICEF : 4 660 592 USD dollars (2022) ; PNUD : 29 014 649 USD en 2022 et 28 056 977 USD en 2023</p> <p>FNUAP : 1 400 000 USD en 2022 et 100 000 USD en 2023 ; OIM : 1 367 500 USD en 2022</p>	<p>2. Les institutions publiques, les médias et la société civile voient leurs rôles et responsabilités renforcés pour une gouvernance efficace et inclusive en faveur de l'état de droit, de la paix et d'un environnement respectueux du principe de responsabilité</p>	<p>déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés est renforcée</p> <p>1.6 Le patrimoine culturel est protégé et réhabilité et des outils de promotion de la diversité des expressions culturelles sont mis au point</p> <p>2.1 Les capacités de l'Assemblée nationale et des structures de contrôle des finances publiques (Section des comptes de la Cour suprême) sont renforcées afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité dans la gestion des politiques publiques</p> <p>2.2 Les capacités de l'État, des organismes de gestion des élections et des associations locales sont renforcées en vue d'améliorer la crédibilité du processus électoral et de promouvoir la participation, en particulier des femmes et des jeunes</p> <p>2.3 Les stratégies et les plans d'action existants sont mis en œuvre pour renforcer la décentralisation et consolider la gouvernance locale</p> <p>2.4 La capacité des institutions publiques de mener des processus politiques démocratiques, transparents, crédibles et inclusifs est renforcée</p> <p>2.5 Les capacités des organisations de la société civile et des médias sont renforcées pour</p>	<p>Chef de file : PNUD</p> <p>Partenaires des Nations Unies : UNICEF, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), FNUAP, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), FENU, OIM, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), FAO</p>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>Accès plus équitable aux services sociaux de base</p> <p>PAM : 154 398 174 USD (79 303 166 USD en 2022 et 75 095 008 USD en 2023)</p> <p>UNESCO : 11 400 000 USD (2022-2023)</p> <p>FNUAP : 10 794 420 USD en 2022 et 5 312 872 USD en 2023</p> <p>UNICEF : 83 262 079 USD (2022) ; PNUD : 300 000 USD en 2022 et 300 000 USD en 2023</p>	<p>3. Les populations vulnérables – dont les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes – bénéficient d'un accès plus équitable à des services sociaux de base de qualité, en fonction des besoins spécifiques liés à leur âge et leur sexe, y compris dans les situations de crise humanitaire</p>	<p>améliorer le contrôle citoyen, faire en sorte que les institutions soient tenues de rendre des comptes et accroître la participation des femmes et des jeunes à la vie publique</p> <p>2.6 Le fonctionnement de l'appareil judiciaire, de l'administration pénitentiaire et des organes de lutte contre l'impunité est amélioré sur l'ensemble du territoire national, grâce à une réforme du cadre juridique engagée conformément aux principes de l'état de droit</p> <p>2.7 Les mécanismes nationaux officiels et informels de promotion et de protection des droits humains disposent des capacités institutionnelles et techniques requises pour mieux accomplir leurs missions dans le respect des normes internationales</p> <p>3.1 Les femmes, les enfants et les jeunes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un ensemble intégré de services de santé de qualité</p> <p>3.2 La population – en particulier les personnes les plus vulnérables – a accès à des services de qualité en matière de prévention et de traitement du VIH/sida</p> <p>3.3 Les mères et les enfants, en particulier les plus vulnérables ou les plus touchés par les crises alimentaires et nutritionnelles,</p>	<p>Chefs de file : UNICEF et FNUAP</p> <p>Partenaires du système des Nations Unies : OMS, PAM, UNESCO, ONUSIDA, ONU-Femmes, FAO, HCR, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD, Banque mondiale, OIM</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
<p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) : 400 000 dollars en 2022 et 300 000 dollars en 2023 ; OIM : 1 733 000 USD en 2022</p> <p>FAO : 5 714 474 USD en 2022 et 1 618 354 USD en 2023</p>		<p>bénéficient d'un ensemble complet d'interventions nutritionnelles menées directement auprès de la population et par l'intermédiaire des services publics</p> <p>3.4 Les enfants d'âge préscolaire et scolaire, de même que les jeunes, en particulier les plus vulnérables, ont accès à une éducation de base de qualité</p> <p>3.5 Les groupes vulnérables (filles, garçons et femmes) sont protégés de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation et bénéficient de soins adéquats</p> <p>3.6 Les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquats</p>	
<p>Croissance inclusive et durabilité environnementale</p> <p>FAO : 18 474 408 USD (2022-2023)</p> <p>PAM : 44 351 002 USD (23 480 392 USD en 2022 et 20 870 610 USD en 2023) ;</p> <p>UNICEF : 8 296 959 USD (2022) ;</p> <p>PNUD : 16 250 000 USD en 2022 et 16 250 000 USD en 2023</p> <p>UNESCO : 12 400 000 USD (2022-2023)</p> <p>FNUAP : 100 000 USD en 2022 et 100 000 USD en 2023 ; OIM : 698 000 USD en 2022</p>	<p>4. Les populations défavorisées, en particulier les femmes et les jeunes, disposent d'une capacité productive et de possibilités de produire accrues, dans un environnement sain et viable, propice à la croissance</p>	<p>4.1 Les populations défavorisées et les exploitations agricoles familiales disposent de compétences techniques et de moyens leur permettant de mener des activités génératrices de revenus pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>4.2 Les structures publiques, le secteur privé, la diaspora et la société civile disposent des compétences techniques et des moyens voulus pour améliorer les capacités commerciales et de production nécessaires à la promotion d'une croissance verte et inclusive</p>	<p>Chefs de file : PNUD et FAO</p> <p>Partenaires du système des Nations Unies : FAO, FENU, PAM, PNUD, ONU-Femmes, OMS, ONUDI, UNESCO, UNICEF, OIM, FNUAP</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		<p>4.3 La mise en œuvre de politiques nationales propices à la création d'emplois et au développement de l'entrepreneuriat des femmes favorise leur intégration socioéconomique et celle des jeunes</p> <p>4.4 Les conditions de vie des populations vulnérables s'améliorent grâce à un accès durable à l'eau et à des installations d'assainissement adéquates</p> <p>4.5 La résilience des populations face aux changements climatiques est renforcée par la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'utilisation accrue de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, l'adoption de mesures d'efficacité énergétique dans le cadre d'efforts d'adaptation aux changements climatiques et celle de mesures de réduction des risques de catastrophe</p> <p>4.6 Les populations et autres parties prenantes touchées par la désertification et la déforestation sont mieux à même de gérer les ressources naturelles de façon durable et de protéger la biodiversité et les écosystèmes</p>	

Carte

